# Assemblée de la Commission communautaire française



10 juillet 2003

SESSION ORDINAIRE 2002-2003

BULLETIN

DES

QUESTIONS ET RÉPONSES

# **SOMMAIRE**

Pages

5

-			(A	rticle 85 di	ı règlement)				
				-	,				
	mbre du Collège ersonnes handic				nnelle et per	manente des	Classes mo	yennes et de l'Aide	
								onnes handicapées	
Le me								Alain Hutchinson	
	Agrément des	maisons de repo	os (n° 19	94 de Mme	Dominique I	Braeckman).			*
	indices, pour o		ımunes	éligibles qı	ıi permettent	l'octroi des	s subsides P	nmigrés (FIPI) : les IC et FIPI (n° 198	
								•	
						•	•		
					•				
					•				e e
-									
		•				. ,			d'
					•			•	
	•						* .		
			•						
	·	II. QUESTION	S AUX	QUELLES A ÉTÉ FO		NSE PROV	ISOIRE	• • •	
:			(A	rticle 85 du	règlement)				
			•		, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,		•		

Programmation des subventions des infrastructures sportives (n° 185 de M. Denis Grimberghs) ......

### III. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE

(Article 85 du règlement)

Le président du Collège, chargé de l'Enseignement, de la Reconversion et du Recyclage professionnels, du Transport scolaire, de la Cohabitation des communautés locales, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne, ainsi que des Relations internationales, monsieur Éric Tomas Cadastre du personnel subventionné (n° 127 de Mme Dominique Braeckman) ..... Le dispositif d'insertion socioprofessionnelle spécifique aux personnes handicapées (n° 147 de Mme Anne-Françoise Theunissen) 8 Libre circulation des personnes handicapées résidant en Région flamande (n° 193 de Mme Dominique 9 Braeckman)..... Le membre du Collège, chargé de la Fonction publique, monsieur François-Xavier de Donnéa (\*) L'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique (n° 174 de Mme Caroline Persoons)...... 11 Le recrutement de statutaires, sur base de l'égalité des chances et sans discrimination à l'embauche, y compris vis-à-vis de personnes handicapées au sein des services administratifs de la Commission communautaire française (n° 191 de Mme Fatiha Saidi) ...... 12 L'emploi dans l'administration de la Commission communautaire française (n° 192 de M. Christos Doulkeridis) ...... 12 Le membre du Collège, chargé de la Santé, de la Culture, du Tourisme, du Sport et de la Jeunesse, monsieur Didier Gosuin Les agoraspaces (n° 128 de Mme Evelyne Huytebroeck)...... .14 Comptes de Bruxelles 2000 (n° 129 de Mme Anne-Françoise Theunissen)...... 14 Répartition des subsides pour les infrastructures sportives des communes (n° 151 de M. Denis Grimberghs)..... 15 La subsidiation des clubs sportifs (n° 172 de M. Bernard Ide) 16 Brochure « Accès aux soins de santé : un droit pour tous ».(n° 175 de M. Philippe Smits) ..... 32 Les installations sportives financées par la Cocof (n° 176 de M. Bernard Ide) ..... 34 Subventions des heures d'entraînement de clubs sportifs (n° 177 de M. Bernard Ide) ...... Les coordinations locales pour l'Enfance (état des lieux ; publication) (n° 180 de Mme Anne-Françoise Theunissen) ..... 54 Fonctionnement de l'asbl « EURO J » (n° 181 de M. Michel Lemaire) ...... 54 Etude sur l'obésité des jeunes Bruxellois (n° 182 de M. Michel Lemaire) 55 Clubs et écoles participant à l'opération « libre parcours du sport » (n° 184 de M. Bernard Ide) ......... 56 Liste des associations aui percoivent des subsides, dans le cadre de la politique en faveur des personnes âgées ainsi que les montants qui leur ont été octroyés pour l'année 2002 (n° 187 de Mme Fatiha Saidi) 58 Accords de La Hulpe conclus le 21 mai 1990 (n° 189 de M. Bernard Ide)

<sup>(\*)</sup> Remplacé depuis le 6 juin 2003 par M. Daniel Ducarme.

	Subventions aux communes pour la fourniture et le placement de mâts-tronqués dans le cadre du programme d'indication touristique (n° 199 de M, Joël Riguelle)	59
٠.		
	embre du Collège, chargé de la Formation professionnelle et permanente des Classes moyennes et de l'Aide versonnes handicapées, monsieur Willem Draps	
,	Cadastre du personnel subventionné (n° 126 de Mme Dominique Braeckman)	64
	Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique (n° 174 de Mme Caroline Persoons)	68
Le m	embre du Collège, chargé du Budget, de l'Action sociale et de la Famille, monsieur Alain Hutchinson	
	Audit réalisé pour l'amélioration des procédures du service à gestion séparée (n° 144 de M. Denis Grimberghs)	70
	Agrément des maisons de repos (n° 166 de M. Denis Grimberghs)	70
	Répartition et critères par communes des fonds PIC et FIPI (n° 171 de Mme Fatiha Saidi)	71
	Les Coordinations locales pour l'Enfance (infrastructures) (n° 179 de Mme Anne-Françoise Theunissen)	75
	Associations et projets communaux subsidiés dans le cadre du Programme Intégration Cohabitation pour les années 2001 et 2002 (n° 183 de Mme Fatiha Saidi)	79
	Liste des associations qui perçoivent des subsides, dans le cadre de la politique en faveur des personnes âgées ainsi que les montants qui leur ont été octroyés pour l'année 2002 (n° 186 de Mme Fatiha Saidi)	. 111
	Attribution des subsides FIPI (n° 188 de Mme Caroline Persoons)	111
	Les coordinateurs communaux du programme intégration cohabitation (n° 190 de Mme Fatiha Saidi)	116
	Subvention à l'asbl « Lire & Ecrire » dans le cadre du plan bruxellois pour l'alphabétisation (n° 195 de Mme Caroline Persoons)	116
-	Rapport soumis par l'équipe d'experts aux différents communautés, associations et personnalités impliqués dans l'immigration concernant le musée de l'immigration (n° 196 de Mme Fatiha Saidi)	117
•	Programme Intégration Cohabitation (PIC) et Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI) : la liste des associations et les montants octroyés ces cinq dernières années (n° 197 de Mme Fatiha Saidi)	117

# I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LE DÉLAI RÉGLEMENTAIRE

LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES MONSIEUR WILLEM DRAPS

Question n° 178 de Mme Dominique Braeckman du 22 janvier 2003.

Projets retenus dans le cadre de l'appel à projets 2003, Année européenne des personnes handicapées.

L'année 2003 « Année européenne des personnes handicapées » sera jalonnée d'actions, d'animations et d'initiatives autour de la thématique du handicap.

Afin de constituer ces temps forts, le Collège de la Commission communautaire française, le Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes Handicapées ont lancé un appel à projets par divers canaux.

Pourriez-vous me faire parvenir la liste des projets retenus, leur contenu, leurs promoteurs, ainsi que les montants qui leur ont été attribués?

# LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DU BUDGET, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE, MONSIEUR ALAIN HUTCHINSON

Question n° 194 de Mme Dominique Braeckman du 19 mai 2003.

Agrément des maisons de repos.

Dans votre réponse à une question écrite de Monsieur Grimberghs, relative au même objet et datée du 14 octobre 2002, vous indiquiez que, dans la perspective d'un nouveau décret relatif à l'hébergement, aux services et aux soins à l'égard des personnes âgées, « l'octroi d'une autorisation de fonctionnement provisoire permettra d'agréer les institutions sous l'égide des nouvelles normes, sans attendre le terme des agréments en cours. Les décisions relatives à l'octroi ou au refus d'agrément seront proposées au Collège pour l'ensemble des institutions dès l'adoption des nouvelles normes. Dans un souci d'égalité, cette mesure permettra d'envisager l'agrément de toutes les institutions au regard des mêmes normes en vigueur ».

Il semble donc que votre volonté soit – en attendant l'adoption d'un projet de décret modifiant la législation relative notamment à l'agrément des maisons de repos – que toutes les maisons de repos agréées par la COCOF disposent d'une autorisation provisoire de fonctionnement. Toutes les maisons de repos pourraient ainsi être agréées, au jour de l'entrée en vigueur du nouveau décret, en application des nouvelles dispositions.

Vous n'ignorez pas que ni le décret du 10 mai 1984 relatif aux maisons de repos pour personnes âgées, ni le règlement COCOF « procédure » du 17 décembre 1993 (1) n'imposent de durée de validité des autorisations provisoires de fonctionnement. Seul le décret précise que cette dernière prend fin en cas d'octroi ou de refus de l'agrément.

Le Ministre pourrait-il m'apporter des éléments de réponse relatifs aux points suivants :

- Pouvez-vous m'informer sur l'état d'avancement du projet de décret annoncé?
- Pourriez-vous me communiquer une liste reprenant :
  - le nom et l'adresse de toutes les maisons de repos pour personnes âgées disposant soit d'un agrément (avec sa date d'expiration) soit d'une autorisation de fonctionnement provisoire, avec, en regard, la date de promulgation de l'arrêté octroyant l'agrément ou de l'autorisation de fonctionnement provisoire.

Question  $n^{\circ}$  198 de Mme Fatiha Saidi du 2 juin 2003.

Le Programme Intégration Cohabitation (PIC) et le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI) : les indices, pour chacune des communes éligibles qui permettent l'octroi des subsides PIC et FIPI.

Monsieur le Ministre,

Dans votre réponse à ma question écrite n° 171 vous m'indiquez la répartition et les critères par communes des fonds PIC et FIPI.

Pouvez-vous me fournir, Monsieur le Ministre, les indices, pour chacune des communes éligibles, qui permettent l'octroi des subsides PIC et FIPI?

<sup>(1)</sup> Règlement du 17 décembre 1993 fixant la procédure relative à l'autorisation de fonctionnement provisoire, à l'agrément, au refus et au retrait d'agrément et à la fermeture des établissements visés à l'article 1<sup>st</sup> du décret du 10 mai 1984 relatif aux maisons de repos pour personnes âgées et déterminant les modalités d'octroi de l'accord de principe visés à l'article 2bis du décret du 10 mai 1984 relatif aux maisons de repos pour personnes âgées.

# II. QUESTIONS AUXQUELLES UNE RÉPONSE PROVISOIRE A ÉTÉ FOURNIE

LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA SANTÉ, DE LA CULTURE, DU TOURISME, DU SPORT ET DE LA JEUNESSE, MONSIEUR DIDIER GOSUIN

Question  $n^{\circ}$  185 de M. Denis Grimberghs du 6 mars 2003.

Programmation des subventions des infrastructures sportives.

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre d'un protocole d'accord qui vous lie avec le Ministre-Président du Gouvernement bruxellois, il semble qu'il soit prévu que les services de la Commission communautaire française effectuent l'instruction des demandes des communes en termes d'infrastructures sportives.

Vous aviez annoncé avec votre collègue l'intention de procéder à la définition d'un plan pluriannuel pour la distribution de ces subventions. Pareil plan a l'avantage à la fois de permettre aux communes de mieux programmer la gestion de leur dossier de rénovation et à la COCOF et à la Région de mesurer l'étendue des besoins.

Je souhaiterais savoir où en est la réalisation de ce plan pluriannuel? Plus précisément, je souhaiterais que le membre du collège indique si la COCOF a réalisé un relevé des demandes des communes bruxelloises? Si oui, à quelle date?

Quel est le montant total des demandes exprimées par les communes? Y a-t-il eu de la part des services de la COCOF des demandes qui ont été rejetées pour non-conformité à la réglementation? Y a-t-il des demandes qui sont retenues dans un programme de réserve? Comment se présente le plan proposé par la COCOF?

### Réponse.

En vue de pouvoir répondre de manière adéquate à sa question, j'informe l'honorable membre que j'ai invité l'Administration à me fournir toutes les informations utiles à cet effet.

Je ne manquerai pas de lui en communiquer la teneur dès que celles-ci me parviendront.

# II. QUESTIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE ET RÉPONSES DES MEMBRES DU COLLÈGE

LE PRÉSIDENT DU COLLÈGE,
CHARGÉ DE L'ENSEIGNEMENT, DE LA RECONVERSION
ET DU RECYCLAGE PROFESSIONNELS, DU TRANSPORT SCOLAIRE,
DE LA COHABITATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES, DES RELATIONS
AVEC LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE,
AINSI QUE DES RELATIONS INTERNATIONALES,
MONSIEUR ÉRIC TOMAS

Question n° 127 de Mme Dominique Braeckman du 19 mars 2003.

Cadastre du personnel subventionné.

En décembre dernier, lors des débats budgétaires, je rappelais que, pour rencontrer les accords du non-marchand, un budget global était inscrit en division 21.

Je demandais au Ministre du Budget comment, en l'absence de cadastre du non-marchand, il avait calculé pour arriver au montant inscrit et comment il allait le répartir.

Il m'a été répondu que le budget avait été établi sur base d'un cadastre du personnel subventionné que l'administration possède.

Pouvez-vous nous communiquer, pour les secteurs qui vous concernent, ce cadastre afin que nous sachions, pour chaque opérateur agréé, le nombre et le niveau des personnes engagées dans les programmes régionaux de mise à l'emploi (ACS, TCT, FBIE, PTP), en mentionnant s'il s'agit d'un contrat à temps partiel ou à temps plein?

### Réponse.

L'honorable membre trouvera ci-après la réponse à sa question.

Je tiens tout d'abord à préciser, qu'en vertu des compétences qui me sont dévolues au sein du Collège, je suis uniquement concerné par l'application de l'accord non marchand au secteur de l'insertion socioprofessionnelle.

Comme vous le savez, ce secteur jouit d'un régime particulier de financement, qui est fondé sur un poly-sub-ventionnement. Si la Commission communautaire française en assure l'agrément et le financement de base, la Région intervient également pour le volet guidance à l'emploi mais n'oublions pas également la Communauté française en matière d'éducation permanente. J'attire également votre attention sur le fait que la Commission communautaire française soutient financièrement ce secteur via ses crédits propres mais aussi au travers des crédits du Fonds Social Européen.

De ce fait, les subventions attribuées par la Commission communautaire française sont affectées à des ac-

tions déterminées et non à des postes de travail, comme c'est plutôt le cas dans les autres secteurs. Que ce soit via le FSE ou via ses crédits propres, la Commission communautaire française se limite à prendre en charge une partie de la masse salariale des associations qu'elle agrée.

Il est, en ce sens impossible pour elle d'établir un cadastre de l'emploi qu'elle subventionne. J'ai dû estimer l'impact budgétaire de l'accord sur base des données du secteur.

J'ai ainsi commandité au secteur d'établir son propre cadastre de l'emploi, en procédant par enquête auprès de ses membres. Cette enquête a été réalisée par la FEBISP, l'organisme représentatif des employeurs francophones du secteur. Le rapport final doit m'être remis prochainement.

Je puis néanmoins vous communiquer les données suivantes de l'enquête :

- 641 contrats de travail ont été recensés à la fin 1999;
- 65 % dans des organismes de formation, 26 % dans les missions locales et 9 % dans des associations non agréées par la Commission communautaire française;
- 449 de ces emplois sont occupés à temps plein;
- 326 sont des contrats TCT/ACS et 31 des FBIE;
- 21 % sont affectés à des tâches de direction et de coordination;
- 75 % sont affectés à des tâches de formation et de guidance socioprofessionnelle;
- 4 % sont affectés à des tâches de maintenance et d'entretien.

Question n° 147 de Mme Anne-Françoise Theunissen du 26 juillet 2001.

Le dispositif d'insertion socioprofessionnelle spécifique aux personnes handicapées.

Monsieur le Ministre,

Pourriez-vous me faire parvenir la liste des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle pour personnes handicapées? Pourriez-vous outre leur dénomination, me fournir leurs coordonnées ainsi que leur public cible?

Pour compléter cette liste, j'aimerais également connaître quels sont, dans le dispositif d'insertion actuel, non spécifique, les Centres qui intègrent les moins valides et quelles sont, dès lors, les adaptations particulières mises en place afin de les accueillir dans les meilleures conditions?

Pour chacun de ces acteurs, pourriez-vous également me communiquer pour l'année 2000, le nombre de participants et le type de filière de formation proposées?

#### Réponse.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1997, Bruxelles Formation assure à Bruxelles la gestion de la formation professionnelle des personnes handicapées avec le Service bruxellois francophone des personnes handicapées (SBFPH), relevant de l'administration de la Commission communautaire française.

Ce dispositif de formation organisé à Bruxelles est composé des phases d'accueil des stagiaires et de programmes de formation dans les centres spécialisés reconnus par Bruxelles Formation. Ces programmes spécifiques sont conçus en fonction des handicaps des stagiaires.

En 2000, un nouveau partenariat a vu le jour avec Alpha-signes, opérateur spécialisé dans la prise en charge des personnes malentendantes et sourdes, non ou mal alphabétisées. Cette association adopte une approche originale, consistant à considérer la langue des signes comme un vecteur de l'apprentissage du français.

Pour Bruxelles, nous comptons dès lors 4 centres spécialisés qui organisent des actions de formation. Il s'agit de :

- La ligue Braille Rue d'Angleterre, 57 à 1060 Bruxelles dans le domaine de l'informatique pour les pérsonnes qui ont une déficience de la vue.
- ALPHA signes Rue Piers, 48 à 1080 Bruxelles dans l'apprentissage du français via la langue des signes pour les personnes malentendantes, non ou mal alphabétisées.
- Handicapé et Informatique Avenue de Roodebeek,
   89 à 1030 Bruxelles dans le domaine informatique pour les personnes déficientes moteur et sensorielles.

 La Maison des Sourds – Rue Saxe Cobourg, 38 à 1210 Bruxelles – dans le domaine de l'infographie pour les adultes sourds ou malentendants.

En 2001, Bruxelles Formation a subventionné 16.760 heures pour 71 stagiaires handicapés. L'objectif général pour 2002 est d'atteindre un volume de 30.000 heures.

En Région wallonne, la Ligue Braille et les partenaires de l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH) proposent également des formations en centres spécialisés qui accueillent des stagiaires bruxellois en leur sein.

L'insertion de personnes handicapées dans les filières classiques de formation n'est pas oubliée. En 2000, une visite dans les centres de Bruxelles Formation par le Service bruxellois francophone pour l'intégration des personnes handicapées a permis de déterminer les types de handicaps acceptables dans les centres, compte tenu des formations dispensées et des contraintes architecturales. Actuellement, les services de Bruxelles Formation examinent les résultats de cette étude afin de prendre les dispositions nécessaires pour améliorer l'accessibilité de tous.

La même démarche a été opérée dans les centre agréés par l'IFPME.

# Question n° 193 de Mme Dominique Braeckman du 8 mai 2003.

Libre circulation des personnes handicapées résidant en Région flamande.

Les décrets des 19 et 22 juillet 1993 attribuent la compétence de l'aide aux personnes de la Communauté française à la Commission communautaire française. Cela concerne notamment la politique des personnes handicapées. La situation est que les personnes handicapées résidant sur le territoire d'une autre région peuvent être accueillies dans les centres et services agréés par le Collège mais que les prestations individuelles ne peuvent être accordées qu'aux personnes handicapées résidant sur le territoire de la Région bruxelloise.

La Cocof peut conclure des accords de coopération avec d'autres entités fédérées. Pour l'instant la coopération se fait avec la Région wallonne.

Certaines personnes habitant en Région flamande peuvent être accueillies dans les services et institutions de la Région bruxelloise mais ne peuvent prétendre à l'aide individuelle. Il me revient par exemple qu'un enfant qui suit des cours en Région bruxelloise peut recevoir une intervention du Vlaamse Fonds pour les équipements à domicile mais le Vlaamse Fonds ne peut intervenir pour les équipements à l'école, malgré que ces équipements soient indispensables.

Interrogé sur cette question lors de la séance plénière du 11 avril dernier, le ministre Draps a indiqué que vous étiez compétent pour les relations avec les autres entités fédérées.

Pouvez-vous me dire où on en est avec la question d'un accord de coopération avec la Région flamande et ce qui le cas échéant bloque?

#### Réponse.

Il me revient de préciser que M. Draps reste, nonobstant ma compétence en matière de relations intra-belges, le premier concerné par cette question et le seul quant à celle de savoir comment la Commission communautaire française garantit la libre circulation des personnes handicapées.

Pour ce qui concerne la conclusion d'un accord de coopération avec la Flandre sur cette question, la réponse est simple : pour signer un accord, il faut être deux et, malgré les démarches répétées du Collège de la Commission communautaire française auprès du Gouvernement flamand, cette proposition est restée sans suite.

Il semble aujourd'hui que les deux entités fédérées aient pris leurs dispositions séparément ce qui rend la conclusion de cet accord quelque peu obsolète.

# LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA FONCTION PUBLIQUE, MONSIEUR FRANÇOIS-XAVIER DE DONNÉA (\*)

Question n° 174 de Mme Caroline Persoons du 2 janvier 2003.

L'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique.

La loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés et son arrêté d'exécution du 5 juillet 1963 prévoient l'organisation du placement des handicapés dans un emploi adéquat. Cette matière, communautarisée, a fait l'objet, au niveau de la Commission communautaire française, de décrets datant du 17 mars 1994 et du 4 mars 1999 relatifs à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Le décret de 1994 institue un Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Par décret de la Commission communautaire française du 18 décembre 1998, ce Fonds a été dissout et remplacé par un service à gestion séparée dénommé « Service bruxellois francophone des personnes handicapées » (S.B.F.P.H.).

Parmi les missions conférées à ce service, nous retrouvons, entre autres, la formation et l'emploi ainsi que les entreprises de travail adapté.

En outre, l'Arrêté royal du 11 août 1972 stimulant l'emploi de handicapés dans les administrations de l'Etat prévoit un quota de personnes handicapées à intégrer dans différentes administrations.

Les honorables membres du Collège pourraient-ils m'indiquer :

- Quel est le nombre de personnes handicapées devant légalement être engagées au sein de l'administration de la Commission communautaire française et des « para-Cocof »?
- 2. Ce quota a-t-il été atteint?
- 3. Des fonctionnaires, désignés par le Collège, sont chargés de la surveillance de l'exécution du décret du 4 mars 1999. Ont-ils constaté des manquements des institutions publiques? Si oui, lesquels? Des procèsverbaux ont-ils été dressés? Si oui, combien?
- 4. Existe-t-il d'autres dispositions légales permettant aux personnes handicapées d'occuper des postes dans la fonction publique?

Je remercie les honorables membres du Collège pour leur réponse.

Au préalable, nous avons l'honneur de faire savoir à l'honorable membre que la Commission communautaire française n'est pas soumise à une obligation d'engager un quota de personnes handicapées. Toutefois un projet d'arrêté élaboré par un groupe de travail émanant du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé – Section « Personnes handicapées » et instaurant un système de quota à l'engagement dans les services du Collège est actuellement à l'étude. Nous tenons à rappeler de manière formelle qu'il ne s'agit que d'un projet de texte et qu'il n'y a encore eu aucune décision du Collège en la matière.

Nonobstant, parmi les personnes qui ont pu être identifiées comme telles on peut relever que la Commission communautaire française occupe actuellement au moins 23 agents handicapés, qui sont reconnus par un des organismes compétents en matière d'intégration professionnelle des personnes handicapées.

Viveau 2 Viveau 3	Nombre d'agents
Niveau 1	5
Niveau 2	4
Niveau 3	. 14
Total	23

Ces chiffres concernent tant les services centraux que les sites extérieurs d'enseignement. Vous pouvez donc constater que d'une part, la Commission communautaire française emploie actuellement un nombre de personnes handicapées supérieur au quota prévu par l'arrêté royal et supérieur aux deux pour-cents prévus dans le projet d'arrêté royal en cours d'élaboration.

En ce qui concerne la surveillance de l'exécution du décret auquel vous faites référence, trois fonctionnaires du Service bruxellois francophone des personnes handicapées sont désignés pour effectuer les inspections des institutions agréées mais il n'entre pas dans leur mission de vérifier l'application des quotas d'engagement de personnes handicapées dans les administrations.

Nous terminons en confirmant et en listant les autres dispositions légales que l'arrêté royal du 11 août 1972 concernant l'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique :

 l'arrêt du gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2000 relatif à l'emploi de personnes handicapées dans les services du Gouvernement et

Réponse.

<sup>(\*)</sup> Remplacé depuis le 6 juin 2003 par M. Daniel Ducarme.

dans certains organismes d'intérêt public relevant de la Communauté française;

- L'arrêté du gouvernement wallon du 14 janvier 1999 relatif à l'emploi de personnes handicapées dans les Services du Gouvernement et dans certains organismes d'intérêt public;
- L'arrêté du gouvernement wallon du 4 mars 1999 fixant le nombre de personnes handicapées que les centres publics d'aide sociale doivent occuper;
- L'arrêté royal du 21 mai 1985 stimulant l'emploi des handicapés à la Régie des postes;
- L'arrêté royal du 23 mai 1984 (modifié le 16 janvier 1990) stimulant l'emploi des handicapés à la Régie des Télégraphes et Téléphones;
- L'arrêté royal du 6 mars 1978 fixant le nombre de handicapés que doivent occuper les centres publics d'aide sociale;
- L'arrêté royal du 23 décembre 1977 fixant le nombre de handicapés que doivent occuper les provinces, les communes, les associations de communes et les agglomérations de communes;
- L'arrêté royal du 5 janvier 1976 rendant applicable à certains organismes d'intérêt public la loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés ainsi que l'arrêté royal du 11 août 1972 stimulant l'emploi des handicapés dans les administrations de l'Etat.

# Question $n^{\circ}$ 191 de Mme Fatiha Saidi du 3 avril 2003.

Le recrutement de statutaires, sur base de l'égalité des chances et sans discrimination à l'embauche, y compris vis-à-vis de personnes handicapées au sein des services administratifs de la Commission communautaire française.

# Monsieur le Ministre,

La déclaration-programme du Collège exposée le 17 juillet 1999 en séance plénière de l'Assemblée de la Commission communautaire française affirme que le Collège veillera à privilégier le recrutement de statutaires, sur base de l'égalité des chances et sans discrimination à l'embauche, y compris vis-à-vis de personnes handicapées.

Je souhaiterais connaître le nombre de statutaires recrutés selon les critères décrits ci-dessus au sein des services administratifs de la Commission communautaire française.

Je souhaiterais également en connaître la répartition par services administratifs.

#### Réponse.

L'honorable membre de l'Assemblée n'est pas sans savoir que, conformément aux statuts des fonctionnaires des services du Collège de la Commission communautaire française, les concours de recrutement d'agents statutaires desdits services sont organisés par le Bureau de sélection de l'Administration fédérale (SELOR) sur appel public. Les lauréat(e)s de ces concours sont admis(e)s au stage dans l'ordre de leur classement.

A ce jour, le SELOR a constitué une réserve de recrutement d'agents de niveau 2 (assistants) dont l'accession au stage a lieu dans le respect strict de l'ordre du classement obtenu.

Sept lauréat(e)s ont été récemment admis(e)s au stage, affecté(e)s de la façon suivante :

- Service santé: 3 agents;
- Service des Affaires sociales : 2 agents;
- Service de l'Enseignement : 1 agent;
- Services techniques: 1 agent.

Vous conviendrez que « l'égalité des chances » et « l'absence de discrimination à l'embauche » ne peuvent être considérés comme des critères de recrutement. Seuls sont pris en considération, le classement obtenu et les choix que les lauréat(e)s prioritaires sont autorisé(e)s à faire, de l'un ou de l'autre emploi déclaré vacant ».

# Question $n^{\circ}$ 192 de M. Christos Doulkeridis du 6 février 2003.

L'emploi dans l'administration de la Commission communautaire française.

Je souhaite prendre connaissance de certaines données concernant le personne de votre administration pour connaître la proportion de Bruxellois engagés dans les divers services, en distinguant le personnel enseignant et le personnel de l'administration. Monsieur le membre du Collège pourrait-il répondre aux questions suivantes?

- 1. Quel est le nombre de personnes engagées dans votre administration qui habitent dans la Région bruxelloise, selon les qualifications et selon les services?
- 2. Quel est le nombre de personnes engagées dans votre administration qui habitent en Région wallonne, selon les qualifications et selon les services?
- 3. Quel est le nombre de personnes engagées dans votre administration qui habitent en Région flamande, selon les qualifications et selon les services?

D'avance, je remercie le membre du Collège de l'attention qu'il portera à ma demande.

### Réponse.

Au préalable, je désirerais faire savoir à l'honorable membre que le système informatique et plus particulièrement le logiciel utilisé dans le calcul des traitements (PERSEE) ne permet pas, à l'heure actuelle, de lister les agents en fonction de leur service ou de leurs qualifications, étant donné que chaque agent se voit attribuer un code de destination qui indique si l'agent fait partie des services centraux, des sites extérieurs d'enseignement ou s'il s'agit d'agents détachés dans des cabinets ministériels

.Dès lors, le tableau ci-dessous ne pourra vous indiquer que le nombre d'agents par région et s'il s'agit de personnel enseignant ou non.

Région	Personnel non enseignant	Personnel enseignant
Bruxelles-Capitale	639	316
Wallonne	163	232
Flamande	126	87
Totaux	928	635

# LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA SANTÉ, DE LA CULTURE? DU TOURISME, DU SPORT ET DE LA JEUNESSE, MONSIEUR DIDIER GOSUIN

Question  $n^{\circ}$  128 de Mme Evelyne Huytebroeck du 2 avril 2001.

Les agoraspaces.

En septembre 1999, je vous avais posé une question écrite à propos d'un agoraspace installé en 1996 à Forest. En été 1999, celui-ci avait été démantelé par les autorités communales. Cet espace sportif avait été financé par la Région et géré techniquement et administrativement par la Cocof.

Dans votre réponse à ma question, vous aviez indiqué « qu'une série d'instructions avaient été communiquées à la commune de Forest. Parmi celles-ci figure l'obligation de remonter l'infrastructure au même endroit ou dans tout autre lieu. Faute de quoi une procédure de demande de remboursement sera transmise à la Région bruxelloise par la Cocof ».

Pourriez-vous m'informer si la commune de Forest a remonté cet agoraspace?

Si oui, dans quel lieu?

Si non, une procédure de demande de remboursement a-t-elle été introduite?

Qu'en est-il du projet d'implantation d'un deuxième espace sportif dans cette commune?

### Réponse.

Dans le cadre de la gestion administrative du dossier relatif à l'espace sportif installé en 1996 à Forest, il est bien exact que la Commission communautaire française a notifié à la commune concernée, dans son rapport du 14 septembre 1999, les modalités à respecter pour que soient réparées les erreurs commises durant l'été 1999.

Trois options étaient proposées : le remboursement de la subvention obtenue, la réimplantation de l'infrastructure à son emplacement d'origine ou encore le déménagement de l'infrastructure subsidiée.

Par ailleurs, la commune a toujours manifesté son intention de réimplanter ailleurs l'infrastructure multisportive qui n'a toujours pas été réinstallée.

Suite à plusieurs contacts et réunions, la demande de déplacement de l'infrastructure de proximité de la plaine aux Biches vers la plaine de jeux Marconi vient d'être adressée à la Commission communautaire française sur base de l'extrait du registre aux délibérations du Collège des bourgmestre et échevins du 29 mai 2001.

C'est pour cette raison qu'une procédure de remboursement à la Commission communautaire française n'a pas été introduite. Et concernant l'implantation d'un deuxième espace multisportif dans la commune de Forest, l'instruction de ce dossier ne pourra se faire qu'après le déménagement et la réouverture du premier.

Question n° 129 de Mme Anne-Françoise Theunissen du 19 avril 2001.

Comptes de Bruxelles 2000.

- Afin de clarifier la situation financière de Bruxelles 2000, j'aimerais poser au Ministre les questions suivantes :
  - Le Ministre a-t-il demandé et obtenu
  - Les comptes et bilans à jour;
  - Une comptabilité détaillée;
  - Le rapport des réviseurs d'entreprise;
  - Une liste des activités effectivement réalisées avec balance des recettes et dépenses;
  - Une justification des dépassements budgétaires.

Si oui, ces données permettent-elles :

- 1. de distinguer, dans les subventions à l'asbl Bruxelles 2000, celles gérées par l'asbl pour sa participation propre à la programmation, et celles destinées aux associations, privées et publiques?
- De déterminer le bilan exact du Grand Carrousel : budget, coût du spectacle, recettes engrangées et déficit?
- Si le Ministre ne dispose pas de ces données, quelle en est la raison?
- 2. La dotation allouée par la Cocof à l'asbl Bruxelles 2000 pour les années 1998 à 2001 (soit respectivement 10 millions BEF pour 1998 et 14 millions BEF pour les trois années suivantes, au total 52 millions BEF) ne correspond pas aux 60 millions BEF indiqués dans le rapport récemment rendu public par l'asbl. D'où vient cette différence?

### Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint les précisions suivantes.

En matière de contrôle de la comptabilité des comptes et bilan de l'asbl Bruxelles 2000, le service administratif de la Commission communautaire française a eu accès à l'ensemble des pièces comptables telles qu'exigées dans les arrêtés déterminant l'objet des subventions allouées. A aucun moment, le service administratif n'a contesté la nature des pièces justificatives rentrées par l'asbl, du moins celles en relation directe avec l'objet des subventions allouées.

De plus, je vous informe qu'aucun projet d'arrêté ne peut être inscrit en Collège s'il n'a pas préalablement été visé par l'Inspection des finances qui exige qu'on lui présente, et ce chaque année, les comptes et bilan de l'année écoulée.

De manière plus précise, il faut savoir que la subvention de la Commission communautaire française portait uniquement sur des frais liés à l'exploitation de l'asbl et non sur les activités qu'elle produisait. C'est ainsi, que le subventions allouées par la Commission communautaire française ont été justifiées tant en matière de rémunération de personnel administratif que d'occupation de locaux, que de frais de type administratif.

Sur un plan purement comptable, la Commission communautaire française n'est pas en mesure d'exiger de la part de l'asbl des justifications portant' sur des frais autres que ceux qu'elle subventionne.

Nous ne sommes pas en mesure de vous fournir les détails relatifs au coût de la mise en production du projet dénommé « Grand Carrousel » car ce projet ne relevait pas du subside alloué par la Commission communautaire française.

Enfin, la dotation allouée par la Commission communautaire française s'élève bien à un total de 60.000.000 BEF. Nous avons à plusieurs reprises, informé les responsables de l'asbl afin qu'ils corrigent leur budget en ce sens.

Mais, préalablement, je tiens à vous rappeler que le Collège de la Commission communautaire française a été le premier pouvoir public à financer le projet de Bruxelles 2000.

En effet, dès 1996, une subvention d'un montant de 2.000.000 BEF a été octroyée via le TIB en faveur de l'élaboration de ce projet qui n'en était encore qu'aux prémisses.

Dès 1997, le Collège a fixé le montant de sa participation au projet, à hauteur d'un montant total de 60.000.000 BEF. C'est ainsi, qu'en 1997, une subvention d'un montant de 6.000.000 BEF a été octroyée, suivie en 1998, de l'octroi d'une subvention de 10.000.000 BEF. De même, en 1999, une subvention de 14.000.000 BEF a été octroyée, comme elle l'a été en 2000 et en 2001.

Question  $n^{\circ}$  151 de M. Denis Grimberghs du 21 septembre 2001.

Répartition des subsides pour les infrastructures sportives des communes.

Monsieur le membre du Collège,

En votre qualité de membre du Collège chargé des sports et en coordination avec le Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, vous avez annoncé votre intention d'établir un plan pluriannuel relatif aux infrastructures sportives des communes qui pourraient être subsidiées par la Région de Bruxelles-Capitale pour la durée de la législature communale.

J'aimerais que vous nous indiquiez à quel stade d'élaboration se trouve ce plan et quelle a été votre décision concernant la répartition des crédits relatifs à l'année budgétaire 2001 dans l'attente de l'adoption dudit plan?

En particulier, je souhaiterais savoir sous quelle forme les communes ont été appelées à transmettre leur proposition en la matière (délibération du Collège, conseil communal ou proposition d'un seul membre du Collège, pour quelle date les propositions devaient-elles être transmises, méthode d'évaluation des coûts...).

J'aimerais également savoir si vous avez prévu une réserve pour des projets exceptionnels qui verraient le jour pendant la durée de vie de votre plan pluriannuel?

### Réponse.

Faisant suite à la question de l'honorable membre, j'ai le plaisir de lui communiquer que la récolte des informations demandées aux communes relativement au plan pluriannuel s'est réalisée via une lettre-circulaire dans le courant de l'année 2000. Il a fallu ensuite corroborer ces informations avec les souhaits des nouvelles majorités communales après les élections d'octobre. Certaines ayant été installées tardivement et après de nombreux rappels, l'intégralité des renseignements n'a pu être examinée par les services de la Commission communautaire française qu'à la fin du premier semestre 2001. Un inventaire exhaustif, sans examen approfondi de chaque demande, a été réalisé en fonction du planning proposé par les communes. Entre-temps, quelques urgences se sont présentées et le Gouvernement a dû se prononcer sur l'octroi ou non de promesses fermes à certaines communes qui souhaitaient, pour des raisons d'urgence, commencer des travaux.

La sollicitation des projets auprès des pouvoirs locaux, a provoqué un effet boule de neige et débouché sur un nombre très important de demandes représentant globalement plus de quatre fois les budgets disponibles; pour autant que les communes puissent, en fonction de leurs disponibilités budgétaires respectives, faire face à toutes ces dépenses.

Le Gouvernement, en raison de ce nombre très important de projets et dans le souci d'une plus grande équité, a décidé de reporter à 2002 l'adoption du plan pluriannuel, en privilégiant l'établissement de critères encore plus précis que ceux en vigueur jusqu'ici. A savoir notamment les priorités aux aménagements qui améliorent la rotation dans l'occupation des infrastructures (halls omnisports, terrains de football synthétiques...) ou qui favorisent des disciplines moins médiatisées (hockey, arts martiaux, escalade, mini-tennis...) ou encore qui font émerger des infrastructures de proximité.

Pour rappel, la procédure d'examen des dossiers est régie depuis 1991 en Région de Bruxelles-Capitale par l'arrêté royal du 22 février 1974, modifié par l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 19 septembre 1991 et la procédure dont vous trouverez le détail en annexe.

Question n° 172 de M. Bernard Ide du 11 décembre 2002.

La subsidiation des clubs sportifs.

Dans le projet de décret contenant le budget des voies et moyens de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2003 figure en page 34 une annexe reprenant les bénéficiaires de subventions des clubs sportifs octroyées par le Collège de la Commission communautaire française.

Je souhaiterais en connaître la ventilation des montants pour les années 2001, 2002 et 2003.

#### Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, j'ai le plaisir de lui transmettre pour 2001 et 2002 la liste des associations bénéficiant de la Réglementation de l'Assemblée de la Commission communautaire française concernant la subsidiation des clubs sportifs.

La liste pour 2003 n'est évidemment pas encore disponible puisque cet arrêté est pris dans le courant du quatrième trimestre de chaque année.

# REGLEMENT RELATIF A LA SUBSIDIATION DES CLUBS SPORTIFS

du 25 mars 1991 (*MB* du 18/01/1992), modifié par le règlement du 12 décembre 1997.

L'assemblée de la Commission communautaire française a adapté et Nous, Collège, sanctionnons ce qui suit :

**Article 1**°. Est considéré comme club sportif, l'association qui, sans but lucratif et sans discrimination, a pour objet d'assurer ou de coordonner la pratique d'activités nécessitant un effort physique des membres affiliés (Modifié le 12/12/1997 – *MB* du 14/05/1998).

Article 2. Dans la limite des crédits budgétaires, la Commission communautaire française subventionne les clubs sportifs qui répondent aux conditions fixées à l'article 1<sup>er</sup> et qui sont affiliés ou en cours d'affiliation soit à une fédération sportive, soit à la Fédération des sports de l'esprit.

La Commission communautaire française accorde soit une subvention proportionnelle, soit une subvention forfaitaire.

Article 3. § 1<sup>er</sup>. La Commission communautaire française accorde une subvention proportionnelle au nombre d'heures d'entraînement dans les disciplines dont les entraînements se déroulent de manière collective ou sont orientés vers la compétition. Seules sont subsidiables les heures réellement réservées aux entraînements et dûment justifiées.

§ 2. Les séances d'entraînement destinées à des sections ou à des équipes comportant un ou plusieurs joueurs bénéficiant d'une indemnité quelconque ou de primes, ne peuvent donner lieu à l'octroi d'une subvention.

Article 4. La Commission communautaire française accorde une subvention forfaitaire aux clubs sportifs dont l'activité n'est pas orientée vers la compétition et dont les entraînements se déroulent de manière individualisée.

Article 5. Les crédits disponibles sont réservés aux clubs sportifs qui répondent à l'un des critères suivants :

- entraîner, dans un proportion significative des jeunes de moins de 16 ans;
- organiser la pratique sportive pour les personnes de plus de 80 ans et/ou les non-actifs;
- avoir pour objectif de promouvoir les relations interculturelles.

**Article 6.** Toute subvention ne peut être accordée qu'aux clubs sportifs dont l'action s'adresse en priorité à la population bruxelloise.

Le siège du club sportif doit être fixé dans la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour ses activités et sa gestion, le club sportif fait usage de la langue française.

Article 7. § 1<sup>er</sup>. La demande de subvention doit être faite au moyen du formulaire spécial qui peut être retiré auprès du Service des Sports de la Commission communautaire française.

Ce document doit être signé par le gestionnaire du club habilité à cet effet.

Le document doit être renvoyé, dûment complété, au Service des Sports, de la Commission communautaire française, avant l'expiration du délai fixé par le Collège.

- § 2. Le club sportif doit joindre au formulaire de demande de subsidiation :
- a) une copie de ses statuts et règlement d'ordre intérieur;
- b) un document justificatif du propriétaire ou du gestionnaire de l'infrastructure sportive, attestant de l'utilisation de locaux ou de terrains à la réalisation des activités sportives du club et ce, aux heures renseignées comme subsidiables;
- c) pour les clubs exerçant leurs activités depuis une année ou plus, d'une part, un bilan des recettes et dépenses de l'année ou de la saison sportive précédant la date de la demande susmentionnée, et, d'autre part, un rapport des activités poursuivies lors de l'année ou de la saison sportive précédant la date de la demande susmentionnée;

 d) pour les clubs exerçant leurs activités depuis moins d'une année, un budget des recettes et dépenses de l'année pour laquelle une subvention est demandée.

**Article 8.** Tout club subventionné doit faire mention dans ses publications et lors de ses activités du soutien de la Commission communautaire française.

Article 9. Le Collège de la Commission communautaire française détermine la procédure à suivre pour l'introduction des demandes de subsidiation et arrête le montant des subventions prévues au présent règlement.

Article 10. Tout club subventionné doit accepter le contrôle de la Commission communautaire française et lui fournir tous les documents qu'elle jugerait opportun de réclamer, notamment ceux exigés par la loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi de certaines subventions.

Article 11. Le Collège fait rapport annuellement à la commission compétente de l'Assemblée de la Commission communautaire française sur l'application du présent règlement.

Article 12. Tout règlement relatif à la subsidiation des clubs sportifs est abrogé dès le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement.

**Article 13.** Le présent règlement entre en vigueur le dixième jour après sa publication au *Moniteur belge*.

Le Président, Les Secrétaires, Le Greffier

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 01	Montant 2001	euro 2001
101	Royal sporting club Anderlecht	athlétisme	BEERTEN D.	73/30 bld. Ed. Machtens	1080 Bruxelles	20	40 500	1 003,97.
102	Basket club La Roue	basket	KNOCKAERT J.	23 Jagersdal	1600 Sint Pieters Leeuw	20	40 500	1 003,97
103	Judo club Anderlecht .	Judo	DEMARET JM	38 rue Maria Tilimans	1070 Bruxelles	- 20	40 500	1 003,97
104	BC Ecole P 1 - Anderlecht	basket	VERBRUGGEN G	24 rue de la Conciliation	1070 Bruxelies	27	54 675	1 355,36
105	La maison des enfants d'Anderlecht	foot en salle	DHUYVETTER B.	18 rue Van Lint	1070 Bruxelles	16		803,18
	R.S.C. Anderlecht	foot	VANDERBORGHT A.	328 Meerstraat	1840 Londerzeel	31	. 62 775	1 556,15
107	S.C.V. Anderlecht (ex Volley 70)	volley	DELEAU A.	60 drève Soetkin	1070 Bruxelles	3	6075	150,60
109	Royal sporting Hockey club amicale Anderlecht	hockey	DARBE A.	7 clos du Ruisselet	1082 Bruxelles	20	40 500	1 003,97
110	Handball club Anderlecht	handball	MATTON G.	59 rue Potaerdenberg	1070 Bruxelles	3	6075	150,60
111	Jlu Jitsu club Kwanzetsu Anderlecht	arts martiaux	EMANKAF H.	94/13 boulevard E. Machtens	1080 Bruxelles	14	28 350	702,78
. 112	Bon-air sport	foot	SCULIER P.	51 avenue du Duc Jean	1083 Bruxelles	45	91 125	2 258,93
113	Zita Kyotel Judo club	Judo .	MILES Y.	20 avenue Karl Roquette	1080 Bruxelles	8	16 200	401,59
. 114	R.C.T.T. Anderlechtols	tennis de table	NUYTS .	87 rue du Serment	1070 Bruxelles	6	12 150	301,19
116	C.R.S.C.A.	sports pour handicapés	MOHYMONT M.	16/89 avenue J. Sibélius	1070 Bruxelles	5	10 125	250,99
117	Pena Madridista de Bruselas	foot	IBANEZ J.	4 place de la Croix rouge	1070 Bruxelles	17	34 425	853,37
119	Gymnika	gym	GLORIEUX C	1150/51 chaussée de Gand	1082 Bruxelles	36	72 900	1 807,14
120	Ceria Aikido Club	, arts martlaux	BEHR H.	18/110 avenue Dr. Zamenhof	1070 Bruxelles	9	18 225	451,79
121	Bad 79 Anderlecht	badminton	WARNOTTE L.	100 avenue du Rot Soldat	1070 Bruxelles .	13	26325	652,58
125	Jorez.sport .	foot en salle	FOUDA A.	61/81 rue des Goujons	1070 Bruxelles	4	8 100	200,79
126	Cercle des Régates de Bruxelles Kayak	kayak	WITVROUWEN L.	33 rue des Tongres	1040 Bruxelles	10	20 250	501,98
127	A.E.M.A.	football	ANTOINE M.	282/1 boulevard 5. Dupuls	1070 Bruxelles	3	6075	150,60
128	C.E.P.M. Moortebeek	valley	VERMEERSCH R.	5 rue Horace	1070 Bruxelles		8 100	200,79
201	Basket club Eveil Auderghem Girls	basket	DE SUTTER J-A	3/6 square Baron Hankar	1160 Bruxelles	20	40 500	1 003,97
202	Eveil T.T.	tennis de table	SPRINGAEL J.L.	39 avenue des Traquets	1160 Bruxelles	18	36 450	903,57
203	BC Eveil Auderghem Boys	basket	NYNS Claude .	22 rue des Cannas	1170 Bruxelles	18	36 450	903,57
205	NRCS Logis Auderghem T.T.	tennis de table	BULTE M.	35 rue Mattheussens	1140 Bruxelles	. 17	34 425	853,37
208	Gym Phenix	gym artistique	VAN AVERMAET V.	121 avenue Gribaumont	1200 Bruxelles	. 71	143 775	3 564,09
210	Parc Auderghem Hockey club	hockey	BIART G.	20/12 rue Montagne de l'Oratoire.	1000 Bruxelles	12		602,38
.303	Rody Volley Province	volley	WILLEMS E.	55 rue Openveld	1082 Bruxelles	10	. 20 250	501,98
402	Rugby club racing jet de Bruxelles	rugby	CARO Th,	41 Spiegelstraat	1500 Vilvorde	15	30 375	752,98
405	Mini Anneessens	foot en salle, volley et basket	VAN ORBEEK Chr.	83/2 rue E. Toussaint	1090 Bruxelles .	11	22 275	552,18
407	Royal Area Excelsior de Bruxelles	basket	DE BOOM Arthur	35 rue Stuyvenberg .	1020 Bruxelles	. 35	70 875	1 756,95
408	Ecole d'arts martiaux Yama-Arashi asbi	arts martiaux	THIELEMANS T.	21 rue Abbé Michel Renard	1400 Nivelles	60	. 121 500	3 011,91
409	Cercle Post-scolaire 23	mini-basket	CONDIJTS J.	6/3 rue St Vincent de Paul	1090 Bruxelles	13	26,325	652,58
410	Royale amicale IV mini 4	mini-basket	CHANTEUX C.	7 rue du Parc Elisabeth	1061 Bruxelles	3	6 075	150,60

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 01	Montant 2001	euro 2001
418	Royal basket club bruxellois	basket	POPPE M.	118 Singel	1853 Strombeek	. 8	16 200	401,59
421	E.S.C. Haren	basket	SCHAERLAECKENS D.	62/109 rue Stroobants	1140 Bruxelles	5	10 125	250,99
422	Brussels wheelchair basket ball	sports pour handicapés	HEYMBEECK N.	22 rue Albert De Latour	1030 Bruxelles	4	8 100	200,79
423	Judo club Budo Bruxelles	arts martiaux	PAGNOULLE Marc	46/1 rue Emile Wauters	1020 Bruxelles	23	46 575	1 154,56
429	Royal excelsior sport's club	athlétisme	HALEWYCK J.	2 Haneveldlaan	1850 Grimbergen	50	101 250	2 509,92
	R.A.S. Maccabi	football	GRYNSZPAN E.	46/2 avenue d'Uccle	1190 Bruxelles	20	40 500	1 003,97
431	A.S.C.T.R.	sports pour handicapés	GIRASA V.	4 Place Van Gehuchten	1020 Bruxelles	20	40 500	1 003,97
	Royal sport nautique	aviron, tennis de table	GEISMAR P.	43/7 rue de Namur	1000 Bruxelles	14		.: 702,78
	A.S. Etoile DE Bruxelles-Capitale	foot	BAN ABDELLAH M.	43 rue de la Caserne	1000 Bruxelles	30	60 750	1 505,95
	R.A.A.C.B	lutte	DETROZ M.	20/5 rue du Grand Serment	1000 Bruxelles	5	10 125	250,99
	Racing Jet Bruxelles	basket	PINNOY P.	203 Meerstraat	1851 Humbeek	27	54 675	1 355,36
437	Union nautique de Bruxeiles	aviron, tennis	ACHE F.	27A ble 239 avenue Marius Renard	1070 Bruxelles	7	14 175	351,39
	Phenix	tennis de table	KUYPERS M.	178 rue Gustave Gilson	1020 Bruxelles	3	6075	150,60
503	C.R.A.E.C.E.	gym, aerobic, volley, alkido, natation	LABIAU F.	119/19 avenue P. Hymans	1200 Bruxelles	10	20 250	501,98
601	Evere Badminton club	badminton	SMETS F.	44 rue P. Mattheussens	1140 Bruxelles	5	10 125	250,99
602	Olympic Evere Gym	gym	DE SUTTER L.	89/1 av. des Anciens Combattants	1140 Bruxelles	14	28 350	702,78
604	Evere Green life tennis club	tennis	DE WANDELAER	44 avenue Fr. Villon	1140 Bruxelles	25	50 625	1 254,96
. 605	Stade everois racing club	foot	GOFFART V.	131 rue Van Hamme	1140 Bruxelles	44	89 100	2 208,73
608	B.U.C. Saint Josse	rugby	WILLEMS L.	29 rue du Cimetière	1440 Braine le Château	. 17	34 425	853,37
701	Royal Uccle Forestoise Léopold F.C.	foot	VAN STEERTEGEM CI.	909 chaussée de Waterloo	1180 Bruxelles	56	113 400	2811,11
702	C.S. La Forestoise	basket	VANDERHEYDEN I.	55 avenue de Haveskercke	1190 Bruxelles	3	6075	150,60
703	Cercie sportif La Forestoise	athlétisme	FRECOURT M.	112 avenue Kersbeek	1190 Bruxelles	42	85 050	2 108,33
704	Forest Montagne Gym	gym	GREISCH G.	31/11 avenue Neptune	1190 Bruxelles	23	46575	1 154,56
· 706	Royal Brussels Ice Hockey and Skating club	patinage	VAN SNICK J.	101/5 rue de Bourgogne	1190 Bruxelies	9	18 225	451,79
707	Gremlin's 90 Forest	tennis de table	PETERS S.	26 rue C. Lemonnier	1050 Bruxelles		10125	250,99
710	Mouloudia Forest	foot en salle	HSAINE Mimoun	10 avenue de la Verrerie	1190 Bruxelles		8,100	200,79
714	Rapid Forest TT	tennis de table .	LIEUTENANT R.	36/1 Reystraat	1601 Rulsbroeck	7	14175	351,39
716	F.C. Drogenbos	foot	GEHU D.	23 Place Bizet	1070 Bruxelles	20		1 003,97
720	Royal Brussels ice Hockey club	hockey club	GOETGELUCK S.	31 rue de Bourgogne	1190 Bruxelles	12	1	602,38
801	Royal tennis club Charles Quint	tennis	GOFFINET J.P.	11 Achter d'Adbij	1702 Groot-Bijgaarden	59	119 475	2961,71
802	Charles Quint T.T.	tennis de table	LEVENS Y.	9/3 rue des Clématites	1083 Bruxelles	3	6075	150,60
803	Ganshoren dames	basket	VERSTAETEN S.	67 av. des Frères Becqué	1082 Bruxelles		14175	351,39
804	Gym Garishoren	gym	BOUCHE JP.	25/5 rue O. Maesschalck	1083 Bruxelles	. 18	36 450	903,57
809	BCU Ganshoren	basket	GILLES R.	67 av. des Frères Becqué	1082 Bruxelles	19	·	953,77
810	Venus gym club	gym	VANDERMEULEN P.	134 rue Bogemans	1780 Wemel	28	56 700	1 405,56

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nore Heures 01	Montant 2001	euro 2001
811	F.C. Ganshoren	football	NAMECHE M.	117/1 avenue M. de Hongrie	1083 Bruxelles	14	28 350	702,78
901	CTT Royal Alpa ixelles	tennis de table	TOLEDO M:	126 rue Saint-Bernard	1060 Bruxelles	· 10	20 250	501,98
902	Royal ixelies sporting club	athlétisme	BLAVIER M.	17 rue J. Van Malderen	1310 La Hulpe	. 11	22 275	552,18
	ULB Bech	handball	BERCE J.P.	47 drève des Chasseurs	1410 Waterloo	9	18 225	451,79
905	Royal ixelies S.C.	basket	HOESSELS Ch.	3/16 Rond Point de l'Etoile	1050 Bruxelles	5	, 10 125	250,99
	Esquive ixelloise	boxe, gym	VANDERHAEGEN J.	88 Bevrijdingslaan	1932 Sint Steven Woluwe	45	91 125	2 258,93
907	Martial Academy	goshindo (self-défense)	DE GREVE Charles	235/5 avenue Van Overbeke	1083 Bruxelles	8	16 200	401,59
911	Bataclan	sports pour handicapés	VAN MIEGROET C.	53 rue Malibrán	1050 Bruxelles	6	12 150	301,19
	Royal ixelles Sporting club	foot	VERSCHUEREN	24 rue des Pecheurs	1150 Bruxelles	19	38 475	953,77
916	ASUB Etterbeek	basket	DOHET D.	50/10 avenue Elénore	1150 Bruxelles	3	6075	150,60
917	ixelles Kibubu rugby club	rugby	DELFORCE A.	70 avenue Victor Jacobs	1040 Bruxelles	6	12 150	301,19
920	Cercle sportif de badminton d'Ixelles	badminton	DETERVILLE J.	15 rue Van Rolleghem	1090 Bruxelles	15	30 375	752,98
921	B.C. Ecole Européenne	basket	BROHEE P.	73 avenue I. Geyskens	1160 Bruxelles	28	56 700	1 405.56
923	Amicale T.T. Alpha	tennis de table	STAUDT C	26 avenue de l'Hippodrome	1050 Bruxelles	8	16 200	401,59
. 924	ULB Lutte	lutte	BAUDSON C.	37/8 avenue Al: Allard	1420 Braine l'alleud	3	6 075	150,60
1001	Société royale de gymnastique de Jette	gym	ETIENNE Stéphane	23 rue de Grijse :	1090 Bruxelles	32	64800	1 606,35
1002	Gym Jette	gym	MOT Chr.	2 rue des Ebats	1082 Bruxelles	14	28 350	702,78
1004	Judo ciub de Jette	judo et karaté	WOUTERS J.P.	71 chaussée de Wemmel	1090 Bruxelles	15	30 375	752,98
1005	Royal C.A. Jette	basket	PHILIPPIN M.	49/2 avenue Ch. Woeste	1090 Bruxelles	3	. 6075	150,60
1006	Karaté club Ahkim	karaté	АНКІМ Н.	18/4 rue Edm. Van Cauwenbergh	l	12	24300	602,38
1101	VK Zeppelin	volley	VAN DEN HEUVEL N.	10 rue du Broeck	1062 Bruxelles		8 100	200,79
1201	Daring athlétic club Molenbeek	athlétisme	LETIST B.	38/8 rue des Fuschias	1080 Bruxelles	25	1	1 254,96
1202	Royal Anciens 13 Saint-Roch	basket	GILLARD P.	63 Vliegwezenlaan	1731 Zellik	25	58 725	1 455,75
1203	Royal King Kong Anciens 13	tennis de table	TUTT Julian	42/4 avenue de Versailles	1020 Bruxelles	7	14175	351,39
1207	Royal Daring hockey	hockey .	VAN CAUWENBERGHE	30 rue des Fleuristes	1082 Bruxelles	20	40 500	1 003,97
1206	Royal CS Fleur Bleue	tennis de table	RENIERE M.	3/2 rue Audrey Hepburn	1090 Bruxelles	10	20 250	501,98
1209	Royal Daring tennis club	tennis	VAN CAUWENBERGHE	30 rue des Fleuristes	1082 Bruxelles	4	8 100	200,79
1210	Arc en ciel CTT	tennis de table	DE RIDDER D.	89/5 rue E. Toussaint	1090 Bruxelles	9	18 225	451,79
1301	Santé et loisirs Saint-Gilles	athlétisme	VENETAKIS A.	92 rue Théodore Verhaegen	1060 Bruxelles	5	10 125	250,99
1304	Ancienne de Saint-Gilles	gym	VAN POELVOORDE P.	60 rue Puccini	1070 Bruxelles	46	97 200	2 409,53
1309	Judo Ju Jitsu club Saint-Gilles	Judo et Ju Jitsu	MATTHYS J.P.	2 rue Rouge	1180 Bruxelles	5	10 125	250,99
1310	Besace Morichar TT	tennis de table	VANDERMERGEL M.	2/1 Square Baron Bouvier	1060 Bruxelles	3	6 075	150,60
1311	Espoir Saint-Gille	foot en salle	BELMEHIDI M.	95 rue Joseph Claes	1060 Bruxelles	7	14 175	351,39
1403	B CMF Oasis	. foot en salle	CHAIRI B. Ayob	68/1 rue Gillon	1210 Bruxelles	• 6	12 150	301,19

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 01	Montant 2001	euro 2001
1404	Promotion et intégration Saint-Josse	foot en salle, volley, basket	EL AMRANI M.	11 rue Verte	1210 Bruxelles	2	4050	
1405	Royale La Silencieuse de Bruxelles	sports pour handicapés	GRETSER D.	16 rue du Loutrier	1170 Bruxelles	24	48 600	100,40
1406	Friend's Gym St-Josse	kick boxing	COLORADO LOPEZ M.A.	100 avenue de l'Hôpital français	1082 Bruxelles	33	66 825	1 204,7
1407	Multi-Sports	karaté, tennis de table, boxe	BELHALOUMI N.	17 rue Saint-François	1210 Bruxelles	17	34 425	1 656,5
1501	Royal cercle athlétique de Schaerbeek	athlétisme	LINERS A.	361 rue du Tilleul	1140 Bruxelles	20	40 500	853,3
. 1	R.U.S.A. Schaerbeek	foot	HASAERT G.	14 rue J. Wauters	1030 Bruxelles	27	54 675	1 003,9
1503	Judo royal crossing club de Schaerbeek	Judo	DE GREEF A.	15 avenue Colonel Picquart	1030 Bruxelles	22	44 550	1 355,3
,	ACEPO "Le Ronin"	arts martiaux	ROMAN R.	21 rue de la Montagne	1000 Bruxelles	13	26325	1 104,3
1508	Société royale de gymnastique de Schaerbeek	gym, trampoline, psychomo, sport de combat	MESSAOUDI A	179 rue Th. Verhaegen	1060 Bruxelles	23	46 575	652,5
1510	Canter club Schaerbeek				v			1 154,5
,	Kituro Schaerbeek rugby club	basket	LENGLEZ A.	32 rue Charles Meert	1030 Bruxelles	14	28 350	702,7
	A.S. Schaerbeek	rugby	RENIERS G.	13 rue L. Bandenhoven	1140 Bruxelles	20	40 500	1 003,9
		foot en salle	OULAD A.	21/7 rue Metsys	1030 Bruxelles	` 10	20 250	501,9
	Damoclès	escrime	VANDEWALLE N.	59 qual au Foln	1000 Bruxelles	14	· 28 350	702,7
	Linkebeek hockey club	hockey	THIERY Ph.	371 rue Hollebeek	1630 Beersel	6	12 150	301,1
	Royal Uccle sport T.H.C.	hockey, tennis, bridge	VAN den BALCK	3c avenue Floréal	1180 Bruxelles	31	62 775	1 556,1
	Royal racing club Bruxelles	tennis, hockey	LADHA Khalil	74/3 rue Basse	1180 Bruxelles	. 18	36 450	903,5
	Cercle Chantecler	gym	CORDIER J.	1 avenue des Coquelicots	1410 Waterloo	14	28:350	702.7
1609	Judo club Uccle	judo	HERSZAFT Ch.	6/21 avenue F. Van Kalken	1070 Bruxelles	9		451.7
1610	Forza Uccle	volley	CARABIN P.	197 rue au Bois	1150 Bruxelles	13	26325	652,5
1611	BBC Uccle VF	basket	AMADUCCI S.	246/2 avenue Coghen	1,180 Bruxelles	11	22 275	552.1
1616	R. Basket 2001	basket	CARLIER A.	25 avenue du Vallon	1640 Rhode-Saint-Genèse	16	32 400	803,1
1617	Ecole des jeunes de la R.U.S.G.	foot	SAHLI Farid	20/19 rue A. Cluysenaer	1060 Bruxelles	60	121 500	3 011.9
1703	ASA St Hubert Boitsfort	basket	TOULMOND A.	2 avenue G. Beholdt	1170 Bruxelles	12	24300	602,3
1704	Royal Racing club Bruxelles	athlétisme	PINTE Yves	8/1 avenue Baden Powel	1200 Bruxelles	37	74925	1 857,3
1705	Queen's park Watermael-Boitsfort	foot en salle	TAZIAUX J-L	20 rue de Meuse	5540 Waulsort	13	26 325	652,5
1706	Royal racing club Bruxelles	foot	BOUCHAT CI.	66 avenue du Cor de Chasse	1170 Bruxelles	48	97 200	2 409,5
1708	Boitsfort Rugby club	rugby	WINDELS V.	70 avenue Albert 1er	1342 Limelette	14	28 350	2 409,5 702,7
1801	Royal Linthout basket	basket	VERCRUYSSEN E.	11 Halewijnlaan	1850 Grimbergen	24	48 600	1 204.7
1802	Europa gym	gym artistique	OPHOVEN C	21 avenue de la Croix du Sud	1200 Bruxelles	64	129 600	
1002		10.	1		, 200 DI UNCHOS	1 04	1229 000	3 212,7
	Espace Volley Woluwe .	volley	VANLEEUW D.	12 avenue du Martin Pêcheur	1970 Wezembeek Oppem	18	36 450	903;5

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nore Heures 01	Montant 2001	euro 2001
1805	Royal White star A.C.	athlétisme	KEVERS W.	74 avenue Louis Pierard	1140 Bruxelles	40	81 000	2007,94
		gym	WERY Chr.	46 avenue du Bois d'Houthuist	1970 Wezembeek Oppern	30	60 750	1 505,95
1807	REM AIKI	arts martiaux	EL AKEL L.	90 rue Colonel Van Gele	1040 Bruxelles	5	10 125	250,99
1808	Le Logis Woluwe Badminton club	badminton	MARCHAL P.	47 avenue des Capucines	1950 Kraainem	. 5	10 125	250,9
1809	Judo club Poséidon	arts martiaux .	CAKY Eddy	10 Krokuslaan	1933 Sterrebeek	28	56 700	1 405,5
1817	Don Bosco Woluwe Volley Club	volley	WISELER A.	82/4 avenue du Mistral	1200 Bruxelles	. 3	6 075	150,6
1818	Woluwe star silencieux	sports pour handicapés	DOUBLET CI.	12/23 Mont Saint-Lambert	1200 Bruxelles	. 24	48 600	1 204,7
1820	White star Woluwe football	foot	BOTT E.	8 avenue des Crénaux	1200 Bruxelles	100	202 500	5019,8
1821	Brussels kangaroos	baseball, softball	GERARD-GODEFROI C.	17 avenue Van Becelaere	1170 Bruxelles	20	40 500	1 003,9
1822	Wolu Tennis club	Mini-tennis	JEUNIAUX F.	1 avenue des Cèdres	1970 Wezembeek Oppern	10	20 250	501,9
1823	FC Fernina White Star Woluwe	foot	COLLIN J.J.	5 Wulpenhof	1933 Sterrebeek	13	26 325	652,5
1824	C.E.P.C	sports pour handicapes	PEETERS R.	14/7 boulevard Wahls	1030 Bruxelles	3	6075	150,6
1825	Capricorne TT	tennis de table	CRUCIFIX L.	23 chemin des deux Maisons	1200 Bruxelles	. 4	8 100	200,7
1826	Ecole de GRS Mounier	GRS	DALLEMAGNE R.	39 Vosberg	1970 Wezembeek Oppern	, 23	46 575	1 154,5
1827	Alma Volley club	volley	GUILMOT H.	40 Gendarmeriestraat	1800 Vilvoorde	12	24 300	602,3
	Royal ombrage HC	hockey	LEQUINT L.	8/39 avenue de la Charmille	1200 Bruxelles	18	36 450	903,5
1902	Traditional Karate Academy - arteller asbl	arts mertiaux	CADJENOVIC R.	59 rue Medaets	1150 Bruxelles	4	8 100	200.
1903	Cercle royal de natation de Bruxelles - Atalante	natation	BLONDEEL.H.	14 avenue des Sittelles	1150 Bruxelles	51	103 275	2 560,1
1904	Royal Orée T.H.B.	tennis	HERMANS P.	4 avenue des Hirondelles	1950 Kraainem	15	30 375	· 752,9
1905	Royal Orée T.H.B.	hockey	VAN GEIRT Y.	4 avenue du Grand Forestier	1170 Bruxelles	40	81 000	2 007,9
1906	F.C. Saint-Michel	foot	PONCELET	12 rue P. Devroye	1040 Bruxelles	32	64800	1 606,3
1906	Gym centre	gym	BARTHOLEYNS J.P.	16 Patrijzenstraat	3078 Everberg	3	6075	150,6
1909	Hockey Saint-Lambert - La Rasante,	hockey	DE SCHEEMAEKERE	16 avenue Jules Detrooz	1150 Bruxelles	18	36 450	903,5
1911	ROFC Stockel	foot	DRAECK J.	22 clos des Erables	1950 Kraainem	19	38 475	953,7
1912	Gunners Léopold club de WSP	foot	SPETSCHINSKY S.	42 rue H. Van Zuylen	1180 Bruxelles	16	32 490	803,1
1914	Entheos	gym .	JORIS M.	3 Speihlenlaan	3080 Tervueren	83	168 075	4166,4
. *	total d'heures		T			3 015	6 106 375	151 348,2
	total par heure	,			6 107 000	2025,539		
	montant arrond				1	2 025,00		
		<del> </del>		<del>                                     </del>	<del> </del>			

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 01	Montant 2001	euro 2001
•	FORFAIT					<del></del>		
118	Chess club Anderlecht	écheos	GREDE Manfred	37 rue Th. Verhaegen	1060 Bruxelles	1.5	15 000	371.84
1	Squalus club asbl	sauvetage	DE BUYST B.	311/5 rue de Neerpede	1070 Bruxelles	1/2 F	7 500	185,92
	Cercle royal de biliard "Léopold série"	billard	FRANCES G.	47/51 avenue du Globe	1190 Bruxelles	1 F	15 000	371.84
	Cercle royal des échecs de Bruxelles (CREB)	échecs :	VANNEROM R.	93 rue Defacqz	1060 Bruxelles	1 F	15 000	371.84
419	SIPLAC	plongée	PELLEGRIM L.	73/74 avenue Mutsaert	1020 Bruxelles	1/2 F	7 500	185.92
	Excelsior	échecs	PASPONT J.	289/a avenue des Croix de Feu	1020 Bruxelles	1/2 F	7500	185,92
709	Forest Domaine	bridge	VANDENWYNGAERT E.	35/068 avenue Minerve	1190 Bruxelles	1.5	15 000	371.84
807	Bridge club Ganshoren .	bridge	DEMANET G.	83/4 avenue de la Réforme	1083 Bruxelles	1 F	15000	371.84
. 909	Spéléo club de Bruxelles "les Stalacs"	spéléo	BARTHOLEYNS J.P.	16 Patrijzenstraat.	3078 Overilse	. 1/2 F	7 500	185,92
914	La besace ixelloise	pétanque	BIGARE J	10 rue J.B. Meunier	1050 Bruxelles	1 F	15 000	371,84
915	La pétanque ixelloise	pétanque	PRETE E.	15 rue Vandersaenen	1160 Bruxelles	1 F	15 000	371,84
1205	Fous du Roy	échecs	BRION Ph.	88 rue Vertongen	1780 Wemmel	1 F	15 000	371,84
	La Gayolle pétanque club	pétanque	VILAIN A.	387 Parc résidentiel La Gayolle	5530 Yvolr	1 F	15 000	371,84
	G.I.P.S.	spéléo	BARTHOLEYNS J.P.	16 Patrijzenstraat	3078 Overlise	1/2 F	7 500	
1613	Wolvendael chess club	échecs	SEMNINCKX	500/4 avenue Molière	1050 Bruxelles	1/2 F	7500	. 185,92
1701	A.N. Sports-Boltsfort	marche, randonnée, natation pétanque, bowling, vélo	NYNS J.	4 rue des Phlox	1170 Bruxelles	1 F	15 000	371,84
1815	WTC Alzoo	cyclo .	VANDENEYNDE Y.	2/26 Woluwedal	1932 Sint Stevens Woluwe	1/2 F	7500	185,92
1816	Wolu plongée club	plongée	DEFRUIT J.	78/13 avenue H. Liebrecht	1090 Bruxelles	1 F	15 000	371.84
1819	Calssa Woluwe	échecs	MORETUS C.	19/13 avenue St-Pancrace	1950 Kraainem	1/2 F	7 500	185,92
1907	Bruxelles centre & Orée Bridge	. bridge	de CRAECKER A.	203 avenue Louise	1050 Bruxelles	1 F	15 000	371,84
				· · ·	•		240 000	5 949,44
-					T	<del>                                     </del>	<del>-</del>	

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	Sexe	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 02	Montant 2002-
	Royal sporting club Anderlecht	athlétisme	BEERTEN D.	Monsieur	73/30 bld. Ed. Machtens	1080 Bruxelles	20	1.018,0
	Basket club La Roue	basket	KNOCKAERT J.	Madame	23 Jagersdal	1600 Sint Pieters Leeuw	22	1.119,8
	Judo club Anderlecht	judo	DEMARET JM	Monsieur	38 rue Maria Tilimans	1070 Bruxelles	15	763,5
	BC Ecole P 1 - Anderlecht	basket	VERBRUGGEN G.	Monsieur	24 rue de la Conciliation .	1070 Bruxelles	23	1.170,7
	La maison des enfants d'Anderlecht	foot en salle	HADJMEHEND A.	Monsieur	29 rue Van Lint	1070 Bruxelles	7	356,3
	R.S.C. Anderlecht	foot	VANDERBORGHT A.	Monsieur	328 Meerstraat	1840 Londerzeel	35	1.781,5
	S.C.V. Anderlecht (ex Volley 70 )	volley	DELEAU A.	Monsieur	60 drève Soetkin	1070 Bruxelles	3	152,7
	Royal sporting Hockey club amicale Anderlecht	hockey	DARBE A.	Monsieur	7 clos du Ruisselet	1082 Bruxelles	34	1.730,6
	Handball club Anderlecht	handball	BOURGUIGNON J.	Monsieur	7E bte 14 Parc Peterbos	1070 Bruxelies		
111	Jiu Jitsu club Kwanzetsu Anderlecht	arts martiaux	EMANKAF H.	Monsieur	94/13 boulevard E. Machtene	1080 Bruxelles	3	152,7
112	Bon-air sport	foot	SCULIER P.	Monsieur	51 avenue du Duc Jean	1083 Bruxelies	14	712,6
113	Zita Kyotei Judo club	judo	MILES Ph.	Monsieur	18/43 avenue J. Sibelius	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	23	1.170,7
114	R.C.T.T. Anderlechtois	tennis de table		Monsieur	87 rue du Serment	1070 Bruxelles 1070 Bruxelles	6	305,4 152,7
	C.R.S.C.A.	sports pour handicapés	CHONQUEREZ Th.	Monsieur	92 Fabriekstraat	1601 Ruisbroeck	5	254,5
	Pena Madridista de Bruselas	foot	CASTANO A.	Monsieur	15 rue des Orchidées	1070 Bruxelles	15	763,5
	Gymnika	gym	DE BOECK A.	Monsieur	7/42 avenue Henry Dunant	1140 Bruxelies	31	1.577,9
	Ceria Aikido Club	arts martiaux	BEHR H.	Monsieur	18/110 avenue Dr. Zamenhof	1070 Bruxelles	7	356,3
	Bad 79 Anderlecht	badminton	WARNOTTE L.	Monsieur	100 avenue du Roi Soldat	1070 Bruxelles	11	559.9
	Jorez sport	foot en salle	FOUDA A.	Monsieur	61/81 rue des Goulons	1070 Bruxelles	3	152,7
	Cercle des Régates de Bruxelles Kayak	kayak	WITVROUWEN L.	Monsieur	33 rue des Tongres	1040 Bruxelles	9	458,10
	A.E.M.A.	football	ANTOINE M.	Monsieur	282/1 boulevard S. Dupuis	1070 Bruxelles	3	152,70
128	C.E.P.M. Moortebeek	volley	VERMEERSCH R.	Monsieur	5 rue Horace	1070 Bruxelles	44	
201 F	Basket club Eveil Auderghem Girls	basket	DE SUTTER J-A	Monsieur	3/6 square Baron Hanker	1160 Bruxelles	4	203,60
202 E	Eveil T.T.	tennis de table	SPRINGAEL J.L.	Monsieur	39 avenue des Traquets	1160 Bruxelles	24	1.221,6
	BC Eveil Auderghem Boys	basket	NYNS Claude	Monsieur	22 rue des Cannas	1170 Bruxelles	22	1.119,80
	Royal union Auderghem	foot	STRECKER P.	Monsieur	250 Bouleyard du Souverain	1160 Bruxelles	48	
205 H	Kobelco Auderghem TT (ex Logis)	tennis de table	BULTE M.	Monsieur	35 rue Mattheussens	1140 Bruxelles	10	2.443,20 509,00
. L	Gym Phenix	gym artistique	VAN AVERMAET V.	Madame	121 avenue Gribaumont	1200 Bruxelles	79	4.021,10
	arc Auderghem Hockey club	hockey	BIART G.	Monsieur	20/12 rue Montagne de l'Oratoire	1000 Bruxelles	11	559.90
301 B	erchem BBC	basket	HACHE St.	Madame	93 avenue Josse Goffin	1082 Bruxelles	6	305,40

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	Sexe	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 02	Montant 2002
303	Body Volley Province	volley	WILLEMS E.	Monsieur	55 rue Openveld	1082 Bruxelles	9	458,10
304	BSG Volley Berchem	volley	MULS A.	Monsieur	21 Kattestraat	1700 Dilbeek	3	152,70
402	Rugby club racing jet de Bruxelles	rugby	CORDENIER J.	Monsieur	35 Lenterik	1800 Vilvorde	12	610,80
405	Mini Anneessens	foot en salle, volley et basket	VANORBEEK Chr.	Monsieur	83/2 rue E. Toussaint	1090 Bruxelles	9	458,10
408	Ecole d'arts martiaux Yama-Arashi asbl	arts martiaux	THIELEMANS T.	Monsieur	21 rue Abbé Michel Renard	1400 Nivelles	60	3.054,00
409	Cercle Post-scolaire 23	mini-basket	CONDIJTS J.	Monsieur	6/3 rue St Vincent de Paul	1090 Bruxelles	15	763,50
410	Royale amicale IV mini 4	mini-basket	CHANTEUX C.	Monsieur	7 rue du Parc Elisabeth	1081 Bruxelles	3	152,70
414	Mini 28 Bruxelles	mini-basket	JANSOONE R.	Monsieur	11/6 rue de la Fraîcheur	1080 Bruxelles	3	152,70
418	Royal basket club bruxellois	basket	VAN HECKE T.	Madame	123 avenue des Pagodes	1020 Bruxelles	13	681,70
420	Club de jeunesse - section sportive	multi-sports	DUBBELING A.	Madame	178 rue des Tanneurs	1000 Bruxelles	6	305,40
421	E.S.C. Haren	basket	SCHAERLAECKENS D.	Monsieur	62/109 rue Stroobants	1140 Bruxelles	9	458,10
422	Brussels wheelchair basket ball	sports pour handicapés	HEYMBEECK N.	Madame	22 rue Albert De Latour	1030 Bruxelles	6	305,40
423	Judo club Budo Bruxelles	arts martiaux	PAGNOULLE Marc	Monsieur	46/1 rue Emile Wauters	1020 Bruxelles	28	1.425,20
	Grand serment royal des archers de Saint- Sébastien	tir à l'arc	PEETERS D.	Madame	40 Lenterik	1800 Vilvorde	3	152,70
430	R.A.S. Maccabi	football	GRYNSZPAN E.	Monsieur	49 rue des Palmiers	1150 Bruxelles	24	1.221,60
431	A.S.C.T.R.	sports pour handicapés	GIRASA V.	Madame	4 Place Van Gehuchten	1020 Bruxelles	21	1.068,90
433	Royal sport nautique	aviron, tennis de table	GEISMAR P.	Monsieur	127 rue de l'Escrime	1150 Bruxelles	12	610,80
434	A.S. Etoile DE Bruxelles-Capitale	foot	REZZOUKI A,	Madame	97 rue Sans Souci	1050 Bruxelles	26	1,323,40
435	R.A.A.C.B	lutte	BOUCAR P.	Monsieur	48 rue Emile Feron	1060 Bruxelles	5	254,50
437	Union nautique de Bruxelles	aviron, tennis	ACHE F.	Monsieur	27A bte 239 avenue Marius Renard	1070 Bruxelles	4	203,60
439	Phenix	tennis de table	KUYPERS M.	Madame	178 rue Gustave Gilson	1020 Bruxelles	3	152,70
503	C.R.A.E.C.E.	gym, aerobic, volley, aïkido, natation	LABIAU F.	Monsieur	119/19 avenue P. Hymans	1200 Bruxelles	9	458,1
. 505	Handball club Evere	handball	JOLLIVET A.	Monsieur	7 Vuurkruisenlaan	1930 Zaventem	10	509,00
601	Evere Badminton club	badminton	SMETS F.	Monsieur	44 rue P. Mattheussens	1140 Bruxelles	6	305,40

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	Sexe	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 02	Montant 2002
602	Olympic Evere Gym	gym	DE SUTTER L.	Madame	89/1 av. des Anciens Combattants	1140 Bruxelles	14	712,60
604	Evere Green life tennis club	tennis	DE WANDELAER H.	Monsieur	44 avenue Fr. Villon	1140 Bruxelles	15	763,50
605	Stade everois racing club	foot	GOFFART V.	Madame	131 rue Van Hamme	1140 Bruxelles	41	2.086,90
608	B.U.C. Saint Josse	rugby	DE COCQ R.	Monsieur	75 chaussée d'Alsemberg	1630 Linkebeek	22	1.119,8
701	Royal Uccle Forestoise Léopold F.C.	foot	VAN STEERTEGEM CI.	Monsieur	909 chaussée de Waterloo	1180 Bruxelles	57	2.901,3
702	C.S. La Forestoise	basket	VANDERHEYDEN I.	Monsieur	55 avenue de Haveskercke	1190 Bruxelles	3	152,7
703	Cercle sportif La Forestoise	athlétisme	FRECOURT M.	Monsieur	112 avenue Kersbeek	1190 Bruxelles	52	2.646,8
705	La Royale forestoise de gymnastique	gym	MATERNA J.	Monsieur	990 chaussée Romaine	1780 Wemmel	35	1.781,5
706	Royal Brussels Ice Hockey and Skating club	patinage	VAN SNICK J.	Madame	101/5 rue de Bourgogne	1190 Bruxelles	9	458,1
707	Gremlin's 90 Forest	tennis de table	PEETERS S.	Monsieur	28 rue C, Lemonnier	1050 Bruxelles	5	254,5
710	Mouloudia Forest	foot en salie	HSAINE Mimoun	Monsieur	10 avenue de la Verrerie	1190 Bruxelles	3	152,7
714	Rapid Forest TT	tennis de table	LIEUTENANT R.	Monsieur	36/1 Reystraat	1601 Rulsbroeck	8	407,2
720	Royal Brussels Ice Hockey club	hockey club	GOETGELUCK S.	Madame	31 rue de Bourgogne	1190 Bruxelles	14	712,6
801	Royal tennis club Charles Quint	tennis	GOFFINET J.P.	Monsieur	11 Achter d'Adbij	1702 Groot-Bijgaarden	57	2.901,3
802	Charles Quint T.T.	tennis de table	LEVENS Y.	Monsieur	9/3 rue des Clématites	1083 Bruxelles	3	152,7
803	Ganshoren dames	basket	VERSTAETEN S.	Madame	67 av. des Frères Becqué	1082 Bruxelles	14	712,6
804	Gym Ganshoren	gym -	BOUCHE JP.	Monsieur	25/5 rue O. Maesschalck	1083 Bruxelles	13	661,7
806	Wakishintai Bruxelles	jiu-jutsu	VANBAELEN F.	Monsieur	50/1 rue J. Genot	1080 Bruxelles	5	254,5
808	BCU Ganshoren	basket	GILLES R.	Monsieur	67 av. des Frères Becqué	1082 Bruxelles	23	1.170,7
810	Venus gym club	gym	VANDERMEULEN P.	Monsieur	134 rue Bogemans	1780 Wemel	25	1.272,5
811	F.C. Ganshoren	football	NAMECHE M.	Monsieur	117/1 avenue M. de Hongrie	1083 Bruxelles	29	1.476,1
901	CTT Royal Alpa Ixelies	tennis de table	TOLEDO M.	Monsieur	126 rue Saint-Bernard	1060 Bruxelles	30	1.527,0
	Royal Ixelles sporting club	athlétisme	BLAVIER M.	Monsieur	17 rue J. Van Malderen	1310 La Hulpe	11	559,9
903	ULB Bech	handball	BERCE J.P.	Monsieur	47 drève des Chasseurs	1410 Waterloo	9	458,1
906	Esquive Ixelloise	boxe, gym	VANDERHAEGEN J.	Madame	88 Bevrijdingslaan	1932 Sint Steven Woluwe	48	2.443,2
907	Martial Academy	goshindo (self- défense)	DE GREVE Charles	Monsieur	235/5 avenue Van Overbeke	1083 Bruxelles	9	458,1
910	Royal Ixelles basket féminin	basket	LLOPIS J.	Monsieur	18 avenue d'Annecy	1950 Kraainem	3	152,70

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	Sexe	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 02	Montant 2002
911	Batacian	sports pour handicapés	VAN MIEGROET C.	Madame	53 rue Malibran	1050 Bruxelles	7	356,30
912	Royal Ixelles Sporting club	foot	VERSCHUEREN	Monsieur	24 rue des Pêcheurs	1180 Bruxelles	19	967,10
917	Ixelles Kibubu rugby club	rugby	DELFORCE A.	Monsieur	70 avenue Victor Jacobs	1040 Bruxelles	5	254,50
920	Cercle sportif de badminton d'ixelles	badminton	DETERVILLE J.	Monsieur	15 rue Van Rolleghern	1090 Bruxelles	13	661,70
921	B.C. Ecolé Européenne	basket	BROHEE P.	Monsieur	73 avenue I. Geyskens	1160 Bruxelles	41	2.086,90
923	Amicale T.T. Alpha	tennis de table	STAUDT C	Monsieur	26 avenue de l'Hippodrome	1050 Bruxelles	6	305,40
924	ULB Lutte	lutte	BAUDSON C.	Monsieur	37/8 avenue Al. Allard	1420 Braine l'alleud	3	152,70
1001	Société royale de gymnastique de Jette	gym	ETIENNE Stéphane	Monsieur	23 rue de Grijse	1090 Bruxelles	45	2.290,50
1002	Gym Jette	gym	MOT Chr.	Monsieur.	2 rue des Ebats	1082 Bruxelles	13	661,70
1004	Judo club de Jette	judo et karaté	WOUTERS J.P.	Monsieur	71 chaussée de Wemmel	1090 Bruxelles	13	861,70
1005	Royal C.A. Jette	basket	PHILIPPIN M.	Monsieur	49/2 avenue Ch. Woeste	1090 Bruxelles	3	152,70
1006	Karaté club Ahkim	karaté	АНКІМ Н.	Monsieur	18/4 rue Edm. Van Cauwenbergh	1080 Bruxelles	9	458,10
1007	Judo Ryu sportopolis	judo	MESANS H.	Monsleur	22/153 avenue de l'Arbre Ballon	1090 Bruxelies	5	254,50
1101	VK Zeppelin	volley	VAN DEN HEUVEL N.	Madame	10 rue du Broeck	1082 Bruxelles	4	203,60
1201	Daring athlétic club Molenbeek	athlétisme	LACROIX F.	Monsieur	102 avenue Emile Van Ermengern	1090 Bruxelles	27	1.374,30
1202	Royal Anciens 13 Saint-Roch	basket	GILLARD N.	Madame	68 Vliegwezenlaan	1731 Zellik	16	814,40
1203	Royal King Kong Anciens 13	tennis de table	TUTT Julian	Monsieur	42/4 avenue de Versailles	1020 Bruxelles	6	305,40
1204	KFC Strombeek (ex R.W.D.M.)	foot	DEGROEF JP.	Monsieur	9 boulevard des Quatre Journées	1210 Bruxelles	64	3.257,60
1206	Handisport Molenbeek	sports pour handicapés	MARY O.	Monsieur	100/14 boulevard E. Machtens	1080 Bruxelles	16	814,40
1207	Royal Daring hockey	hockey	VAN CAUWENBERGHE	Monsieur	30 rue des Fleuristes	1082 Bruxelles	17	865,30
1208	Royal CS Fleur Bleue	tennis de table	ALEXANDER N.	Madame	10/7 rue Audrey Hepburn .	1090 Bruxelles	4	203,60
	Royal Daring tennis club	tennis	VAN CAUWENBERGHE	Monsieur	30 rue des Fleuristes	1082 Bruxelles	3	152,70
1210	Arc en ciel CTT	tennis de table	DE RIDDER D.	Monsieur	89/5 rue E. Toussaint	1090 Bruxelles	7	356,30
1211	Cercle natation Molenbeek "La Rainette"	natation	DUSSEN E.	Monsieur	55 avenue de la Liberté	1081 Bruxelles	9	458,10
1212	FC Racing Molenbeek	foot	TAJAOUART N.	Monsieur	12 rue de Bonne	1080 Bruxelles	8	407,20
1301	Santé et loisirs Saint-Gilles	athlétisme	VENETAKIS A.	Monsieur	92 rue Théodore Verhaegen	1060 Bruxelles	6	305,40

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	Sexe	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 02	Montant 2002_
1304	Ancienne de Saint-Gilles	gym	VAN POELVOORDE P.	Madame	60 rue Puccini	1070 Bruxelles	43	2.188,70
1309	Judo Ju Jitsu club Saint-Gilles	judo et Ju Jitsu	MATTHYS J.P.	Monsieur	2 rue Rouge	1180 Bruxelles	5	254,50
1310	Besace Morichar TT	tennis de table	VANDERMERGEL M.	Monsieur	2/1 Square Baron Bouvier	1060 Bruxelles	5	254,50
1311	Espoir Saint-Gille	foot en saile	RESSELER A.	Madame	12 avenue Jean Volders	1060 Bruxelles	4	203,60
1401	Elan Saint-Josse	tennis de table	ARPIDONE G.	Monsieur	65 rue de la Limite	1210 Bruxelles	3	152,70
1403	CMF Oasis	foot en salle	CHAIRI B. Ayob	Monsieur	68/1 rue Gillon	1210 Bruxelles	.5	254,50
1405	Royale La Silencieuse de Bruxelles	sports pour handicapés	GRETSER D.	Monsieur	16 rue du Loutrier	1170 Bruxelles	24	1.221,60
1406	Friend's Gym St-Josse	kick boxing	COLORADO LOPEZ M.A.	Monsieur	100 avenue de l'Hôpital français	1082 Bruxelles	28	1.425,20
1407	Multi-Sports	karaté, tennis de table, boxe	BELHALOUMI N.	Monsieur	1 avenue Henri De Brouker	1160 Bruxelles	20	1.018,00
1501	Royal cercle athlétique de Schaerbeek	athlétisme	LINERS A.	Monsieur	361 rue du Tilleul	1140 Bruxelles	22	1.119,80
1502	R.U.S.A. Schaerbeek	foot	HASAERT G.	Monsieur	14 rue J. Wauters	1030 Bruxelles	24	1.221,60
1503	Judo royal crossing club de Schaerbeek	judo	DE GREEF A.	Monsieur	15 avenue Colonel Picquart	1030 Bruxelles	28	1.425,20
1505	ACEPO "Le Ronin"	arts martiaux	ROMAN R.	Monsieur	21 rue de la Montagne	1000 Bruxelles	14	712,60
1508	Société royale de gymnastique de Schaerbeek	gym, trampoline, psychomo, sport de combat	MESSAOUDI A	Monsieur	179 rue Th. Verhaegen	1060 Bruxelles	22	1.119,80
1510	Canter club Schaerbeek	basket	LENGLEZ A.	Monsieur	32 rue Charles Meert	1030 Bruxelles	16	814,40
1512	Kituro Schaerbeek rugby club	rugby	POSKIN F.	Monsieur	57/57 rue du Bon Paster	1140 Bruxelles	19	967,10
1601	Damoclès	escrime	VANDEWALLE N.	Madame	59/65 quai au Foin	1000 Bruxelles	8	407,20
1602	Linkebeek hockey club	hockey	THIERY Ph.	Monsleur	371 rue Hollebeek	1630 Beersel	11	559,90
1603	Royal Uccle sport T.H.C.	hockey, tennis, bridge	VAN den BALCK	Monsieur	3c avenue Floréal	1180 Bruxelles	33	1.679,70
1604	Royal racing club Bruxelles	tennis, hockey	LADHA Khalil	Monsieur	15 avenue des Buissons	1640 Rhode-Saint-Genèse	19	967,10
1605	Cercle Chantecler	gym	CORDIER J.	Monsieur	1 avenue des Coquelicots	1410 Waterloo	12	610,80
1609	Judo club Uccle	judo	HERSZAFT Ch.	Monsieur	6/21 avenue F. Van Kalken	1070 Bruxelles	9	458,10
1610	Forza Uccle	volley	CARABIN P.	Monsieur	197 rue au Bois	1150 Bruxelles	12	610,80

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	Sexe	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 02	Montant 2002
1611	BBC Uccle VF	basket	AMADUCCIS.	Monsieur	246/2 avenue Coghen	1180 Bruxelles	16	814,4
1616	R. Basket 2001	basket	DETAILLE Chr.	Monsieur	19 avenue Bei Honzon	1640 Rhode-Saint-Genèse	17	865,3
1617	Ecole des jeunes de la R.U.S.G.	foot	SAHLI Farid	Monsieur	20/19 rue A. Cluysenaer	1060 Bruxelles	52	2.646,8
1618	Royal Wellington Tennis HC	tennis	DE VALCK R.	Monsieur	6 A avenue de la Closière	1410 Waterloo	10	509,0
1703	ASA St Hubert Boitsfort	basket	TOULMOND A.	Monsieur	2 avenue G. Benoidt	1170 Bruxelles	. 11	559,9
1704	Royal Racing club Bruxelles	athlétisme	PINTE Yves	Monsieur	8/1 avenue Baden Powel	1200 Bruxelles	37	1.883,3
1705	New Brussels united (ex Queen's park)	foot en salle	TAZIAUX J-L	Monsieur	20 rue de Meuse	5540 Waulsort	13	661,7
1706	Royal racing club Bruxelles	foot	BOUCHAT CI.	Monsieur	66 avenue du Cor de Chasse	1170 Bruxelles	42	2.137,80
1708	Boitsfort Rugby club	rugby	DEBACKER J.	Monsieur	32 avenue van der Meerschen	1150 Bruxelles	11	559,90
1801	Royal Linthout basket	basket	COSY JP.	Monsieur	91 rue du Maquis	1140 Bruxelles	23	1.170,70
1802	Europa gym	gym artistique	OPHOVEN C	Madame	21 avenue de la Croix du Sud	1200 Bruxelles	80	4.072,0
1803	Espace Volley Woluwe	volley	VANLEEUW D.	Monsieur	12 avenue du Martin Pêcheur	1970 Wezembeek Oppem	16	814,4
1804	Woluwe (ex Kapelleveld)	tennis de table	BAIWY N.	Monsieur	95 rue de la Limite	1950 Kraainem	12	61,0,8
1805	Royal White star A.C.	athlétisme	KEVERS W.	Monsieur	74 avenue Louis Pierard	1140 Bruxelles	53	2.697,70
1806	Tremp 2000	gym	WERY Chr.	Madame	46 avenue du Bois d'Houthuist	1970 Wezembeek Oppern	26	1.323,40
1807	REM AIKI	arts martiaux	EL AKEL L.	Monsieur	90 rue Colonel Van Gele	1040 Bruxelles	7	356,3
1809	Judo club Poséidon	arts martiaux	CAKY Eddy	Monsieur	10 Krokuslaan	1933 Sterrebeek	25	1.272,5
1812	Evolution verticale	escalade	TOISOUL L.	Monsieur	33 rue Jean Moisse	1435 Mont-Saint-Guibert	9	458,1
1817	Don Bosco Woluwe Volley Club	volley	VANHEMELRYCK M.	Madame	69 Bleuckeveldlaan	3080 Tervueren	3	152,7
1818		sports pour handicapés	DOUBLET CI.	Monsieur	12/23 Mont Saint-Lambert	1200 Bruxelles	25	1.272,50
1820	White star Woluwe footbail	foot	FARIN M.	Monsieur	31 A avenue des Jacinthes	1030 Bruxelles	96	4.886,4
1821	Brussels kangaroos	baseball, softball	GERARD-GODEFROI C.	Madame	17 avenue Van Becelaere	1170 Bruxelles	19	967,1
1822	Wolu Tennis club	Mini-tennis	JEUNIAUX F.	Monsieur	1 avenue des Cèdres	1970 Wezembeek Oppem	10	509,0
	C.E.P.C	sports pour han	PEETERS R.	Monsieur	14/7 boulevard Wahis	1030 Bruxelles	4	203,6
1825	Capricorne TT		CRUCIFIX L.	Monsieur	23 chemin des deux Maisons	1200 Bruxelles	5	254,5
		hockey	LEQUINT L.	Monsieur	8/39 avenue de la Charmille	1200 Bruxelles	22	1.119,8
1902	Traditional Karate Academy - artelier asbl	arts martiaux	CADJENOVIC R.	Monsieur	59 rue Medaets	1150 Bruxelles	3	152,7
1903	Cercle royal de natation de Bruxelles - Atalante	natation	ROSSIGNOL A.	Monsieur	29 Baron JB Greindlaan	1731 Asse (Zellik)	36	1.832,4
1904	Royal Orée Tennis H.B.	tennis	ANDRE G.	Monsieur	122 rue Franklin	1000 Bruxelles	15	763,5
1905	Royal Orée T.Hockey B.	hockey	HERMANS P.	Monsieur	4 avenue des Hirondelles	1950 Kraainem	26	1.323,4

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	Sexe	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 02	Montant 2002-
1906	F.C. Saint-Michel	foot	PONCELET	Monsieur	12 rue P. Devroye	1040 Bruxelles	55	2.799,50
1909	Hockey Saint-Lambert - La Rasante	hockey	DE SCHEEMAEKERE	Monsieur ·	16 avenue Jules Detrooz	1150 Bruxelies	12	610,80
1911	ROFC Stockel	foot	DRAECK J.	Monsieur	22 clos des Erables	1950 Kraainem	14	712,60
1912	Gunners Léopold club de WSP	foot	SPETSCHINSKY S.	Monsieur	42 rue H. Van Zuylen	1180 Bruxelles	23	1.170,70
1914	Entheos	gym	JORIS M.	Madame	3 Speihtenlaan	3080 Tervueren	79	4.021,10
	total d'heures						3.035	154.481,50
	total par heure						50,93	
	montant arrondi						50,90	
							1.	

N°	CLUB	Discipline	CORRESPONDANT QUALIFIE (C.Q.)	Sexe	ADRESSE C.Q.	LOCALITE CQ	Nbre Heures 02	Montant 2002
	FORFAIT	. 1						
115	EPSM	plongée	ALLEMEERSCH M.	Monsieur	18 rue Guillaume Stocq	1050 Bruxelles	1/2 F	175,00
118	Chess club Anderlecht	échecs	HERRY J.	Madame	37 rue Th. Verhaegen	1060 Bruxelies	1 F	350,00
122	Squalus club asbl	sauvetage	DE BUYST B.	Madame	311/5 rue de Neerpede	1070 Bruxelles	1/2 F	175,00
412	Cercle royal de billard "Léopold série"	billard	FRANCES G.	Monsieur	47/51 avenue du Globe	1190 Bruxelles	1 F	350,00
416	Cercle royal des échecs de Bruxelles (CREB)	échecs	VANNEROM R.	Monsieur	93 rue Defacqz	1060 Bruxelles	1 F	350,00
419	SIPLAC	plongée	PELLEGRIM L.	Monsieur	73/74 avenue Mutsaert	1020 Bruxelles	1/2 F	175,00
428	Excelsior	échecs	DE BOECK P.	Monsieur	79 Broeckstraat	1745 Opwijk	1/2 F	175,00
709	Forest Domaine	bridge	VANDENWYNGAERT E.	Monsieur	35/068 avenue Minerve	1190 Bruxelles	1 F	350,00
. 807	Bridge club Ganshoren	bridge	DEMANET G.	Monsieur	83/4 avenue de la Réforme	1083 Bruxelles	1 F	350,00
914	La besace ixelloise	pétanque	DE HOEF M.	Monsieur	7/6 avenue Vander Swaelmen	1170 Bruxelles	1 F	350,00
915	La pétanque ixelloise	pétanque	PRETE E.	Monsieur	15 rue Vandersaenen	1160 Bruxelles	1 F	350,00
1205	Fous du Roy	échecs	BRION Ph.	Monsieur	88 rue Vertongen	1780 Wemmel	1 F	350,00
1308	La Gayolle pétanque club	pétanque	JORIS M.C	Madame	97 rue de Thy	1060 Bruxelles	1 F	350,00
1701	A.N. Sports-Boitsfart	marche, randonnée, natation	NYNS J.	Monsieur	4 rue des Phlox	1170 Bruxelles	· 1 F	350,00
		pétanque, bowling, vélo	1.					* .
1814	C.W.L.	cyclo	FEYEREISEN C.	Monsieur	117/30 avenue Paul Hymans	1200 Bruxelles	1/2 F	175,00
1815	WTC Alzoo	cyclo	VANDENEYNDE Y.	Madame	2/26 Woluwedal	1932 Sint Stevens Woluwe	1/2 F	175,00
1816	Wolu plongée club	plongée	DEFRUIT J.	Monsieur	78/13 avenue H. Liebrecht	1090 Bruxelles	1 F	350,00
1819	Caissa Woluwe	échecs	WEYNANS N.	Madame	61 rue du Pont-Levis	1200 Bruxelies	1/2 F	175,00
1907	Bruxelles centre & Orée Bridge	bridge	de CRAECKER A.	Monsieur	203 avenue Louise	1050 Bruxelles	1 F	350,00
			<del>                                     </del>					5.425,00

Pour le Collège,

**Didier GOSUIN** Membre du Collège, chargé des Sports

# Question n° 175 de M. Philippe Smits du 6 janvier 2003.

Brochure « Accès aux soins de santé : un droit pour tous »

J'ai pu constater en lisant la brochure « L'accès aux soins de santé : un droit pour tous » qu'elle était d'excellente qualité. Je m'en réjouis.

Toutefois, d ivers détails ont suscité ma curiosité :

- Les pages 51 à 54 ont été insérées à l'envers. Je suppose qu'un montant a été retenu au titre de pénalité à la société responsable de l'édition du volume?
   J'aimerais connaître ce montant et le pourcentage qu'il représente par rapport à la facture totale.
- Je constate que la couverture verso fait état de la possibilité pour nos concitoyens de s'adresser pour obtenir une information juridique à « Solidarités Nouvelles Bruxelles ».

Je suppose que cet organisme est une asbl.

Sur quelle base avez-vous ou l'Administration a-t-elle concédé le service public essentiel de « renseignement juridique » à une association extérieure aux services administratifs officiels?

S'il existe un texte de convention, j'aimerais le connaître.

S'il n'existe pas d'écrit fixant les modalités du service garanti au public, j'aimerais savoir sur quelles bases s'organise le contrôle de la qualité des informations fournies.

Par avance, je remercie monsieur le Ministre de la précision et de la qualité de ses réponses.

### Réponse.

La question écrite de l'honorable membre ne donne l'occasion d'expliciter la politique d'information de la Commission communautaire française dans le domaine de la santé.

Une des conditions de succès d'une politique de santé est la qualité, la fiabilité et la pertinence de l'information transmise aux professionnels et à la population. Celle-ci, si l'on veut qu'elle participe à la prise en charge de sa santé et de son bien-être, doit avoir accès, de façon régulière et continue, à de l'information disponible à proximité.

Plusieurs outils d'information ont ainsi vu le jour et notamment :

#### Les cahiers de la santé

La publication de ces cahiers a pour objectif d'informer le réseau socio-sanitaire de thématiques touchant au domaine de la santé. Cet outil est destiné à ouvrir des débats, à confronter des opinions différentes, bref à créer de la citoyenneté.

Il permet également de sauvegarder la mémoire du secteur de la santé.

Cet outil permet la diffusion de recherches, d'études et d'actes de colloques réalisés par les associations.

A ce jour, 17 cahiers de la santé ont été publiés. Le numéro 18 devrait sortir de presse dans les prochaines semaines et devrait servir de document de référence pour les Assises de l'ambulatoire qui se dérouleront au mois de septembre 2003. Il traitera de la politique ambulatoire à Bruxelles.

### Les plaquettes

Plusieurs plaquettes relatives aux compétences santé de la Commission communautaire française ont été publiées et notamment « les services de santé mentale », « les maisons médicales », « les services actifs en matière de toxicomanies ».

J'ai également permis la publication et la diffusion de plaquettes thématiques comme celle consacrée au diabète, aux sectes, au tourisme, au piercing,...

#### Les dépliants

Deux dépliants ont été édités. Le premier concerne le « Fonds de Participation pour les habitants dans le domaine de la santé » et le deuxième traite de l'aide juridique en Région de Bruxelles-Capitale.

#### Le périodique Bruxelles-Santé

Ce périodique trimestriel est édité par l'asbl « Question Santé ». Les objectifs rédactionnels portent notamment sur la valorisation des actions des acteurs de la santé, sur l'échange des pratiques mises en œuvre pour la promotion de la santé, sur le développement de la connaissance de l'état de santé de la population bruxelloise,...

28 numéros ont été publiés à ce jour.

#### L'achat de livres

Différents ouvrages abordant des thémes liés à nos compétences ont été distribués aux services dépendant du secteur de la santé de la Commission communautaire française.

L'objectif poursuivi est d'une part de constituer des « bibliothèques santé » de proximité et d'autre part de

renforcer les compétences techniques des acteurs de la

Ainsi en 2002, a été distribué le livre de Gilles Hacourt intitulé « Ecstasy, pilules sans ordonnances » et publié aux éditions l'Harmattan et deux cahiers de Psychologie clinique.

Comme vous pouvez le constater la politique d'information de la Commission communautaire française dans le domaine de la santé est très variée et rencontre un vif succès auprès des professionnels et de la population. On peut estimer que depuis 1996, près de 100.000 brochures et autres supports d'information ont été distribués.

Il arrive parfois des accidents dans l'impression des brochures. C'est ce qui est arrivé avec la brochure que vous avez reçue et qui traite de l'accès aux soins de santé.

Quand une brochure est éditée, les lots sont livrés directement à l'administration de la Commission com munautaire française. Pour chaque carton libré d'une brochure, le service de la santé procède, dès la livraison, à un contrôle de quelques exemplaires par carton.

Concernant la brochure « Accès aux soins de sante » celle-ci ne présentait pas de problème de pagination ou de positionnement de pages.

Pour votre brochure, il semble qu'il s'agisse d'un accident survenu pour quelques exemplaires isolés (trois brochures) lors de la phase de brochage (reliure). Ce genre d'addicent est indétectable et par ailleurs fait partie d'une marge d'erreur tolérable vis-à-vis de l'imprimeur.

Lorsque des lots (ou la totalité) d'une production présentent une malfaçon, il est demandé à l'imprimeur une réimpression à ses frais exclusifs. Ce genre d'accident est par ailleurs très rare.

J'ai demandé à l'asbl « Question Santé », chargée de la mise en page de la brochure, d'attirer l'attention du fournisseur sur l'incident et demander une plus grande vigilance à l'avenir.

Concernant l'asbl « Solidarités Nouvelles Bruxelles », l'association est subventionnée par la Commission communautaire française depuis 1996. Le Collège a octroyé à l'association une subvention de 49.600 euros pour l'année 2002. La subvention a été imputée à l'article 23.20.33.17 du budget 2002 intitulé « Subventions aux services de promotion et de développement sanitaires ».

Le financement 2002 portait sur :

- l'organisation de modules de formation à destination des acteurs des services ambulatoires sur l'accessibilité aux soins de santé;
- l'organisation d'un colloque sur le thème des inégalités d'accès aux soins de santé. Le colloque s'est déroulé le 16 décembre 2002;
- la ligne santé. Par le biais de la ligne téléphonique (tél.: 02 503 09 45), l'association répond aux questions juridiques relatives aux soins de santé posées par le réseau socio-sanitaire confronté à un public ayant des difficultés de compréhension de notre système de sécurité sociale. Un dépliant reprenant les permanences, leurs thèmes et les heures d'ouverture est mis à disposition du réseau socio-sanitaire;
- le mail info. A travers le réseau de courrier électronique, le service juridique de l'association met à disposition une documentation complète en matière législative et jurisprudentielle sur l'accès aux soins de santé et l'indemnisation en cas d'incapacité de travail.
   « L'info-santé » est envoyé à plus de 360 personnes et/ou associations.
- La réactualisation de différentes plaquettes d'information. Depuis 1996, l'association a rédigé plusieurs brochures « Santé Travail », « Santé Logement », « Accès aux soins de santé : un droit pour tous », « Santé Tourisme », « Santé Droit : l'aide juridique en Région de Bruxelles-Capitale ».

Comme vous le savez, la prolifération des textes législatifs dans le domaine des soins de santé et la multiplication des exigences de nature juridique renforcent la complexité du droit. A cette inflation normative vient s'ajouter une extraordinaire mobilité normative. Les textes légaux ont à peine le temps de commencer à être appliqués qu'ils font déjà l'objet de modifications.

C'est pourquoi, ces brochures sont réactualisées régulièrement pour offrir au public une information juridique fiable.

L'asbl « Solidarités Nouvelles Bruxelles » possède une expérience de plus de 20 ans dans l'information juridique à destination de publics fragilisés. Ceux-ci sont souvent désemparés quand un incident de l'existence les confronte au droit. Ils sont confrontés à un parcours du combattant d'autant plus pénible qu'ils se trouvent face à une situation problématique. Il importe de leur offrir une aide juridique de qualité et un accompagnement dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits.

Les problèmes rencontrés par ces populations les plus en difficultés ont été mis en évidence dans les différents rapports d'activités de l'association. Celle-ci constate notamment :

- un phénomène de non recours aux prestations sociales;
- des difficultés pour les personnes fragilisées à connaître et à exercer leurs droits. L'ignorance de l'existence des dispositifs, la mauvaise assimilation des règles, la méconnaissance de sa propre éligibilité, des procédures et des lieux où s'adresser sont les raisons le plus souvent avancées quant aux difficultés à connaître et à exercer ses droits;
- une ignorance des possibilités de recours en cas de récupération de l'indu;
- des pratiques administratives, sources d'insécurité supplémentaire pour les bénéficiaires.

L'expérience et la qualité des prestations fournies dans le domaine juridique par l'association a été reconnue par le Ministère fédéral de la Justice. Conformément à l'article 6 de l'arrêté royal du 20 décembre 1999 déterminant les modalités relatives à l'agrément des organisations d'aide juridique, l'association a été agréée en date du 24 août 2000 comme organisation d'aide juridique.

On doit cependant regretter que le Ministère fédéral de la Justice ne subventionne pas les associations d'aide juridique de première ligne.

Je vous signale enfin que de nombreuses institutions privées et publiques, notamment les mutuelles, les syndicats, les ministères, les services ambulatoires, les hôpitaux, les écoles d'assistants sociaux et d'infirmières, les universités sollicitent régulièrement le service de la santé pour obtenir les publications réalisées par l'asbl « Solidarités Nouvelles Bruxelles ». Comme vous, ils reconnaissent l'excellente qualité des plaquettes. Cette qualité n'est pas le fruit du hasard. Elle résulte d'une très bonne connaissance du droit, d'un travail de vulgarisation permettant au public d'accèder de manière autonome à la substance et à l'intelligence des textes législatifs, d'une longue expérience de compréhension des procédures administratives et des langages codifiés du droit.

Question n° 176 de M. Bernard Ide du 21 janvier 2003.

Les installations sportives financées par la Cocof.

Monsieur le Ministre,

Dans le dernier bulletin de l'ADISC, je lis que la répartition des moyens octroyés au secteur des infrastructures sportives depuis 1991 montre que 50% des

subsides ont été consacrés à la rénovation d'installations existantes. Plus largement, monsieur le Ministre pourraitil me préciser pour ces dix dernières années la liste des installations sportives financées par la Cocof, par type d'infrastructures sportives et par commune, en précisant si les subsides ont été consacrés à la rénovation ou à de nouvelles infrastructures.

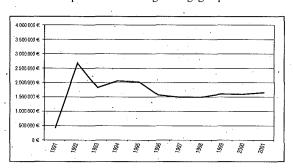
#### Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, j'ai le plaisir de lui transmettre les statistiques complètes relatives aux subventions des infrastructures sportives communales par la Région de Bruxelles-Capitale depuis dix ans.

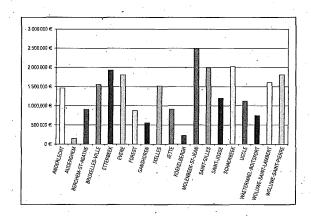
#### SOMMAIRE

Les infrastructures sportives communales Rapport de synthèse

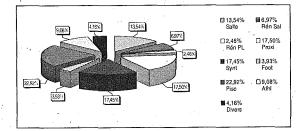
Années: Répartition des budgets engagés par année



Communes : Relevé des budgets engagés par commune



Travaux : Relevé des budgets engagés par type de travaux



# Bruxelles-Capitale

# COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Administration

Service des Affaires socio-culturelles Secteur Sport et infrastructures sportives

### Répartition des dossiers subventionnés par années

Subventions octroyées par la Région Bruxelles-Capitale depuis 1991

Années budtgétaires	Montant engagés					
1991	15.601.000 FB	386.738,69 €				
1992	152.376.200 FB	3.777.307,33 €				
1993	100.598.000 FB	2.493.759,28 €				
1994	113.335.000 FB	2.809.501,26 €				
1995	112.364.000 FB	2.785.430,80 €				
1996	83.030.000 FB	2.058.259,94 €				
• 1997	79.917.000 FB	1.981.090,68 €				
1998	80.100.000 FB	1.985.627,13 €				
1999	84.999.000 FB	2.107.070,17 €				
2000	84.569.000 FB	2.096.410,75 €				
2001	88.200.000 FB	2.186.420,89 €				
Totaux	995.089.200 FB	24.667.616,93 €				

# INFRA

- Dossier par années
  - ➤ Tableau récapitulatif (petit graphique compris)
  - ➤ Rapport complet
  - ➤ Les graphiques détaillées (2)
- · Dossier par communes
  - ➤ Tableau récapitulatif (petit graphique compris)
  - ➤ Rapport complet
  - > Les graphiques détaillées (2)
- Dossier par type de travaux
  - ➤ Tableau récapitulatif (petit graphique compris)
  - ➤ Rapport complet
  - ➤ Les graphiques détaillées (2)

# Bruxelles-Capitale COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE Administration

Service des Affaires socio-culturelles Secteur Sport et infrastructures sportives

# Répartition des dossiers par ordre chronologique

1991			15.601.000 FB	386.738,69 €
1991	Foot	FOREST	1.600.000 FB	39.662,96 €
1991	Divers (Ten)	IXELLES	1.600.000 FB	39.662,96 €
1991	Rén Sal	JETTE	1.249.000 FB	30.961,90 €
1991	Rén Pl	JETTE	163.000 FB	4.040,66 €
1991	Salle	WOLUWE-ST-LAMBERT	6.708.000 FB	166.286,98 €
,1991	Foot	WOLUWE-ST-PIERRE	667.000 FB	16.534,50 €

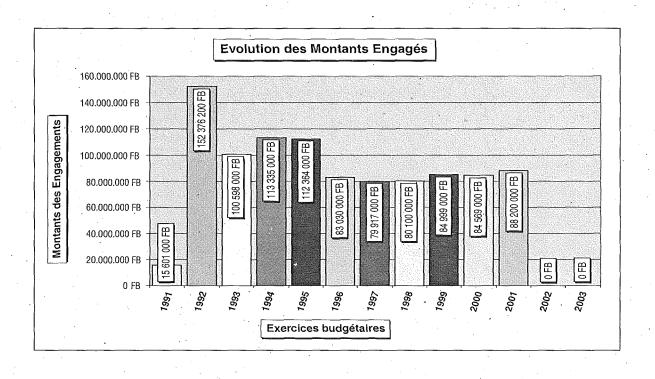
	•			•
1992			152.376.200 FB	3.777.307,33 €
1992	Athl	ANDERLECHT	20.946.000 FB	519.237,78 €
1992	Rén Pl	BRUXELLES-VILLE	990.000 FB	24.541,46 €
1992	Athl	FOREST	7.623.000 FB	188.969,23 €
1992	Pisc	GANSHOREN	13.843.000 FB	343.159,01 €
1992	Rén Pl	IXELLES	2.197.000 FB	54.462,21 €
1992	Rén Sal	KOEKLEBERGH	148.000 FB	3.668,82 €
1992	Athl	MOLENBEEK-ST-JEAN	16.438.000 FB	407.487,38 €
1992	Foot	MOLENBEEK-ST-JEAN	5,768,000 FB	142.984,99 €
1992	Rén Sal	MOLENBEEK-ST-JEAN	12.166.200 FB	301.592,22 €
1992	Salle	SAINT-GILLES	11.076.000 FB	274.566,87 €
1992	Pisc	SAINT-GILLES	30.516.000 FB	.756.471,88 €
1992	Foot	SAINT-GILLES	2.152.000 FB	53.346,69 €
1992	Salle	UCCLE-ST-JOB	7.060.000 FB	175.012,83 €
1992	Foot	WOLUWE-ST-LAMBERT	714.000 FB	17.699,60 €
1992	Pisc	WOLUWE-ST-PIERRE	20.739.000 FB	514.106,38 €
1992	FISC	WOLUWE-51-1 IERRE	20.737.000 T B	
1993			100.598.000 FB	2.493.759,28 €
1993	Proxi	ANDERLECHT,	2.700.000 FB	66.931,25 €
1993	Rén Pl	ANDERLECHT	1.474.000 FB	36.539,51 €
1993	Proxi	AUDERGHEM	1.000.000 FB	24.789,35 €
1993	Proxi	BERCHEM-STE-AGATHE	900.000 FB	22.310,42 €
1993	Synt	BERCHEM-STE-AGATHE BERCHEM-STE-AGATHE	1.926.000 FB	47.744,29 €
1993	Proxi	BRUXELLES-VILLE	3.600.000 FB	89.241,67 €
			1.400.000 FB	34.705,09 €
1993	Proxi	ETTERBEEK		116.014,17 €
1993	Divers (Tir Arc)	EVERE	4.680.000 FB	24.789,35 €
1993	Proxi	EVERE	1.000.000 FB	52.057,64 €
1993	Proxi	FOREST	2.100.000.FB	44.620,83 €
1993	Pisc	GANSHOREN	1.800.000 FB	
1993	Proxi	GANSHOREN	900.000 FB	22.310,42 €
1993	Rés Sal	GANSHOREN	1.250.000 FB	30.986,69 €
1993	Rén Pl	IXELLES	1.700.000 FB	42.141,90 €
1993	Proxi	IXELLES	543.000 FB	13.460,62 €
1993	Proxi	KOEKELBERGH	1.400.000 FB	34.705,09 €
1993	Divers (Ten)	KÖEKELBERGH	938.000 FB	23.252,41 €
1993	Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN	2.100.000 FB	52.057,64 €
1993	Pisc	MOLENBEEK-ST-JEAN	1.495.000 FB	37.060,08 €
1993	Pisc	SCHAERBEEK	28.248.000 FB	700.249,63 €
1993	Proxi	SCHAERBEEK	2.100.000 FB	52.057,64 €
1993	Pisc	SAINT-GILLES	7.256.000 FB	179.871,54 €
1993	Proxi	SAINT-GILLES	1.800.000 FB	44.620,83 €
1993	Proxi	SAINT-JOSSE	1.800.000 FB	44.620,83 €
1993	Pisc	SAINT-JOSSE	19.274.000, FB	477.789,98 €
1993	Proxi	UCCLE	1.400.000 FB	34.705.09 €
1993	Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT	1.100.000 FB	27.268,29 €
1993	Proxi	WOLUWE-ST-LAMBERT	1.000.000 FB	24.789,35 €
1993	Proxi	WOLUWE-ST-PIERRE	1.000.000 FB	24.789,35 €
1994			113.335.000 FB	2.809.501,26 €
-	Duovi	ANDEDLECUT		66 021 25 E
1994	Proxi	ANDERLECHT	2.700.000 FB	66.931,25 €
1994	Proxi	AUDERGHEM	1.000.000 FB	24.789,35 €
1994	Proxi	BERCHEM-STE-AGATHE	900.000 FB	22.310,42 €

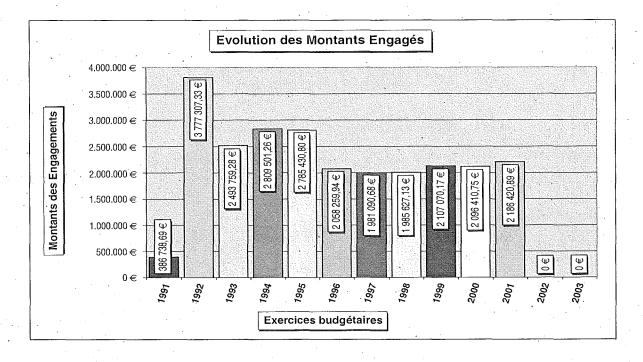
		,					
1994	٠ .	Salle	BRUXELLES-VILLE, Haeren		15.100.000 FB		374.319,22 €
1994	ļ ,	Proxi	BRUXELLES-VILLE		3.600.000 FB		89.241,67 €
1994	1	Proxi	ETTERBEEK	•	1.400.000 FB		34.705,09 €
1994		Rén Sal	ETTERBEEK		3.260.000 FB	·	80.813,29 €
1994	ļ .	Rén Sal	ETTERBEEK		1.037.000 FB		25.706,56 €
1994	1	Proxi	EVERE		1.000.000 FB		24.789,35 €
1994	1	Proxi	FOREST		2.100.000 FB		52.057,64 €
1994	4	Pisc	GANSHOREN		135.000 FB		3.346,56 €
1994	1	Proxi	GANSHOREN		900.000 FB		22.310,42 €
1994	1	Rés Sal	GANSHOREN		1.250.000 FB		30.986,69 €
1994		Proxi	IXELLES		1.700.000 FB		42.141,90 €
1994		Synt	IXELLES		11.200.000 FB		277.640,75 €
1994		Rén Sal	JETTE		1.976.000 FB		48.983,76 €
1994		Rén Sal	JETTE		286.000 FB		7.089,75 €
1994		Rén Pl	JETTE		198.000 FB		4.908,29 €
1994		Proxi	JETTE		1.700.000 FB		42.141,90 €
1994		Proxi	KOEKELBERGH		1.400.000 FB		34.705,09 €
1994		Rén Sal	MOLENBEEK-ST-JEAN		623.000 FB		15.443,77 €
1994		Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN		2.100.000 FB		52.057,64 €
1994		Synt	MOLENBEEK-ST-JEAN		8.541.000 FB		211.725,86 €
1994		Athl	MOLENBEEK-ST-JEAN		3.322.000 FB		82.350,23 €
1994		Foot	MOLENBEEK-ST-JEAN		9.836.000 FB		243.828,07 €
1994		Foot	SCHAERBEEK		2.100.000 FB		52.057,64 €
1994		Divers (Tennis)	SAINT-GILLES		7.563.000 FB		187.233,98 €
1994		Rén Sal	SAINT-GILLES SAINT-GILLES		600.000 FB		14.873,61 €
1994		Proxi	SAINT-GILLES SAINT-GILLES		1.800.000 FB		44.620,83 €
1994		Rén Pl	SAINT-GILLES SAINT-GILLES		573.000 FB		14.204,30 €
1994		Proxi	SAINT-JOSSE	:			44.620,83 €
1994		Proxi			1.800.000 FB		
1994			UCCLE		1.400.000 FB		34.705.09 €
		Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT		1.100.000 FB	•	27.268,29 €
1994		Proxi	WOLUWE-ST-LAMBERT		1.000.000 FB		24.789,35 €
1994		Rén Sal	WOLUWE-ST-LAMBERT		1.787.000 FB		44.298,57 €
1994		Pisc	WOLUWE-ST-PIERRE		16.608.000 FB		411.701,57 €
1994	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Proxi	WOLUWE-ST-PIERRE		1.000.000 FB	:	24.789,35 €
1995	•				112.364.000 FB		2.785.430,80 €
1993	•				112.304.000 FB		2.705.450,00 €
1995		Rén Pl	ANDERLECHT		2.235.000 FB		55.404,20 €
1995		Proxi	ANDERLECHT		2.700.000 FB		66.931,25 €
1995		Rén Pl	ANDERLECHT		788.000 FB		19.534,01 €
1995		Proxi	ANDERCECHT		1.000.000 FB		24.789,35 €
1995		Proxi	BERCHEM-STE-AGATHE		900.000 FB		24.789,33 € 22.310,42 €
1995		Diver (Tir Arc)	BRUXELLES-VILLE		500.000 FB	•	12.394,68 €
1995							
		Proxi	BRUXELLES-VILLE		3.600.000 FB		89.241,67 €
1995		Foot	BRUXELLES-VILLE		8.391.000 FB		208.007,46 €
1995		Proxi	ETTERBEEK		1.400.000 FB	•	34.705,09 €
1995		Pisc	ETTERBEEK	,	6.420.000 FB		159.147,54 €
1995		Proxi	EVERE		1.000.000 FB		24.789,35 €
1995		Salle	EVERE		31.958.000 FB	•	792.218,13 €
1995		Proxi	FOREST		2.100.000 FB		52.057,64 €
1995		Athl	FOREST		73.000 FB		1.809,62 €
1995		Proxi	GANSHOREN	•	900.000 FB		22.310,42 €
1995		Proxi	IXELLES		1.700.000 FB		42.141,90 €
1995		Foot	IXELLES		548.000 FB		13.584,57 €
1995		Foot	IXELLES	•	548 000 FB		13.584,57 €
1995	)	Proxi	JETTE		1.700.000 FB		42.141,90 €

			•	
1995	Rén Pl	JETTE	1.154.000 FB	28.606,91 €
1995	Proxi	KOEKELBERGH	1.400.000 FB	34.705,09 €
1995	Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN	2.100.000 FB	52.057,64 €
1995	Pisc	MOLENBEEK-ST-JEAN	1.430.000 FB	35.448,77 €
1995	Pisc	MOLENBEEK-ST-JEAN	2.086.000 FB	51.710,59 €
1995	Foot	MOLENBEEK-ST-JEAN	369.000 FB	9.147,27 €
1995	Foot	MOLENBEEK-ST-JEAN	238.000 FB	5.899,87 €
1995	Athl	MOLENBEEK-ST-JEAN	269.000 FB	6.668,34 €
1995	Proxi	SCHAERBEEK	. 2.100.000 FB	52.057,64 €
1995	Proxi	SAINT-GILLES	1.800.000 FB	44.620,83 €
1995	Salle	SAINT-GILLES	632.000 FB	15.666,87 €
1995	Proxi	SAINT-JOSSE	1.800.000 FB	44.620,83 €
1995	Pisc	SAINT-JOSSE	3.652.000 FB	90,530,72 €
1995	Proxi	UCCLE '	1.400.000 FB	34.705.09 €
1995	Salle	UCCLE	190.000 FB	4.709,98 €
1995	Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT	1.100.000 FB	27.268,29 € -
1995	Athl	WATERMAEL-BOITSFORT	5.687.000 FB	140.977,05 €
1995	Proxi	WOLUWE-ST-LAMBERT	1.000.000 FB	24.789,35 €
1995	Foot	WOLUWE-ST-LAMBERT	1.961.000 FB	48.611,92 €
1995	Proxi	WOLUWE-ST-PIERRE	1.000.000 FB	24.789,35 €
1995	Athl	WOLUWE-ST-PIERRE	12.535.000 FB	310.734,53 €
,				
	<b>v</b>	•		
1996			83.030.000 FB	2.058.259,94 €
1996	Proxi	ANDERLECHT	2.700.000 FB	66.931,25 €
1996	Rén Pl	AUDERGHEM	363.000 FB	8.998,53 €
1996	Proxi	AUDERGHEM	1.000.000 FB	24.789,35 €
1996	Proxi	BERCHEM-STE-AGATHE	900.000 FB	22.310,42 €
1996	Proxi	BRUXELLES-VILLE	3.600.000 FB	89.241,67 €
1996	Rén Sal	BRUXELLES-VILLE	2.954.000 FB	73.227,75 €
1996	Proxi	ETTERBEEK	1.400.000 FB	34.705,09 €
1996	Proxi	EVERE	1.000.000 FB	24.789,35 €
1996	Pisc	EVERE	3.125.000 FB	77.466,73 €
1996	Proxi	FOREST	2.100.000 FB	52.057,64 €
1996	Proxi	GANSHOREN	900.000 FB	22.310,42 €
1996	Proxi	IXELLES	1.700.000 FB	42.141,90.€
1996	Rén Sal	IXELLES	10.176.000 FB	252.256,45 €
1996	Proxi	JETTE	1.700.000 FB	42.141,90 €
1996	Rén Pl	JETTE	845.000 FB	20.947,00 €
1996	Rén Sal (compl)	JETTE	517.000 FB	12.816,10 €
1996	Proxi	KOEKELBERGH	1.400.000 FB	34.705,09 €
1996	Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN	2.100.000 FB	52.057,64 €
1996	Divers (Tennis)	MOLENBEEK-ST-JEAN	8.853.000 FB	219.460,14 €
1996	Proxi	SCHAERBEEK	2.100.000 FB	52.057,64 €
1996	Proxi	SAINT-GILLES	1.800.000 FB	44.620,83 €
1996	Proxi	SAINT-JOSSE	1.800.000 FB	44.620,83 €
1996	Proxi	UCCLE	1.400.000 FB	34.705.09 €
1996	Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT	1.100.000 FB	27.268,29 €
1996	Foot	WATERMAEL-BOITSFORT	. 633.000 FB	15.691,65 €
1996	Proxi	WOLUWE-ST-LAMBERT	1.000.000 FB	24.789,35 €
1996	Synt	WOLUWE-ST-LAMBERT	8.100.000 FB	200.793,76 €
1996	Proxi	WOLUWE-ST-PIERRE	1.000.000 FB	24.789,35 €
1996	Synt	WOLUWE-ST-PIERRE	16.764.000 FB	415.568,70 €
,	- <i>y</i> · ·			

1997			79.917.000 FB	1.981.090,68 €
1997	Athl	ANDERLECHT	2.256.000 FB	55.924,78 €
1997	Proxi	ANDERLECHT	2.700.000 FB	66.931,25 €
1997	Proxi	AUDERGHEM	1.000.000 FB	24.789,35 €
1997	Proxi	BERCHEM-STE-AGATHE	900.000 FB	22.310,42 €
1997	Proxi	BRUXELLES-VILLE	3.600.000 FB	89.241,67 €
1997	Rén Pl	BRUXELLES-VILLE	4.500.000 FB	111.552,09 €
1997	Synt	ETTERBEEK	8.243.000 FB	204.338,63 €
1997	Proxi	ETTERBEEK	1.400.000 FB	34.705,09 € '
1997	Synt	EVERE	9.929.000 FB	246.133,48 €
1997	Divers (Tennis)	EVERE	3.761.000 FB	93.232,75 €
1997	Divers (Hockey)	EVERE	4.662.000 FB	115.567,96 €
1997	Proxi	EVERE	1.000.000 FB	24.789,35 €
1997	Ren Sal	FOREST	5.706.000 FB	141.778,05 €
1997	Proxi	FOREST	2.100.000 FB	52.057,64 €
1997	Proxi	GANSHOREN	900.000 FB	22.310,42 €
1997	Proxi	IXELLES .	1.700.000 FB	42.141,90 €
1997	Synt	JETTE	4.574,000 FB	113.386,50 €
1997	Salle	JETTE	1.184.000 FB	29.350,59 €
1997	Proxi	JETTE	1.700.000 FB	42.141,90 €
1997	Proxi	KOEKELBERGH	1.400.000 FB	34.705,09 €
1997	Rén Sal	MOLENBEEK-ST-JEAN	2.890.000 FB	71.641,29 €
1997	Pisc	MOLENBEEK-ST-JEAN	1.512.000 FB	34.481,50 €
1997	Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN	2.100.000 FB	52.057,64 €
1997	Proxi	SCHAERBEEK	2.100.000 FB	52.057,64 €
1997	Proxi	SAINT-GILLES	1.800,000 FB	44.620,83 €
1997	Proxi	SAINT-JOSSE	1.800.000 FB	44,620,83 €
1997	Proxi	UCCLE	1.400.000 FB	34.705.09 €
1997	Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT	1.100.000 FB	27.268,29 €
1997	Proxi	WOLUWE-ST-LAMBERT	1.000.000 FB	24.789,35 €
1997	Proxi	WOLUWE-ST-PIERRE	1.000.000 FB	24.789,35 €
1998			80.100.000 FB	1.985.627,13 €
1998	Proxi	ANDERLECHT	2.045.500 FB	50.706,62 €
1998	Foot	ANDERLECHT	1.537.000 FB	38.101,23 €
1998	Proxi	AUDERGHEM	757.500 FB	18.777,93 €
1998	Salle	BÉRCHEM-STE-AGATHE	16.960.000 FB	420.427,42 €
1998	Proxi	BRUXELLES-VILLE	2.727.000 FB	67.600,56 €
1998	Rén Pl	BRUXELLES-VILLE	9.000.000 FB	223.104,17 €
1998	Proxi	ETTERBEEK	1.060.500 FB	26.289,11 €
1998	Proxi	EVERE	757.500 FB	18.777,93 €
1998	Proxi	FOREST	1.591.000 FB	39.439,86 €
1998	Proxi	GANSHOREN	682.000 FB	16.906,34 €
1998	Proxi	IXELLES	1.288.000 FB	31.928,69 €
1998	Proxi	JETTE	1.288.000 FB	31.928,69 €
1998	Proxi	KOEKELBERGH	1.060.500 FB	26.289,11 €
1998	Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN	1.591.000 FB	39.439,86 €
1998	Proxi	SCHAERBEEK	1.591.000 FB	39.439,86 €
1998	Proxi	SAINT-GILLES	1.363.500 FB	33.800,28 €
1998	Synt	SAINT-GILLES	8.959.500 FB	222.087,81 €
1998	Proxi	SAINT-JOSSE	1.363.500 FB	33.800,28 €
1998	Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT	833.500 FB	20.661.93 €
1998	Rén Sal	WOLUWE-ST-LAMBERT	12.277.000 FB	304.338,88,€
			11000000	201 700 77 0
1998	P isc	WOLUWE-ST-LAMBERT	11.367.000 FB	281.780,57 €

1999				84.999.000 FB	2.107.070,17 €
1999	Synt	ANDERLECHT		9.885.000 FB	245.042,75 €
1999	Synt	FOREST		7.870.000 FB	195.092,20 €
1999	Synt	JETTE		11.118.000 FB	275.608,02 €
1999	Athl	SCHAERBEEK		25,600.000 FB	634.607,42 €
1999	Salle	UCCLE		30.525.000 FB	756.719,77 €
			÷ .		
2000	•			84.569.000 FB	2.096.410,75 €
2000	Synt	BERCHEM-STE-AGATHE	• • • • • •	13.000.000 FB	322.261,58 €
2000	Pisc	ETTERBEEK		30.000.000 FB	743.680,57 €
2000	Rén Sal	IXELLES		907.000 FB	22.483,94 €
2000	Foot	JETTE		2.285.000 FB	56.643,67 €
2000	Synt	MOLENBEEK-ST-JEAN	•	11.797.000 FB	292.439,99 €
2000	Synt	SCHAERBEEK (1 <sup>re</sup> tranche)		10.593.000 FB	262.593,61 €
, 2000	Synt	WATERMAEL-BOITSFORT		12.013.000 FB	297.794,49 €
2000	Rén Pl	WOLUWE-ST-LAMBERT		1.335.000 FB	33.093,79 €
2000	Foot	WOLUWE-ST-LAMBERT		2.639.000 FB	65.419,10 €
,					
2001				88.200.000 FB	2.186.420,89 €
2001	Pisc	ETTERBEEK		20.000.000 FB	495.787,05 €
2001	Rén Sal	IXELLES		19.630.000 FB	486.614,99 €
2001	Synt	SCHAERBEEK (2 <sup>me</sup> tranche)		4.314.000 FB	106.941,27 €
2001	Athl	WOLUWE-ST-LAMBERT		12.269.000 FB	304.140,57 €
2001	Athl (Ecl)	ANDERLECHT		3.370.000 FB	93.455,86 €
2001	Synt	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE		14.659.000 FB	363.387,12 €
2001	Pisc	EVERE		8.346.000 FB	206.891,94 €
2001	Terrain (Rugby)	WATERMAEL-BOITSFORT	•	5.212.000 FB	129.202,11 €





# Bruxelles-Capitale COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE Administration Service des Affaires socio-culturelles

Secteur Sport et infrastructures sportives

## Relevé des budgets engagés par commune

Subventions octroyées par la Région Bruxelles-Capitale depuis 1991

## Engagement

Eligagement		*.	
Totaux	995.089.200 FB	24.643.075,47 €	100 %
ANDERLECHT	58.436.500 FB	1.448.603,00 €	5,88 %
AUDERGHEM	6.120.500 FB	151.723,23 €	0,62 %
BERCHEM-STE-AGATHE	36.386.000 FB	901.985,38 €	3,66 %
BRUXELLES-VILLE	62.162.000 FB	1.516.414,27 €	6,15 %
ETTERBEEK	77.020.500 FB	1.909.288,32 €	7,75 %
EVERE	72.218.500 FB	1.790.249,85 €	7,26 %
FOREST	34.963.000 FB	866.710,13 €	3,52 %
GANSHOREN	22.210.000 FB	550.571,52 €	2,23 %
IXELLES	60.751.000 FB	1.505.977,95 €	6,11 %
JETTE	36.351.000 FB	901.117,75 €	3,66 %
KOEKELBERGH	9.146.500 FB	226.735,81 €	0,92 %
MOLENBEEK-ST-JEAN	99.724.200 FB	2.472.098,34 €	10,03 %
SAINT-GILLES	79.680.500 FB	1.975.228,00 €	8,02 %
SAINT-JOSSE	47.948.500 FB	1.188.612,27 €	. 4,82 %
SCHAERBEEK	80.846.000 FB	2.004.119,99 €	8,13 %
UCCLE	44.776.000 FB	1.109.968,05 €	4,50 %
WATERMAEL-BOITSFORT	29.878.500 FB	740.668,67 €	3,01 %
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	64.157.000 FB	1.590.410,49 €	. 6,46 %
WOLUWE-SAINT-PIERRE	72.313.000 FB	1.792.592,45 €	7,27 %

# Bruxelles-Capitale COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE Administration Service des Affaires socio-culturelles Secteur Sport et infrastructures sportives

## Répartition des dossiers subventionnés par commune

ANDERLECHT			58.436.500 FB	1.448.603,00 €	5.88 %
ANDERLECHT	Athl 1	1992	20.946.000 FB	519.237,78 €	
ANDERLECHT		1993	2.700.000 FB	66.931,25 €	* ,
ANDERLECHT		1993	1.474.000 FB	36.539,51 €	
ANDERLECHT		1994	2.700.000 FB	66.931,25 €	
ANDERLECHT		1995	2.235.000 FB	55.404,20 €	•
ANDERLECHT		1995	2.700.000 FB	66.931,25 €	
ANDERLECHT	Rén Pl	1995	788.000 FB	19.534,01 €	
ANDERLECHT	Proxi 1	1996	2.700.000 FB	66.931,25 €	
ANDERLECHT	Athl 1	1997	2.256.000 FB	55.924,78 €	
ANDERLECHT	Proxi 1	1997	2.700.000 FB	66.931,25 €	
ANDERLECHT	Proxi 1	1998	2.045.500 FB	50.706,62 €	
ANDERLECHT	Foot 1	1998	1.537.000 FB	38.101,23 €	
ANDERLECHT	Synt 1	1999	9.885.000 FB	245.042,75 €	•
ANDERLECHT	Athl (Ecl) 2	2001	3.770.000 FB	93.455,86 €	<u> </u>
AUDERGHEM			6.120.500 FB	151.723,23 €	0,62 %
AUDERGHEM	Proxi 1	1993	1.000.000 FB	24.789,35 €	,
AUDERGHEM		1993	1.000.000 FB	24.789,35 € 24.789,35 €	
AUDERGHEM		1994	1.000.000 FB	24.789,35 € 24.789,35 €	
AUDERGHEM		1996	363.000 FB	8.998,53 €	
AUDERGHEM		1996	1.000.000 FB	24.789,35 €	
AUDERGHEM		1997	1.000.000 FB	24.789,35 € 24.789,35 €	
AUDERGHEM		1998	757.500 FB	18.777,93 €	
TIED EXCITE:	110/11		737,300 1 1	10.777,73 C	*
			•		
BERCHEM-STE-AGATHE	• ' .		36.368.000 FB	901.985,38 €	3,66 %
BERCHEM-STE-AGATHE	Proxi 1	1993	900.000 FB	22.310,42 €	,
BERCHEM-STE-AGATHE	Synt 1	1993*	1.926.000 FB	47.744,29 €	
BERCHEM-STE-AGATHE		1995	900.000 FB	22.310,42 €	
BERCHEM-STE-AGATHE	Proxi 1	996	900.000 FB	22.310,42 €	
BERCHEM-STE-AGATHE	·	997	900.000 FB	22.310,42 €	
BERCHEM-STE-AGATHE		1998	16.960.000 FB	420.427,42 €	
BERCHEM-STE-AGATHE		994	900.000 FB	22.310,42 €	
BERCHEM-STE-AGATHE	Synt 2	2000	13.000.000 FB	322.261,58 €	. *
					·
BRUXELLES-VILLE	v v		62.162.000 FB	1.516.414,27 €	6,15 %
DECKEDED- (IDDE		•	02.102.000 FD	1,510,414,47 6	U,13, 70
BRUXELLES-VILLE	Rén Pl 1	992	990.000 FB	24.541,46 €	
BRUXELLES-VILLE	Proxi 1	993	3.600.000 FB	89.241,67 €	4
BRUXELLES-VILLE, Haeren	Salle 1	994	15.100.000 FB	. 374.319,22 €	
BRUXELLES-VILLE	Proxi 1	994	3,600.000 FB	89.241,67 €	•
BRUXELLES-VILLE		995	500.000 FB	12.394,68 €	*
(x,y) = (x,y) + (x,y			₹		

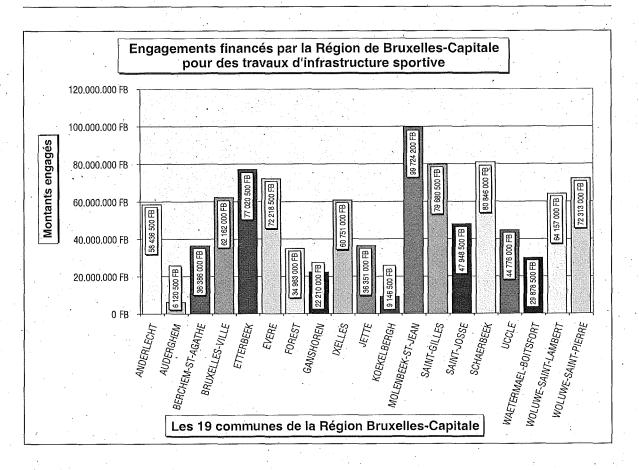
					*	
	BRUXELLES-VILLE	Proxi	1995	3.600.000 FB	89.241,67 €	
٠	BRUXELLES-VILLE	Foot	1995	8.391.000 FB	208.007,46 €	
	BRUXELLES-VILLE	Proxi	1996	3.600.000 FB	89.241,67 €	•
	BRUXELLES-VILLE	Rén Sal	1996	2.954.000 FB	73.227,75 €	
	BRUXELLES-VILLE	Proxi	1997	3.600.000 FB	89.241,67 €	
	BRUXELLES-VILLE	Rén Pl	1997	4.500.000 FB	111.562,09 €	
	BRUXELLES-VILLE	Proxi	1998	2.727.000 FB	67.600,56 €	
	BRUXELLES-VILLE		1998	9.000.000 FB	223.104,17 €	
				<del></del>		
				=		
	ETTERBEEK		1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	77.020.500 FB	1.909.288,32 €	7,75 %
	ETTERBEEK	Divers (Tir Arc)	1993	4.680.000 FB	116.014,17 €	
	ETTERBEEK	Proxi	1993	1.000.000 FB	24.789,35 €	
	ETTERBEEK	Proxi	1994	1.000.000 FB	24.789,35 €	
	ETTERBEEK	Proxi	1995	1.000.000 FB	24.789,35 €	
	ETTERBEEK	Salle	1995	31.958.000 FB	792.218,13 €	
	ETTERBEEK	Proxi	1996	1.000.000 FB	24.789,35 €	*
	ETTERBEEK	Pisc	1996	3.125.000 FB	77.466,73 €	•
	ETTERBEEK	Synt	1997	9.929.000 FB	246.133,48 €	
	ETTERBEEK	Divers (Tennis)	1997	3.761.000 FB	93.232,75 €	
	ETTERBEEK	Divers (Hockey)	1997	4.662.000 FB	115.567,96 €	*
	ETTERBEEK	Proxi	1997	1.000.000 FB	24.789,35 €	
	ETTERBEEK	TION	.1001	1.000.000 T B	24.705,55 €	
	EVERE			72,218.500 FB	1.790.249,85 €	7,26 %
	EVERE	Divers (Tir Arc)	1993	4.680.000 FB	116.014,17 €	
	EVERE	Proxi	1993	1.000.000 FB	24.789,35 €	
	EVERE	Proxi.	1994	1.000.000 FB	24.789,35 €	
	EVERE	Proxi	1995	1.000.000 FB	24.789,35 €	
	EVERE	Salle	1995	31.958.000 FB	792.218,13 €	
	EVERE	Proxi	1996	1.000.000 FB	24.789,35 €	
	EVERE	Pisc	1996	3.125.000 FB	77.466,73 €	
	EVERE	Synt "	1997	9.929.000 FB	246.133,48 €	
	EVERE	Divers (Tennis)	1997	3.761.000 FB	93.232,75 €	
	EVERE	Divers (Hockey)	1997	4.662.000 FB	115.567.96 €	•
	EVERE	Proxi	1997	1.000.000 FB	24.789,35 €	
	EVERE	Proxi	1993	757.500 FB	18.777,93 €	• •
	EVERE	Pisc	2001	8.346.000 FB	206.891,94 €	
		<del></del>	•.			
	FOREST		•	34.963.000 FB	866.710,13 €	3,52 %
	FOREST	Foot	1991	1.600.000 FB	39.662,96 €	
	FOREST	Athl	1992	7.623.000 FB	188.969,23 €	
	FOREST	Proxi	1993	2.100.000 FB	52.067,64 €	•
	FOREST	Proxi	1994	2.100.000 FB	52.067,64 €	
	FOREST	Proxi	1995	2.100.000 FB	52.067,64 €	
	FOREST	Athl	1995	73.000 FB	1.809,62 €	*
•	FOREST	Proxi	1996	2.100.000 FB	52.067,64 €	
	FOREST	Ren Sal	1997	5.706.000 FB	141.448,05 €	
	FOREST	Proxi	1997	2.100.000 FB	52.067,64 €	
	FOREST	Proxi	1998	1.591.000 FB	39.439,86 €	
	FOREST	Synt	1999	7.870.000 FB	195.092,20 €	

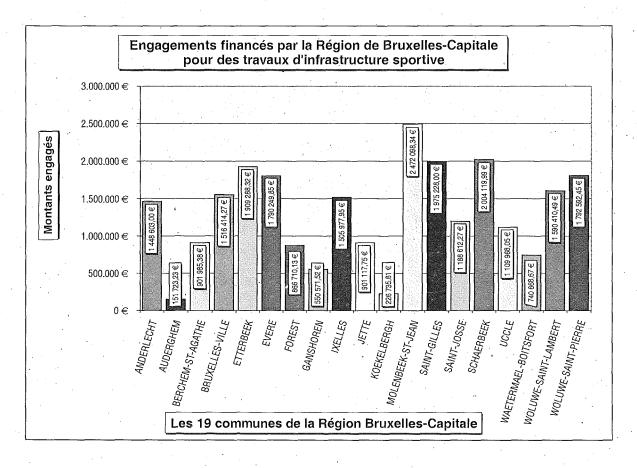
GANSHOREN    Pisc   1992   13.843.000 FB   343.159.01 €	•					
GANSHOREN	GANSHOREN			22.210.000 FB	550.571,62 €	2,23 %
GANSHOREN	GANSHOREN	Pisc	1992	13.843.000 FB	343.159.01 €	
GANSHOREN						
GANSHOREN	and the second s					
GANSHOREN						
GANSHOREN						
GANSHOREN	· ·					
GANSHOREN GANSHOREN Proxi 1997 900.000 FB 22.310,42 € GANSHOREN Proxi 1998 682.000 FB 16.906,34 €    Canshoren   Canshoren						
CANSHOREN					-	
IXELLES	•					
IXELLES			and the second second	•	the state of the s	
IXELLES   Divers (Tennis)   1991   5.214.000 FB   129.251,68 €   IXELLES   Rén Pl   1992   2.197.000 FB   54.462,21 €   IXELLES   Rén Pl   1993   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1993   543.000 FB   13.460,62 €   IXELLES   Proxi   1994   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1994   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Synt   1994   11.200.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1995   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1995   548.000 FB   13.584,57 €   IXELLES   Proxi   1995   548.000 FB   13.584,57 €   IXELLES   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1996   10.176.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1997   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928.69 €   IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928.69 €   IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928.69 €   IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   30.961,90 €   IXELLES   Proxi   1991   16.300.000 FB   48.6614,99 €   IXELLES   Proxi   1991   16.300.000 FB   42.141,90 €   IXELES   Proxi   1993   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1993   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1993   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1994   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1995   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1995   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1995   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1996   1.700.000 FB   4.2141,90 €   IXELES   PROXI   1.700.000 FB   4.2141,90 €   IXELES   IXELES   PROXI   1.700.000 FB   4.2141,90 €   IXELES   IXELES						<del></del>
IXELLES   Divers (Tennis)   1991   5.214.000 FB   129.251,68 €   IXELLES   Rén Pl   1992   2.197.000 FB   54.462,21 €   IXELLES   Rén Pl   1993   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1993   543.000 FB   13.460,62 €   IXELLES   Proxi   1994   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1994   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Synt   1994   11.200.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1995   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1995   548.000 FB   13.584,57 €   IXELLES   Proxi   1995   548.000 FB   13.584,57 €   IXELLES   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1996   10.176.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1997   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928.69 €   IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928.69 €   IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928.69 €   IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   30.961,90 €   IXELLES   Proxi   1991   16.300.000 FB   48.6614,99 €   IXELLES   Proxi   1991   16.300.000 FB   42.141,90 €   IXELES   Proxi   1993   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1993   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1993   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1994   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1995   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1995   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1995   1.700.000 FB   4.040,66 €   IXELES   Proxi   1996   1.700.000 FB   4.2141,90 €   IXELES   PROXI   1.700.000 FB   4.2141,90 €   IXELES   IXELES   PROXI   1.700.000 FB   4.2141,90 €   IXELES   IXELES					4 70 7 0 8 7 0 6 0	
IXELLES   Rén Pl   1992   2.197.000 FB   54.462.21 €     IXELLES   Rén Pl   1993   1.700.000 FB   42.141.90 €     IXELLES   Proxi   1994   1.700.000 FB   13.460.62 €     IXELLES   Proxi   1994   1.700.000 FB   42.141.90 €     IXELLES   Proxi   1994   1.700.000 FB   277.640.75 €     IXELLES   Proxi   1995   1.700.000 FB   277.640.75 €     IXELLES   Proxi   1995   1.700.000 FB   42.141.90 €     IXELLES   Proxi   1995   548.000 FB   13.584.57 €     IXELLES   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141.90 €     IXELLES   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141.90 €     IXELLES   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141.90 €     IXELLES   Proxi   1997   1.700.000 FB   42.141.90 €     IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928.69 €     IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928.69 €     IXELLES   Rén Sal   2001   19.630.000 FB   22.483.94 €     IXELLES   Rén Sal   2001   19.630.000 FB   48.6614.99 €      IETTE   Rén Sal   1991   1.249.000 FB   30.961.90 €     IETTE   Rén Sal   1993   1.700.000 FB   42.141.90 €     IETTE   Rén Sal   1993   1.700.000 FB   42.141.90 €     IETTE   Rén Sal   1994   1.976.000 FB   42.141.90 €     IETTE   Rén Sal   1994   1.976.000 FB   48.93.76 €     IETTE   Rén Sal   1994   1.976.000 FB   4.908.29 €     IETTE   Rén Pl   1994   1.98.00 FB   4.908.29 €     IETTE   Rén Pl   1994   1.98.00 FB   4.908.29 €     IETTE   Rén Pl   1995   1.700.000 FB   42.141.90 €     IETTE   Rén Pl   1996   1.700.000 FB   42.141.90 €     IETTE   Rén Pl   1996   1.700.000 FB   42.141.90 €     IETTE   Rén Sall   1997   1.184.000 FB   29.505.90 €      IETTE   Synt   1997   1.84.000 FB   29.505.90 €      IETTE   Proxi   1998   1.288.00 FB   31.928.69 €	IXELLES			60.751.000 FB	1.505.977,96 €	6,11 %
IXELLES   Rén Pl   1993   1.700.000 FB   42.141,90 €     IXELLES   Proxi   1993   543.000 FB   13.460,62 €     IXELLES   Proxi   1994   1.700.000 FB   42.141,90 €     IXELLES   Synt   1994   11.200.000 FB   42.141,90 €     IXELLES   Proxi   1995   1.700.000 FB   42.141,90 €     IXELLES   Proxi   1995   548.000 FB   13.584,57 €     IXELLES   Foot   1995   548.000 FB   13.584,57 €     IXELLES   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €     IXELLES   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €     IXELLES   Proxi   1996   10.176,000 FB   252.256,45 €     IXELLES   Proxi   1997   1.700.000 FB   42.141,90 €     IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928.69 €     IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928.69 €     IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928.69 €     IXELLES   Rén Sal   2000   907.000 FB   42.483,94 €     IXELLES   Rén Sal   2001   19.630.000 FB   48.6614.99 €     IXELLES   Rén Pl   1991   163.000 FB   40.040,66 €     IETTE   Rén Pl   1991   163.000 FB   42.141,90 €     IETTE   Rén Sal   1994   1.700.000 FB   42.141,90 €     IETTE   Rén Sal   1994   1.976.000 FB   48.893,76 €     IETTE   Rén Sal   1994   1.976.000 FB   48.893,76 €     IETTE   Rén Sal   1994   1.98.000 FB   4.908,29 €     IETTE   Rén Pl   1994   1.98.000 FB   4.908,29 €     IETTE   Rén Pl   1995   1.700.000 FB   42.141,90 €     IETTE   Rén Pl   1996   845.000 FB   28.606,91 €     IETTE   Rén Pl   1996   845.000 FB   42.141,90 €     IETTE   Rén Pl   1996   845.000 FB   42.141,90 €     IETTE   Rén Sal (Compl) 1996   517.000 FB   42.141,90 €     IETTE   Synt   1997   4.574.000 FB   12.816,10 €     IETTE   Proxi   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €     IETTE   Proxi   1997   1.700.000 FB   42.141,90 €	IXELLES	Divers (Tennis)	1991	5.214.000 FB	129.251,68 €	
IXELLES	IXELLES	Rén Pl	1992	2.197.000 FB	54.462,21 €	
IXELLES	IXELLES	Rén Pl	1993	1.700.000 FB	42.141,90 €	
IXELLES	IXELLES	Proxi	1993	543.000 FB	13.460,62 €	
IXELLES		Proxi	1994	1.700.000 FB	42.141,90 €	
IXELLES			1994	11.200.000 FB	277.640,75 €	
IXELLES				1.700.000 FB	42.141,90 €	
IXELLES				548.000 FB	13.584,57 €	
IXELLES				548.000 FB		•
XELLES   Rén Sal   1996   10.176.000 FB   252.256,45 €   IXELLES   Proxi   1997   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Proxi   1998   1.288.000 FB   31.928,69 €   IXELLES   Rén Sal   2000   907.000 FB   22.483,94 €   IXELLES   Rén Sal   2001   19.630.000 FB   486.614,99 €   IXELLES   Rén Sal   2001   19.630.000 FB   486.614,99 €   IXELLES   Rén Sal   1991   1.249.000 FB   30.961,90 €   IXELLES   Rén Pl   1991   163.000 FB   4.040,66 €   IXELLES   Rén Pl   1991   163.000 FB   4.040,66 €   IXELLES   Rén Sal   1993   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Rén Sal   1993   1.014.000 FB   25.136,40 €   IXELLES   Rén Sal   1994   1.976.000 FB   48.983,76 €   IXELLES   Rén Sal   1994   1.976.000 FB   48.983,76 €   IXELLES   Rén Sal   1994   1.976.000 FB   49.08,29 €   IXELLES   Rén Pl   1994   198.000 FB   4.908,29 €   IXELLES   Rén Pl   1994   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   IXELLES   Rén Pl   1995   1.154.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Rén Pl   1995   1.154.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   Rén Pl   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   IXELLES   Rén Pl   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   IXELLES   Rén Pl   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   IXELLES   Rén Pl   1996   1.700.000 FB   42.141,90 €   IXELLES   IXELLES   Rén Pl   1996   1.700.000 FB   12.816,10 €   IXELLES   IXELLES   IXELLES   Rén Pl   1996   1.700.000 FB   12.816,10 €   IXELLES   IXELLES		the state of the s				
IXELLES	,					
IXELLES						,
IXELLES   Rén Sal   2000   907.000 FB   22,483,94 €   IXELLES   Rén Sal   2001   19.630.000 FB   486.614,99 €		the state of the s				
JETTE		•			•	
JETTE       Rén Sal       1991       1.249.000 FB $30.961,90 \in$ JETTE       Rén Pl       1991 $163.000 FB$ $4.040,66 \in$ JETTE       Proxi       1993 $1.700.000 FB$ $42.141,90 \in$ JETTE       Rén Sal       1993 $1.014.000 FB$ $25.136,40 \in$ JETTE       Rén Sal       1994 $1.976.000 FB$ $48.983,76 \in$ JETTE       Rén Sal       1994 $286.000 FB$ $7.089,75 \in$ JETTE       Rén Pl       1994 $198.000 FB$ $4.908,29 \in$ JETTE       Proxi       1994 $1.700.000 FB$ $42.141,90 \in$ JETTE       Proxi       1995 $1.700.000 FB$ $42.141,90 \in$ JETTE       Rén Pl       1995 $1.154.000 FB$ $28.606,91 \in$ JETTE       Proxi       1996 $1.700.000 FB$ $42.141,90 \in$ JETTE       Rén Pl       1996 $845.000 FB$ $20.947,00 \in$ JETTE       Rén Sal (Compl)       1996 $517.000 FB$ $12.816,10 \in$ JETTE       Synt       1997 $4.574.000 FB$ $113.386,50 \in$ JETTE       Salle       1997						
JETTE       Rén Sal       1991       1.249.000 FB $30.961,90 \in$ JETTE       Rén Pl       1991 $163.000 FB$ $4.040,66 \in$ JETTE       Proxi       1993 $1.700.000 FB$ $42.141,90 \in$ JETTE       Rén Sal       1993 $1.014.000 FB$ $25.136,40 \in$ JETTE       Rén Sal       1994 $1.976.000 FB$ $48.983,76 \in$ JETTE       Rén Sal       1994 $286.000 FB$ $7.089,75 \in$ JETTE       Rén Pl       1994 $198.000 FB$ $4.908,29 \in$ JETTE       Proxi       1994 $1.700.000 FB$ $42.141,90 \in$ JETTE       Proxi       1995 $1.700.000 FB$ $42.141,90 \in$ JETTE       Rén Pl       1995 $1.154.000 FB$ $28.606,91 \in$ JETTE       Proxi       1996 $1.700.000 FB$ $42.141,90 \in$ JETTE       Rén Pl       1996 $845.000 FB$ $20.947,00 \in$ JETTE       Rén Sal (Compl)       1996 $517.000 FB$ $12.816,10 \in$ JETTE       Synt       1997 $4.574.000 FB$ $113.386,50 \in$ JETTE       Salle       1997						
JETTE       Rén Pl       1991       163.000 FB $4.040,66 ∈$ JETTE       Proxi       1993 $1.700.000 FB$ $42.141,90 ∈$ JETTE       Rén Sal       1993 $1.014.000 FB$ $25.136,40 ∈$ JETTE       Rén Sal       1994 $1.976.000 FB$ $48.983,76 ∈$ JETTE       Rén Sal       1994 $286.000 FB$ $7.089,75 ∈$ JETTE       Rén Pl       1994 $198.000 FB$ $4.908,29 ∈$ JETTE       Proxi       1994 $1.700.000 FB$ $42.141,90 ∈$ JETTE       Proxi       1994 $1.700.000 FB$ $42.141,90 ∈$ JETTE       Proxi       1995 $1.700.000 FB$ $42.141,90 ∈$ JETTE       Proxi       1996 $1.700.000 FB$ $42.141,90 ∈$ JETTE       Rén Pl       1996 $845.000 FB$ $20.947,00 ∈$ JETTE       Rén Sal (Compl)       1996 $517.000 FB$ $12.816,10 ∈$ JETTE       Synt       1997 $4.574.000 FB$ $113.386,50 ∈$ JETTE       Salle       1997 $1.184.000 FB$ $29.350,59 ∈$ JETTE       Proxi       1997 <td>JETTE</td> <td></td> <td>•</td> <td>36.351.000 FB</td> <td>901.117,75 €</td> <td>3,66 %</td>	JETTE		•	36.351.000 FB	901.117,75 €	3,66 %
JETTE       Rén Pl       1991       163.000 FB $4.040,66 ∈$ JETTE       Proxi       1993 $1.700.000 FB$ $42.141,90 ∈$ JETTE       Rén Sal       1993 $1.014.000 FB$ $25.136,40 ∈$ JETTE       Rén Sal       1994 $1.976.000 FB$ $48.983,76 ∈$ JETTE       Rén Sal       1994 $286.000 FB$ $7.089,75 ∈$ JETTE       Rén Pl       1994 $198.000 FB$ $4.908,29 ∈$ JETTE       Proxi       1994 $1.700.000 FB$ $42.141,90 ∈$ JETTE       Proxi       1994 $1.700.000 FB$ $42.141,90 ∈$ JETTE       Proxi       1995 $1.700.000 FB$ $42.141,90 ∈$ JETTE       Proxi       1996 $1.700.000 FB$ $42.141,90 ∈$ JETTE       Rén Pl       1996 $845.000 FB$ $20.947,00 ∈$ JETTE       Rén Sal (Compl)       1996 $517.000 FB$ $12.816,10 ∈$ JETTE       Synt       1997 $4.574.000 FB$ $113.386,50 ∈$ JETTE       Salle       1997 $1.184.000 FB$ $29.350,59 ∈$ JETTE       Proxi       1997 <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td>00.051.00.0</td> <td></td>					00.051.00.0	
JETTE       Proxi       1993       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Rén Sal       1993       1.014.000 FB       25.136,40 €         JETTE       Rén Sal       1994       1.976.000 FB       48.983,76 €         JETTE       Rén Sal       1994       286.000 FB       7.089,75 €         JETTE       Rén Pl       1994       198.000 FB       4.908,29 €         JETTE       Proxi       1994       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1995       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Rén Pl       1995       1.154.000 FB       28.606,91 €         JETTE       Proxi       1996       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Rén Pl       1996       845.000 FB       20.947,00 €         JETTE       Rén Sal (Compl)       1996       517.000 FB       12.816,10 €         JETTE       Synt       1997       4.574.000 FB       113.386,50 €         JETTE       Salle       1997       1.184.000 FB       29.350,59 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       31.928,69		•				
JETTE         Rén Sal         1993         1.014.000 FB         25.136,40 €           JETTE         Rén Sal         1994         1.976.000 FB         48.983,76 €           JETTE         Rén Sal         1994         286.000 FB         7.089,75 €           JETTE         Rén Pl         1994         198.000 FB         4.908,29 €           JETTE         Proxi         1994         1.700.000 FB         42.141,90 €           JETTE         Proxi         1995         1.700.000 FB         42.141,90 €           JETTE         Rén Pl         1995         1.154.000 FB         28.606,91 €           JETTE         Proxi         1996         1.700.000 FB         42.141,90 €           JETTE         Rén Pl         1996         845.000 FB         20.947,00 €           JETTE         Rén Sal (Compl)         1996         517.000 FB         12.816,10 €           JETTE         Synt         1997         4.574.000 FB         113.386,50 €           JETTE         Salle         1997         1.184.000 FB         29.350,59 €           JETTE         Proxi         1997         1.700.000 FB         42.141,90 €           JETTE         Proxi         1997         1.700.000 FB         31.928,69 €						
JETTE       Rén Sal       1994       1.976.000 FB       48.983,76 €         JETTE       Rén Sal       1994       286.000 FB       7.089,75 €         JETTE       Rén Pl       1994       198.000 FB       4.908,29 €         JETTE       Proxi       1994       1.700,000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1995       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Rén Pl       1995       1.154.000 FB       28.606,91 €         JETTE       Proxi       1996       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Rén Pl       1996       845.000 FB       20.947,00 €         JETTE       Rén Sal (Compl)       1996       517.000 FB       12.816,10 €         JETTE       Synt       1997       4.574.000 FB       113.386,50 €         JETTE       Salle       1997       1.184.000 FB       29.350,59 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       31.928,69 €						
JETTE       Rén Sal       1994       286.000 FB $7.089,75 ∈$ JETTE       Rén Pl       1994       198.000 FB $4.908,29 ∈$ JETTE       Proxi       1994       1.700.000 FB $42.141,90 ∈$ JETTE       Proxi       1995       1.700.000 FB $42.141,90 ∈$ JETTE       Rén Pl       1995       1.154.000 FB       28.606,91 €         JETTE       Proxi       1996       1.700.000 FB $42.141,90 ∈$ JETTE       Rén Pl       1996       845.000 FB       20.947,00 €         JETTE       Rén Sal (Compl)       1996       517.000 FB       12.816,10 €         JETTE       Synt       1997       4.574.000 FB       113.386,50 €         JETTE       Salle       1997       1.184.000 FB       29.350,59 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       31.928,69 €						
JETTE       Rén Pl       1994       198,000 FB $4.908,29 ∈$ JETTE       Proxi       1994       1.700.000 FB $42.141,90 ∈$ JETTE       Proxi       1995       1.700.000 FB $42.141,90 ∈$ JETTE       Rén Pl       1995       1.154.000 FB $28.606,91 ∈$ JETTE       Proxi       1996       1.700.000 FB $42.141,90 ∈$ JETTE       Rén Pl       1996       845.000 FB       20.947,00 ∈         JETTE       Rén Sal (Compl)       1996       517.000 FB       12.816,10 ∈         JETTE       Synt       1997       4.574.000 FB       113.386,50 ∈         JETTE       Salle       1997       1.184.000 FB       29.350,59 ∈         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       42.141,90 ∈         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       31.928,69 ∈						
JETTE       Proxi       1994       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1995       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Rén Pl       1995       1.154.000 FB       28.606,91 €         JETTE       Proxi       1996       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Rén Pl       1996       845.000 FB       20.947,00 €         JETTE       Rén Sal (Compl)       1996       517.000 FB       12.816,10 €         JETTE       Synt       1997       4.574.000 FB       113.386,50 €         JETTE       Salle       1997       1.184.000 FB       29.350,59 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       31.928,69 €						
JETTE       Proxi       1995       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Rén Pl       1995       1.154.000 FB       28.606,91 €         JETTE       Proxi       1996       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Rén Pl       1996       845.000 FB       20.947,00 €         JETTE       Rén Sal (Compl)       1996       517.000 FB       12.816,10 €         JETTE       Synt       1997       4.574.000 FB       113.386,50 €         JETTE       Salle       1997       1.184.000 FB       29.350,59 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1998       1.288.000 FB       31.928,69 €				*		
JETTE       Rén Pl       1995       1.154.000 FB       28.606,91 €         JETTE       Proxi       1996       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Rén Pl       1996       845.000 FB       20.947,00 €         JETTE       Rén Sal (Compl)       1996       517.000 FB       12.816,10 €         JETTE       Synt       1997       4.574.000 FB       113.386,50 €         JETTE       Salle       1997       1.184.000 FB       29.350,59 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1998       1.288.000 FB       31.928,69 €	JETTE					
JETTE       Proxi       1996       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Rén Pl       1996       845.000 FB       20.947,00 €         JETTE       Rén Sal (Compl)       1996       517.000 FB       12.816,10 €         JETTE       Synt       1997       4.574.000 FB       113.386,50 €         JETTE       Salle       1997       1.184.000 FB       29.350,59 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1998       1.288.000 FB       31.928,69 €	JETTE	Proxi				
JETTE         Rén Pl         1996         845.000 FB         20.947,00 €           JETTE         Rén Sal (Compl)         1996         517.000 FB         12.816,10 €           JETTE         Synt         1997         4.574.000 FB         113.386,50 €           JETTE         Salle         1997         1.184.000 FB         29.350,59 €           JETTE         Proxi         1997         1.700.000 FB         42.141,90 €           JETTE         Proxi         1998         1.288.000 FB         31.928,69 €	JETTE	Rén Pl	1995		•	
JETTE         Rén Sal (Compl)         1996         517.000 FB         12.816,10 €           JETTE         Synt         1997         4.574.000 FB         113.386,50 €           JETTE         Salle         1997         1.184.000 FB         29.350,59 €           JETTE         Proxi         1997         1.700.000 FB         42.141,90 €           JETTE         Proxi         1998         1.288.000 FB         31.928,69 €	JETTE	Proxi	1996		,	
JETTE         Synt         1997         4.574.000 FB         113.386,50 €           JETTE         Salle         1997         1.184.000 FB         29.350,59 €           JETTE         Proxi         1997         1.700.000 FB         42.141,90 €           JETTE         Proxi         1998         1.288.000 FB         31.928,69 €	JETTE:					
JETTE       Salle       1997       1.184.000 FB       29.350,59 €         JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1998       1.288.000 FB       31.928,69 €	JETTE					2, 1
JETTE       Proxi       1997       1.700.000 FB       42.141,90 €         JETTE       Proxi       1998       1.288.000 FB       31.928,69 €	JETTE	Synt		4.574.000 FB		
JETTE Proxi 1998 1.288.000 FB 31.928,69 €	JETTE	Salle				
	JETTE	Proxi			42.141,90 €	
1000 11:110 000 ED 275 600 02 G	JETTE	Proxi	1998	1.288.000 FB	31.928,69 €	
JETTE	JETTE ,	Synt	1999	11.118.000 FB	275.608,02 €	
JETTE Foot 2000 2.285.000 FB 56.643,67 €	IETTE	Foot	2000	2.285.000 FB	56.643,67 €	·

KOEKELBERGH		•	9.146.500 FB	226.735,81 €	0,92 %
KOEKELBERGH	Rén Sal	1992	148.000 FB	3.668,82 €	
KOEKELBERGH	Proxi	1993	1.400.000 FB	34.705,09 €	
KOEKELBERGH	Divers (Tennis)	1993	938.000 FB	23.252,41 €	
KOEKELBERGH	Proxi	1994	1.400.000 FB	34.705,09 €	
KOEKELBERGH	Proxi	1995	1.400.000 FB	34.705,09 €	
KOEKELBERGH	Proxi	1996	1.400.000 FB	34.705,09 €	
KOEKELBERGH	Proxi	1997	1.400.000 FB	34.705,09 €	
KOEKELBERGH	Proxi	1998 .	1.060.500 FB	26.289,11 €	
			•	· ·	
MOLENBEEK-ST-JEAN	•		99.724.200 FB	2.472.098,34 €	10,03 %
MOLENBEEK-ST-JEAN	Proxi'	1998	1.591.000 FB	39.439,86 €	* .
MOLENBEEK-ST-JEAN	Proxi	1993	2.100.000 FB	52.057,64 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Pisc	1993	1.495.000 FB	37.060,08 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Rén Sal	1994	623.000 FB	15.443,77 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Proxi	1994	2.100.000 FB	52.057,64 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Synt.	1994	8.541.000 FB	211.725,86 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Athl	1994	3.322.000 FB	82.3560,23 €	•
MOLENBEEK-ST-JEAN	Foot	1994	9.836.000 FB	243.828,07 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Athl	1992	16.438.000 FB	407.487,38 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Foot	1992	5.768.000 FB	142.984,99 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Rén Sal	1992*	12.166.200 FB	301.592,22 €	•
MOLENBEEK-ST-JEAN	Proxi	1995	2.100.000 FB	52.057,54 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Pisc	1995	1.430.000 FB	35.448,77 €	•
MOLENBEEK-ST-JEAN	Pisc	1995	2.086.000 FB	51.710,59 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Foot	1995	· 369.000 FB	9.147,27 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Foot	1995	238.000 FB	5.899,87 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Athl	1995	269.000 FB	6.668,34 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Proxi	1996	2.100.000 FB	52.057,64 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Divers (Tennis)	1996	8.853.000 FB	219.460,14 €	*
MOLENBEEK-ST-JEAN	Rén Sal	1997	2.890.000 FB	71,641,23 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Pisc	1997	1.512.000 FB	37.481,50 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Proxi	1997	2.100.000 FB	52.057,64 €	
MOLENBEEK-ST-JEAN	Synt	2000	11.797.000 FB	292.439,99 €	
<u> </u>		<u> </u>		*	
SAINT-GILLES			79.680.500 FB	1.975.228,00 €	8,02 %
SAINT-GILLES	Salle	1992	11.076.000 FB	274.566,87 €	
SAINT-GILLES	Pisc	1992	30.516.000 FB	756.471,88 €	
SAINT-GILLES	Foot	1992	2.152.000 FB	53.346,69 €	
SAINT-GILLES	Pisc	1993	7.256.000 FB	179.871,54 €	
SAINT-GILLES	Proxi	1993	1.800.000 FB	44.620,83 €	
SAINT-GILLES	Divers (Tennis)	1994	7.553.000 FB	187.233,98 €	
SAINT-GILLES	Rén Sal	1994	600.000 FB	14.873,61 €	
SAINT-GILLES	Proxi	1994	1.800.000 FB	44.620,83 €	
SAINT-GILLES	Rén Pl	1994	573.000 FB	14.204,30 €	•
SAINT-GILLES	Proxi	1995	1.800.000 FB	44.620,83 €	
SAINT-GILLES	Salle	1995	632.000 FB	15.666,87 €	
SAINT-GILLES	Proxi	1996	1.800.000 FB	44.620,83 €	
SAINT-GILLES	Proxi	1997	1.800.000 FB	44.620,83 €	
SAINT-GILLES	Proxi	1998	1.363.500 FB	33.800,28 €	
SAINT-GILLES	Synt	1998	8.959.000 FB	222.087,81 €	,
				······································	

SAINT-JOSSE			47.948.500 FB	1.188.612,27 €	4,82 %
SAINT-JOSSE	Proxi	1996	1.800.000 FB	44.620,83 €	•
SAINT-JOSSE SAINT-JOSSE	Proxi	1993	1.800.000 FB	44.620,83 €	
SAINT-JOSSE	Pisc	1993	19.274.000 FB	477.789,98 €	
SAINT-JOSSE SAINT-JOSSE	Proxi	1994	1.800.000 FB	44.620,83 €	
SAINT-JOSSE SAINT-JOSSE	Proxi	1995	1.800.000 FB	44.620,83 €	
SAINT-JOSSE SAINT-JOSSE	Pisc	1995	3.652.000 FB	90.530,72 €	
SAINT-JOSSE SAINT-JOSSE	Proxi	1997	1.800.000 FB	44.620,83 €	
SAINT-JOSSE SAINT-JOSSE	Proxi	1998	1.363.500 FB	33,800,28 €	
SAINT-JOSSE SAINT-JOSSE	Synt	2001	14.659.000 FB	363.387,12 €	
SCHAERBEEK			80.846.000 FB	2.004.119,99 €	8,13 %
		1000	00.040.000.55	700 0 10 62 6	•
SCHAERBEEK	Pisc	1993	28.248.000 FB	700.249,63 €	
SCHAERBEEK	Proxi	1993	2.100.000 FB	52.057,64 €	
SCHAERBEEK	Foot	1994	2.100.000 FB	52.057,64 €	* . * .
SCHAERBEEK	Proxi	1995	2.100.000 FB	52.057,64 €	
SCHAERBEEK	Proxi	1996	· 2.100.000 FB	52.057,64 €	
SCHAERBEEK	Proxi	1997	2.100.000 FB	52.057,64 €	
SCHAERBEEK	Proxi	1998	1.591.000 FB	39.439,86 €	
SCHAERBEEK	Athl	1999	25.600.000 FB	634.607,42 €	•
SCHAERBEEK	Synt	2000	10.593.000 FB	262.593,61 €	
SCHAERBEEK	Synt	2001	4.314.000 FB	106.941,27 €	<del></del> .
UCCLE			44.776.000 FB	1.109.968,05 €	4,50 %
UCCLE-ST-JOB	Salle	1992	7.060.000 FB	175.012,83 €	
UCCLE	Proxi	1993	1.400.000 FB	34.705,09 €	
UCCLE	Proxi	1994	1.400.000 FB	34.705,09 €	
UCCLE	Proxi	1995	1.400.000 FB	34.705,09 €	
UCCLE	Salle	1995	190.000 FB	4.709,98 €	
UCCLE	Prroxi	1996	1.400.000 FB	34.705,09 €	
UCCLE	Proxi	1997	1.400.000 FB	34.705,09 €	
UCCLE	Salle	1999	30.526.000 FB	756.719,77 €	
WATERMAEL-BOITSFORT			29.878.500 FB	740.668,67 €	3,01 %
WATERMAEL-BOITSFORT	Proxi	1993	1.100.000 FB	27.268,29 €	
WATERMAEL-BOITSFORT	Proxi	1994	1.100.000 FB	27.268,29 €	
WATERMAEL-BOITSFORT	Proxi	1995	1.100.000 FB	27.268,29 €	
WATERMAEL-BOITSFORT	Athl	1995	5.687.000 FB	140.977,05 €	
WATERMAEL-BOITSFORT	Proxi	1996	1.100.000 FB	27.268,29 €	
WATERMAEL-BOITSFORT	Foot	1996	633.000 FB	15.691,66 €	•
WATERMAEL-BOITSFORT	Proxi	1997	1.100.000 FB	27.268,29 €	
WATERMAEL-BOITSFORT	Proxi	1998	833.500 FB	20.661,93 €	
WATERMAEL-BOITSFORT	Synt	2000	12.013.000 FB	297.794,49 €	
WATERMAEL-BOITSFORT	Terrain (Rugby)	2001	5.212.000 FB	129.202,11 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT			64.157.000 FB	1.590.410,49 €	6,45 %
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Athl	2001	12.269.000 FB	304.140,57 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Salle	1991	6.708.000 FB	166.286,98 €	
,, obo ii b bitii i - baiiibbiti	Sumo		3., 30.000 i D	100.200,00.0	•

WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Foot	1992	714.000 FB	. 17.699,60 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Proxi	1993	1.000.000 FB	24.789,35 €	*
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Proxi	1994	1.000.000 FB	24.789,35 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Rén Sal	1994	1.787.000 FB	44.298,57 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Proxi	1995	1.000.000 FB	24.789,35 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Foot	1995	1.961.000 FB	48.611,92 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Proxi	1996	1.000.000 FB	24.789,35 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Synt	1996	8.100.000 FB	200.793,76 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Proxi ·	1997	1.000.000 FB	24.789,35 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Rén Sal	1998	12.277.000 FB	304.338,88 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Pisc	1998	11.367.000 FB	281.780,57 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Rén Pl	2000	1.335.000 FB	33.093,79 €	
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	Foot	2000	2.639.000 FB	65.419,10 €	
WOLUWE-SAINT-LAMDERT	1 000	2000	210571000 1 D		
WOLUWE-SAINT-LAMBERT	1000		210051000 12		
WOLUWE-SAINT-LAMBERT		2000	210051000 12		
WOLUWE-SAINT-PIERRE	1000	2000	72.313.000 FB	1.792.592,45 €	7,27 %
	1000	2000		<u> </u>	7,27 %
	Foot	1991		<u> </u>	7,27 %
WOLUWE-SAINT-PIERRE			72.313.000 FB	1.792.592,45 € 16.534,50 € 514.106,38 €	7,27 %
WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE	Foot	1991	72.313.000 FB 667.000 FB	<b>1.792.592,45</b> € 16.534,50 €	7,27 %
WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE	Foot Pisc	1991 1992	72.313.000 FB 667.000 FB 20.739.000 FB	1.792.592,45 € 16.534,50 € 514.106,38 €	7,27 %
WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE	Foot Pisc Proxi	1991 1992 1993	72.313.000 FB 667.000 FB 20.739.000 FB 1.000.000 FB	1.792.592,45 € 16.534,50 € 514.106,38 € 24.789,35 €	7,27 %
WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE	Foot Pisc Proxi Pisc	1991 1992 1993 1994	72.313.000 FB 667.000 FB 20.739.000 FB 1.000.000 FB 16.608.000 FB	1.792.592,45 € 16.534,50 € 514.106,38 € 24.789,35 € 411.701,57 €	7,27 %
WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE	Foot Pisc Proxi Pisc Proxi	1991 1992 1993 1994 1994	72.313.000 FB 667.000 FB 20.739.000 FB 1.000.000 FB 1.608.000 FB 1.000.000 FB	1.792.592,45 € 16.534,50 € 514.106,38 € 24.789,35 € 411.701,57 € 24.789,35 €	7,27 %
WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE	Foot Pisc Proxi Pisc Proxi Proxi	1991 1992 1993 1994 1994 1995	72.313.000 FB  667.000 FB 20.739.000 FB 1.000.000 FB 1.000.000 FB 1.000.000 FB	1.792.592,45 €  16.534,50 € 514.106,38 € 24.789,35 € 411.701,57 € 24.789,35 € 24.789,35 €	7,27 %
WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE	Foot Pisc Proxi Pisc Proxi Proxi Athl	1991 1992 1993 1994 1994 1995	72.313.000 FB 667.000 FB 20.739.000 FB 1.000.000 FB 1.000.000 FB 1.000.000 FB 1.000.000 FB	1.792.592,45 €  16.534,50 € 514.106,38 € 24.789,35 € 411.701,57 € 24.789,35 € 24.789,35 € 310.734,53 €	7,27 %
WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE WOLUWE-SAINT-PIERRE	Foot Pisc Proxi Pisc Proxi Proxi Athl	1991 1992 1993 1994 1994 1995 1995	72.313.000 FB 667.000 FB 20.739.000 FB 1.000.000 FB 1.000.000 FB 1.000.000 FB 1.000.000 FB 1.000.000 FB	1.792.592,45 €  16.534,50 € 514.106,38 € 24.789,35 € 411.701,57 € 24.789,35 € 24.789,35 € 310.734,53 € 24.789,35 €	7,27 %





# Bruxelles-Capitale COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE Administration Service des Affaires socio-culturelles Secteur Sport et infrastructures sportives

## Relevé des budgets engagés par type de travaux -

Subventions octroyées par la Région Bruxelles-Capitale depuis 1991

Montant global des engagements		24.643.075,47 €	98,02 %
Construction salle de sport (Salle)	134.578.000 FB	3.336.101,48 €	13,54 %
Rénovation et aménagement immobilier salle de Sport (Rén Sal)	69.306.200 FB	1.718.055,82 €	6,97 %
Infrastructures de proximité (Proxi)	· 174.017.000 FB	4.313.768,75 €	. 17,50 %
Construction terrains extérieurs synthétiques - Football, Hockey (Synt)	173.485.000 FB	4.300.580,81 €	17,45 %
Rénovation et aménagement stades de football (Foot)	39.100.000 FB	969.263,68 €	3,93 %
Rénovation piscines (Pisc)	227.852.000 FB	5.648.303,54 €	22,92 %
Construction et aménagement pistes d'athlétisme (Athl)	90.310.000 FB	2.238.726,42 €	9,08 %
Aménagements divers (Divers)	41.373.000 FB	1.025.609,88 €	4,16 %

## Bruxelles-Capitale COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE Administration

Service des Affaires socio-culturelles Secteur Sport et infrastructures sportives

## Relevé des dossiers par type de Travaux

Montant global des engagements : 24.643.075,47 €

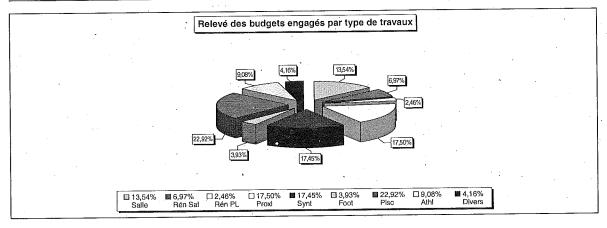
Montant global des engagements : 24.	043.073,47 6	·	
Construction salle de sport (Salle)		134.578.000 FB	3.336.101,48 €
1991 Salle W	VOLUWE-ST-LAMBERT	6.708.000 FB	166.286,98 €
	AINT-GILLES	11.076.000 FB	274.566,87 €
	ICCLE-ST-JOB	7.060.000 FB	175.012,83 €
	RUXELLES-VILLE, Haeren	15.100.000 FB	374.319,22 €
	VERE	31.958.000 FB	792.218,13 €
	AINT-GILLES	632.000 FB	15.666,87 €
	ICCLE	190.000 FB	4.709,98 €
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	ETTE	1.184.000 FB	29.350,59 €
	ERCHEM-STE-AGATHE	16.960.000 FB	420.427,42 €
	VOLUWE-ST-LAMBERT	12.277.000 FB	304.338,88 €
	ICCLE	30.526.000 FB	756.719,77 €
	XELLES	907.000 FB	22.483,94 €
Rénovation et aménagement immobili	er salle de Sport (Rén Sal)	69.306.200 FB	1.718.055,82 €
1991 Rén Sal JI	ETTE	1.249.000 FB	30.961,90 €
	OEKELBERGH	148.000 FB	3.668,82 €
	IOLENBEEK-ST-JEAN	12.166.200 FB	301.592,22 €
	GANSHOREN	1.250.000 FB	30.986,69 €
	ETTE .	1.014.000 FB	25.136,40 €
	TTERBEEK	3.260.000 FB	80.813,29 €
The state of the s	TTERBEEK	1.037.000 FB	25.706,56 €
	ETTE	1.976.000 FB	48.983,76 €
	ETTE	286,000 FB	7.089,75 €
	COEKELBERGH	1.400.000 FB	. 34.705,09 €
	IOLENBEEK-ST-JEAN	623.000 FB	15.443,77 €
	AINT-GILLES	600.000 FB	14.873,81 €
	VOLUWE-ST-LAMBERT	1.787.000 FB	44.298,57 €
	ETTE	1.154.000 FB	28.606,91 €
	RUXELLES-VILLE	2.954.000 FB	73.227,75 €
	XELLES	10.176.000 FB	252.256,45 €
	FOREST	5.706.000 FB	141.448,05 €
	MOLENBEEK-ST-JEAN	2.890.000 FB	71.641,23 €
	XELLES	19.630.000 FB	486.614,99 €
	·		
Rénovation plaines de jeux extérieure	s multi-activités (Rén Pl)	24.416.000 FB	605.256,83 €
1991 Rén Pl Ji	ETTE	163.000 FB	4.040,66 €
1992 Rén Pl B	BRUXELLES-VILLE	990.000 FB	24.541,46 €
•	XELLES	2.197.000 FB	54.462,21 €
	ANDERLECHT	1.474.000 FB	36.539,51 €
	XELLES	543.000 FB	13,460,62 €

.11.				
1994	Rén Pl	JETTE	198.000 FB	4.908,29 €
1994	Rén Pl	SAINT-GILLES	573.000 FB	14.204,30 €
1995	Rén Pl	ANDERLECHT	2.235.000 FB	55.404,20 €
1996	Rén Pl	JETTE	845.000 FB	20.947,00 €
1996	Rén Pl	AUDERGHEM	363.000 FB	8.998,53 €
1997	Rén Pl	BRUXELLES-VILLE	4.500.000 FB	111.552,09 €
1998	Rén Pl	BRUXELLES-VILLE	9.000.000 FB	223.104,17 €
2000	Rén Pl	WOLUWE-ST-LAMBERT	1.335.000 FB	33.093,79 €
Infrastruc	cture de priximité (Pro	d)	174.017.000 FB	4.313.768,75 €
			17410171000 115	413131700,73
1993	Proxi	ANDERLECHT	2.700.000 FB	66.931,25 €
1993	Proxi	AUDERGHEM	1.000.000 FB	24.789,35 €
1993	Proxi	BERCHEM-STE-AGATHE	900.000 FB	22.310,42 €
1993	Proxi	BRUXELLES-VILLE	3.600.000 FB	89.241,67 €
1993	Proxi	ETTERBEEK	1.400.000 FB	34.705,09 €
1993	Proxi	EVERE	1.000.000 FB	24.789,35 €
1993	Proxi	FOREST	2.100.000 FB	52.057,64 €
1993	Proxi	GANSHOREN	900.000 FB	22,310,42 €
1993	Rén Pl	IXELLES	1.700.000 FB	42.141,90 €
1993	Proxi	JETTE .	1.700.000 FB	42.141,90 €
1993	Proxi	KOEKELBERGH	1.400.000 FB	34.705,09 €
1993	Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN	2.100.000 FB	52.057,64 €
1993	Proxi	SAINT-GILLES	1.800.000 FB	44.620,83 €
1993	Proxi	SCHAERBEEK	2.100.000 FB	52.057,54 €
1993	Proxi	SAINT-JOSSE	1.800.000 FB	44.620,83 €
1993	Proxi	UCCLE	1.400.000 FB	34.705,09 €
1993	Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT	1.100.000 FB	27.268,29 €
1993	Proxi	WOLUWE-ST-LAMBERT	1.000.000 FB	24.789,35 €
1993	Proxi	WOLUWE-ST-PIERRE	1.000.000 FB	24.789,35 €
1994	Proxi	ANDERLECHT	2.700.000 FB	66.931,25 €
1994	Proxi	AUDERGHEM	1.000.000 FB	24.789,35 €
1994	Proxi	BERCHE-STE-AGATHE	900.000 FB	·
1994	Proxi			22.310,42 €
1994		BRUXELLES-VILLE	3.600.000 FB	89.241,67 €
	Proxi	ETTERBEEK ·	1.400.000 FB	34.705,09 €
1994	Proxi	EVERE	1.000.000 FB	24.789,35 €
1994	Proxi	FOREST	2.100.000 FB	52.057,64 €
1994	Proxi	GANSHOREN	900.000 FB	22.310,42 €
1994	Proxi	IXELLES	1.700.000 FB	42.141,90 €
1994	Proxi	JETTE .	1.700.000 FB	42.141,90 €
1994	Proxi	KOEKELBERGH	1.400.000 FB	34.705,09 €
1994	Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN	2.100.000 FB	52.057,64 €
1994	Proxi	SAINT-GILLES	1.800.000 FB	44.620,83 €
1994	Foot ·	SCHAERBEEK	2.100.000 FB	52.057,64 €
1994	Proxi	SAINT-JOSSE	1.800.000 FB	44.620,83 €
1994	Proxi	UCCLE	1.400.000 FB	34.705,09 €
1994	Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT	1.100.000 FB	27.268,29 €
1994	Proxi	WOLUWE-ST-LAMBERT	1.000.000 FB	24.789,35 €
1994	Proxi	WOLUWE-ST-PIERRE	1.000.000 FB	24.789,35 €
1995	Proxi	ANDERLECHT	2.700.000 FB	66.931,25 €
1995	Proxi	AUDERGHEM	1.000.000 FB	24.789,35 €
1995	Proxi	BERCHEM-STE-AGATHE	900.000 FB	22.310,42 €
1995	Proxi	BRUXELLES-VILLE	3.600.000 FB	89.241,67 €
1995	Proxi	ETTERBEEK	1.400.000 FB	34.705,09 €
1995	Proxi	EVERE	1.000.000 FB	24.789,35 €
1995	Proxi			
1フプリ	1 10 11	FOREST	2.100.000 FB	52.057,64 €

						•
1995	Proxi	GANSHOREN		900.000 FB		22.310,42 €
1995	Proxi	IXELLES		1.700.000 FB		42.141,90 €
1995	Proxi	JETTE		1.700.000 FB		42.141,90 €
1995	Proxi	KOEKELBERGH		1.400.000 FB		34.705,09 €
1995	Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN		2.100.000 FB		52.057,64 €
1995	Proxi	SCHAERBEEK		2.100.000 FB		52.057,64 €
1995	Proxi	SAINT-GILLES		1.800.000 FB		44.620,83 €
1995	Proxi	SAINT-JOSSE		1.800.000 FB		44.620,83 €
1995	Proxi	UCCLE		1.400.000 FB		34.705,09 €
1995	Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT		1.100.000 FB		27.268,29 €
1995	Proxi	WOLUWE-ST-LAMBERT		1.000.000 FB		24.789,35 €
1995	Proxi	WOLUWE-ST-PIERRE		1.000.000 FB		24.789,35 €
1996	Proxi	ANDERLECHT		2.700.000 FB		66.931,25 €
1996	Proxi	AUDERGHEM		1.000.000 FB		24.789,35 €
1996	Proxi	BERCHEM-STE-AGATHE		900.000 FB		22.310,42 €
1996	Proxi	BRUXELLES-VILLE	•	3.600.000 FB		89.241,67 €
1996	Proxi	ETTERBEEK		1.400.000 FB		34.705,09 €
1996	Proxi	EVERE		1.000.000 FB		24.789,35 €
1996	Proxi	FOREST		2.100.000 FB		52.057,64 €
1996	Proxi	GANSHOREN		900.000 FB		22.310,42 €
1996	Proxi	IXELLES		1.700.000 FB		42.141,90 €
1996	Proxi	JETTE		1.700.000 FB		42.141,90 €
1996	Rén Sal (compl)	JETTE		517.000 FB		12.816,10 €
1996	Proxi	KOEKELBERGH		1.400.000 FB		34.705,09 €
1996	Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN		2.100.000 FB		52.057,64 €
1996	Proxi	SCHAERBEEK		2.100.000 FB	, .	52.057,64 €
1996	Proxi	SAINT-GILLES	• .	1.800.000 FB		44.620,83 €
1996	Proxi	SAINT-JOSSE	•	1.800.000 FB		44.620,83 €
1996	Proxi	UCCLE		1.400.000 FB		34.705,09 €
1996	Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT	,	1.100.000 FB		27.268,29 €
1996	Proxi	WOLUWE-ST-LAùBERT		1.000.000 FB		24.789,35 €
1996	Proxi	WOLUWE-ST-PIERRE		1.000.000 FB		24.789,35 €
1997	Proxi	ANDERLECHT	*	2.700.000 FB		66.931,25 €
1997	Proxi	AUDERGHEM		1.000.000 FB		24.789,35 €.
1997	Proxi	BERCHEM-STE-AGATHE		900.000 FB		22.310,42 €
1997	Proxi	BRUXELLES-VILLE		3.600.000 FB		89.241,67 €
1997	Proxi	ETTERBEEK		1.400.000 FB		34.705,09 €
1997	Proxi	EVERE		1.000.000 FB		24.789,35 €
1997		FOREST		2.100.000 FB	٠	52.057,64 €
1997	Proxi	GANSHOREN		900.000 FB		22.310,42 €
1997	Proxi	IXELLES		1.700.000 FB		42.141,90 €
1997	Proxi	JETTE	,	1.700.000 FB		42.141,90 €
1997	Proxi	KOEKELBERGH		1.400.000 FB		34.705,09 €
1997	Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN		2.100.000 FB		52.057,64 €
1997	Proxi	SCHAERBEEK		2.100.000 FB	٠.	52.057,64 €
1997	Proxi	SAINT-GILLES		1.800.000 FB		44.620,83 €
1997	Proxi	SAINT-JOSSE		1.800.000 FB		44.620,83 €
1997	Proxi	UCCLE	1	1.400.000 FB	•	34.705,09 €
1997	Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT		1.100.000 FB		27.268,29 €
1997	Proxi	WOLUWE-ST-LAMBERT		1.000.000 FB		24.789,35 €
1997	Proxi	.WOLUWE-ST-PIERRE		1.000.000 FB		24.789,35 €
1997		ANDERLECHT		2.045.500 FB		50.706,62 €
1998	Proxi Proxi	AUDERGHEM		757.500 FB		18.777,93 €
1998	Proxi	BRUXELLES-VILLE		2.727.000 FB		67.600,56 €
1998		ETTERBEEK		1.060.500 FB		26.289,11 €
1998	Proxi Proxi	EVERE		757.500 FB		18.777,93 €
		FOREST		1.591.000 FB		39,439,86 €
1998	Proxi	POREST	•	T.251.000 LD		J7,4J7,0U C

			· ·	
1998	Proxi	GANSHOREN	682.000 FB	16.906,34 €
1998	Proxi	IXELLES	1.288.000 FB	31.928,69 €
1998	Proxi	JETTE	1.288.000 FB	31.928,69 €
1998	Proxi	KOEKELBERGH	1.060.500 FB	26.289,11 €
1998	Proxi	MOLENBEEK-ST-JEAN	1.591.000 FB	39.439,86 €
1998	Proxi	SCHAERBEEK	1.591.000 FB	39.439,86 €
1998	Proxi	SAINT-GILLES	1.363.500 FB	33.800,28 €
1998	Proxi	SAINT-JOSSE	1.363.500 FB	33.800,28 €
1998	Proxi	WATERMAEL-BOITSFORT	833.500 FB	20.661,93 €
Constructi	on terrains extéi	rieurs synthétiques - Football, Hockey (Synt)	173.485.000 FB	4.300.580,81 €
1993*	Synt	BERCHEM-STE-AGATHE	1.926.000 FB	47.744,29 €
1994	Synt	IXELLES	11.200.000 FB	277.640,75 €
1994	Synt	MOLENBEEK-ST-JEAN	8.541.000 FB	211.725,86 €
1996	Synt	WOLUWE-ST-PIERRE	16.764.000 FB	415.568,70 €
1996	Synt	WOLUWE-ST-LAMBERT	8.100.000 FB	200.793,76 €
1997	Synt	JETTE	4.574.000 FB	113.386,50 €
1997	Synt	ETTERBEEK	8.243.000 FB	204.338,63 €
1997	Synt	EVERE	9.929.000 FB	246.133,48 €
1998	Synt	SAINT-GILLES	8.959.000 FB	222.087,81 €
1999	Synt	ANDERLECHT	9.885.000 FB	245.042,75 €
1999	Synt	FOREST	7.870.000 FB	195.092,20 €
1999	Synt	JETTE	11.118.000 FB	275.608,02 €
2000	Synt	BERCHEM-STE-AGATHE	13.000.000 FB	322.261,58.6
2000	Synt	MOLENBEEK-ST-JEAN	11.797.000 FB	292.439,99 €
2000	Synt	SCHAERBEEK (1 <sup>™</sup> Tranche)	10.593.000 FB	262.593,61 €
2000	Synt	WATERMAEL-BOITSFORT	12.013.000 FB	297.794,49 €
2001	Synt	SCHAERBEEK (2 <sup>re</sup> Tranche)	4.314.000 FB	106.941,27 €
2001	Synt	SAINT-JOSSE-TEN-NOODE	14.659.000 FB	363.387,12 €
		·		
Rénovation	n et aménageme	nt stades de football (Foot)	39.100.000 FB	969.263,68 €
1991	Foot	FOREST	1.600.000 FB	39.662,96 €
1991	Foot	WOLUWE-ST-PIERRE	667.000 FB	16.534,50 €
1992	Foot	SAINT-GILLES	2.152.000 FB	53.346,69 €
1992	Foot	WOLUWE-ST-LAMBERT	714.000 FB	17.699,60 €
1992	Foot	MOLENBEEK-ST-JEAN	5.768.000 FB	142.984,99 €
1994	Foot	MOLENBEEK-ST-JEAN	9.836.000 FB	243.828,07
1995	Foot	BRUXELLES-VILLE	8.391.000 FB	208.007,46
1995	Foot	IXELLES	548.000 FB	13.584,57
1995	Foot	WOLUWE-ST-LAMBERT	1.961.000 FB	48.611.92 €
1995	Foot	MOLENBEEK-ST-JEAN	369.000 FB	9.147,27
1996	Foot	WATERMAEL-BOITSFORT	633.000 FB	15.691,66
1998	Foot	ANDERLECHT	1.537.000 FB	38.101,23
2000	Foot	WOLUWE-ST-LAMBERT	2.639.000 FB	65.419,10
2000	Foot	JETTE	2.285.000 FB	56.643,67 €
2000				
	n nigoines (Dies)		227 852 AAA ED	5 649 202 54 4
	n piscines (Pisc)		227.852.000 FB	5.648.303,54
Rénovatio	n piscines (Pisc) Pisc	GANSHOREN	<b>227.852.000 FB</b> 13.843.000 FB	
Rénovatio	. •	GANSHOREN WOLUWE-ST-PIERRE	•	343.159,01
	Pisc		13.843.000 FB	5.648.303,54 € 343.159,01 € 514.106,38 € 756.471,88 €

1993	Pisc	MOLENBEEK-ST-JEAN	1.495.000 FB	37.060,08 €
1993	Pisc	SCHAERBEEK	28.248.000 FB	700.249,63 €
1993	Pisc	SAINT-GILLES	7.256.000 FB	179.871,54 €
1993	Pisc	SAINT-JOSSE	19.274.000 FB	477.789,98 €
1994	Pisc	GANSHOREN	135.000 FB	3.346,56 €
1994		WOLUWE-ST-PIERRE	16.608.000 FB	411.701,57 €
1995	Pisc	ETTERBEEK	6.420.000 FB	159.147,64 €
1995	Pisc	MOLENBEEK-ST-JEAN	1.430.000 FB	35.448,77 €
1995	Pisc	MOLENBEEK-ST-JEAN	2.086.000 FB	51.710,59 €
1995	Pisc	SAINT-JOSSE	3.652.000 FB	90.530,72 €
1996	Pisc	EVERE	3.125.000 FB	77.466,73 €
1997	Pisc	MOLENBEEK-ST-JEAN	1.512.000 FB	37.481,50 €
1998	Pisc	WOLUWE-ST-LAMBERT	11.367.000 FB	281.780,57 €
2000	Pisc	ETTERBEEK	30.000.000 FB	743.580,57 €
2001	Pisc	ETTERBEEK	20.000.000 FB	495.787,05 €
2001	Pisc	EVERE	8.346.000 FB	206.891,94 €
			•	
Construction	on et aménagement piste	s d'athlétisme (Athl)	90.310.000 FB	2.238.726,42 €
				610 007 78 C
1992	Athl	ANDERLECHT	20.946.000 FB	519.237,78 €
1992 1992		ANDERLECHT FOREST	20.946.000 FB 7.623.000 FB	188.969,23 €
1992	Athl	r.	and the second s	188.969,23 € 407.487,38 €
1992 1992	Athl Athl	FOREST	7.623.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 €
1992 1992 1994	Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN	7.623.000 FB 16.438.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 €
1992 1992 1994 1995	Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB	$188.969,23 \in 407.487,38 \in 82.350,23 \in 1.809,62 \in 6.668,34 \in$
1992 1992 1994 1995	Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB	$188.969,23 \in 407.487,38 \in 82.350,23 \in 1.809,62 \in 6.668,34 \in 634.607,42 \in$
1992 1992 1994 1995 1995 1999	Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 € 304.140,57 €
1992 1992 1994 1995	Athl Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN SCHAERBEEK	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 €
1992 1992 1994 1995 1995 1999 2001	Athl Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN SCHAERBEEK WOLUWE-ST-LAMBERT	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB 12.269.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 € 304.140,57 €
1992 1992 1994 1995 1995 1999 2001 2001	Athl Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN SCHAERBEEK WOLUWE-ST-LAMBERT	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB 12.269.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 € 304.140,57 €
1992 1992 1994 1995 1995 1999 2001 2001 Aménagen	Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN SCHAERBEEK WOLUWE-ST-LAMBERT	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB 12.269.000 FB 3.770.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 € 304.140,57 € 93.455,86 €  1.025.609,88 €
1992 1992 1994 1995 1995 1999 2001 2001 Aménagen	Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN SCHAERBEEK WOLUWE-ST-LAMBERT ANDERLECHT	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB 12.269.000 FB 3.770.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 € 304.140,57 € 93.455,86 €  1.025.609,88 € 129.251,68 € 23.252,41 €
1992 1992 1994 1995 1995 1999 2001 2001 Aménagen 1991 1993	Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN SCHAERBEEK WOLUWE-ST-LAMBERT ANDERLECHT	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB 12.269.000 FB 3.770.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 € 304.140,57 € 93.455,86 €  1.025.609,88 € 129.251,68 € 23.252,41 € 116.014,17 €
1992 1992 1994 1995 1995 1999 2001 2001 Aménagen 1991 1993 1993	Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN SCHAERBEEK WOLUWE-ST-LAMBERT ANDERLECHT  IXELLES KOEKELBERGH EVERE	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB 12.269.000 FB 3.770.000 FB 41.373.000 FB 6.214.000 FB 938.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 € 304.140,57 € 93.455,86 €  1.025.609,88 €  129.251,68 € 23.252,41 € 116.014,17 € 187.233,98 €
1992 1992 1994 1995 1995 1999 2001 2001 Aménagen 1991 1993 1993 1994	Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN SCHAERBEEK WOLUWE-ST-LAMBERT ANDERLECHT  IXELLES KOEKELBERGH	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB 12.269.000 FB 3.770.000 FB 41.373.000 FB 6.214.000 FB 938.000 FB 4.680.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 € 304.140,57 € 93.455,86 €  1.025.609,88 € 129.251,68 € 23.252,41 € 116.014,17 € 187.233,98 € 12.394,68 €
1992 1992 1994 1995 1995 1999 2001 2001 Aménagen 1991 1993 1993 1994 1995	Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN SCHAERBEEK WOLUWE-ST-LAMBERT ANDERLECHT  IXELLES KOEKELBERGH EVERE SAINT-GILLES BRUXELLES-VILLE	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB 12.269.000 FB 3.770.000 FB 41.373.000 FB 6.214.000 FB 938.000 FB 4.680.000 FB 7.553.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 € 304.140,57 € 93.455,86 €  1.025.609,88 € 129.251,68 € 23.252,41 € 116.014,17 € 187.233,98 € 12.394,68 € 219.460,14 €
1992 1992 1994 1995 1995 1999 2001 2001 Aménagen 1991 1993 1993 1994 1995 1996	Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN SCHAERBEEK WOLUWE-ST-LAMBERT ANDERLECHT  IXELLES KOEKELBERGH EVERE SAINT-GILLES BRUXELLES-VILLE MOLENBEEK-ST-JEAN	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB 12.269.000 FB 3.770.000 FB 41.373.000 FB 6.214.000 FB 938.000 FB 4.680.000 FB 7.553.000 FB 500.000 FB 8.853.000 FB 3.761.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 € 304.140,57 € 93.455,86 €  1.025.609,88 € 129.251,68 € 23.252,41 € 116.014,17 € 187.233,98 € 12.394,68 € 219.460,14 € 93.232,75 €
1992 1992 1994 1995 1995 1999 2001 2001 Aménagen 1991 1993 1993 1994 1995	Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl Athl	FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN MOLENBEEK-ST-JEAN FOREST MOLENBEEK-ST-JEAN SCHAERBEEK WOLUWE-ST-LAMBERT ANDERLECHT  IXELLES KOEKELBERGH EVERE SAINT-GILLES BRUXELLES-VILLE	7.623.000 FB 16.438.000 FB 3.322.000 FB 73.000 FB 269.000 FB 25.600.000 FB 12.269.000 FB 3.770.000 FB 41.373.000 FB 6.214.000 FB 938.000 FB 4.680.000 FB 7.553.000 FB 500.000 FB 8.853.000 FB	188.969,23 € 407.487,38 € 82.350,23 € 1.809,62 € 6.668,34 € 634.607,42 € 304.140,57 € 93.455,86 €



# Question n° 177 de M. Bernard Ide du 22 janvier 2003.

Subventions des heures d'entraînement de clubs sportifs.

Monsieur le Ministre,

Dans le dernier bulletin de l'ADISC, je lis que la Cocof subventionne des heures d'entraînement de clubs sportifs, particulièrement ceux qui pratiquent une politique en faveur des jeunes.

Monsieur le Ministre pourrait-il m'informer des subventions de ces trois dernières années destinées à cette politique? Il me plairait en particulier de connaître les clubs subventionnés. Je souhaiterais également connaître le nom des entraîneurs subsidiés si vous êtes autorisé à me communiquer ce renseignement.

## Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, je lui signale que la liste des clubs concernés lui a été fournie dans la réponse à la question n° 172.

Par ailleurs, je ne dispose pas du nom des entraîneurs subsidiés et lui suggère de prendre contact avec les clubs concernés.

(La réponse à la question n° 172 figure dans le présent bulletin à la page 16.)

## Question n° 180 de Mme Anne-Françoise Theunissen du 31 janvier 2003.

Les coordinations locales pour l'Enfance (état des lieux ; publication).

Monsieur le membre du Collège,

Dans le cadre des Coordinations Locales pour l'Enfance (CLE), projet initié par le gouvernement de la Communauté française, la Cocof semble intervenir pour la publication des données récoltées dans le cadre de l'état des lieux dans les différentes communes. Le Ministre pourrait-il me confirmer cette information et me donner les montants financiers y afférents?

Comment les données ont-elles été rassemblées et traitées?

Quand ces données seront-elles diffusées?

Comment la diffusion de cette publication sera-t-elle assurée? A qui sera-t-elle transmise?

#### Réponse.

L'appel à projets 2002 du ministre Nollet a été signé conjointement par moi-même et mon collègue, monsieur Alain Hutchinson, afin d'ajouter deux dimensions (déjà présentes en région wallonne), une aide à l'information du public et une aide aux infrastructures.

Pour ce qui me concerne, j'ai octroyé en 2002 aux 17 communes bruxelloises ayant répondu favorablement à l'appel à projet un crédit de 1.240 euros pour favoriser l'information locale, au départ de l'état des lieux réalisé par les coordinateurs.

Chaque commune est libre de réaliser cette information dans les formes qu'elle souhaite (publication écrite, site internet...).

Les projets sont actuellement en cours et nous recevrons copie de chaque production dans le courant de cette année 2003.

# Question $n^{\circ}$ 181 de M. Michel Lemaire du 7 février 2003.

Fonctionnement de l'asbl « EURO J ».

Dans le cadre de l'organisation du championnat d'Europe de football, une asbl dénommée Euro/2000 (ou Euro 2000?) a été créée avec pour but, notamment ou principalement, de créer une animation footballistique d'envergure internationale, à destination des jeunes.

Le projet initialement prévu ne s'est pas concrétisé, malgré un investissement substantiel dont une bonne partie avait été réservée à la rémunération d'un responsable, auteur ou coordinateur du projet prévu.

Depuis lors, l'asbl s'est maintenue et semble poursuivre d'autres objectifs.

Mes questions sont les suivantes :

- Quels sont ces objectifs, et par conséquent, les activités de cette asbl?
- Quels sont les subsides qui ont été attribués en 2000,
   2001 et 2002, pour quelles activités?
- Quels sont les membres du CA de cette asbl en 2000, 2001 et 2002?
- Une ou plusieurs rémunérations sont-elles accordées, à un ou plusieurs membres de cette asbl?

## Cette asbl est-elle assujettie à la TVA?

#### Réponse.

Je prie l'honorable membre de bien vouloir trouver, ci-dessous, les réponses aux diverses questions posées relatives à l'asbl « EURO J ».

## 1° Objectifs et activités :

L'association a pour objet, dans le sens le plus étendu, la promotion de la culture et du sport en général et du football en particulier, tant à travers l'organisation d'événements de toute nature que par d'autres moyens.

L'association peut poser tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut également prêter son concours et s'intéresser à toutes activités relatives à son objet, collaborer de la façon la plus large ayec d'autres associations poursuivant le même but, participer à l'organisation par d'autres associations poursuivant le même but, participer à l'organisation par d'autres associations de manifestations sportives, culturelles, de loisirs où de natures diverses.

De manière plus concrète, l'asbl mène à bien deux projets :

un atelier « Rythme, Vitesse et Sport » : ce concept propose aux jeunes à partir de 7 ans des schémas de préparation, spécifiquement adaptés à différentes disciplines sportives (football, tennis, hockey, basket,...) et vise essentiellement à l'amélioration et à l'entretien des qualités de vitesse.

Cette approche originale fait partie intégrante de formules de stage proposées durant les vacances scolaires par différents clubs du stade Fallon.

L'encadrement est assuré par une équipe de spécialistes, rigoureusement sélectionnés pour leurs compétences, et supervisé par un médecin du sport spécialisé en physiologie de l'effort. Les programmes élaborés s'appuient sur les techniques d'entraînement les plus pointues, dans le parfait respect de l'intégrité physique et de la santé des participants.

le « Fair-Play-Day » : le principe de cette manifestation de grande envergure est d'inviter des centaines de petits footballeurs de 6 à 8 ans, provenant des quatre coins du pays, à participer tout à fait gratuitement à une sorte de grande fête de la jeunesse et du ballon rond.

Cet important rassemblement était mis sur pied depuis plusieurs années, sur le plateau du Heysel mais en raison de l'organisation de l'Euro 2000, il convenait de choisir un site mieux adapté dont la configura-

tion permettait de concentrer en un même espace les terrains de football ainsi que le désormais célèbre Village du Fair-Play-Day proposant une foule d'animations (VTT, stands de maquillage, spectacles musicaux, rencontres avec des joueurs professionnels, etc...).

Programme du Fair-Play-Day : un tournoi amical ouvert à toutes les équipes, affiliées ou non à l'Union belge de football, et doté de nombreux cadeaux pour tous. Lors de l'édition 2000, près de 80 formations étaient présentes.

Ces chiffres de participation ont grimpé à 175 en 2001 et près de 200 en 2002.

Compte tenu de la parfaite adaptation du site du Stade communal Fallon de Woluwe-Saint-Lambert à cette manifestation, le Fair-Play-Day continue désormais à être organisé annuellement à cet endroit.

L'association cherchera à encourager et à favoriser toute initiative répondant à ses objectifs.

#### 2° subsides octroyés:

2000 : 1.000.000 FB; 2001 : 1.000.000 FB; 2002 : 24.789 €.

3° Membres du Conseil d'administration 2000/2001/2002/2003 :

- Président : monsieur Eric Bott;

- Trésorier : monsieur Michel Farin;

Vice-Président : monsieur Charles Brickman;

- Secrétaire : madame Muriel Sancke.

4° Rémunérations accordées aux membres de cette asbl :

Aucune rémunération n'est accordée aux membres de l'asbl.

5° L'asbl n'est pas assujettie à la TVA.

# Question n° 182 de M. Michel Lemaire du 3 février 2003.

·Etude sur l'obésité des jeunes Bruxellois.

A l'occasion d'une des dernières séances de l'année écoulée, nous avons eu l'occasion de débattre de la problématique du sport et de l'obésité qui affecte un nombre trop important de jeunes Bruxellois, et ce, dans le cadre d'une convention que vous aviez conclue.

Conformément au contenu de mon interpellation écrite confirmée oralement, pourriez-vous, comme vous me l'aviez promis, me confirmer le nombre et l'identité précise des institutions scolaires et des Clubs sportifs qui ont participé à cette opération.

Par ailleurs, pourriez-vous m'indiquer, pour les exercices 2001 et 2002 :

- le nombre de jeunes qui ont subi un examen médical relatif au dépistage de l'obésité chez les jeunes;
- les endroits où ces examens se sont déroulés;
- le nombre de personnes (médecins, services techniques et administratifs) qui ont été affectés à cette tâche;
- le montant, unitaire, et la méthode qui a servi à établir les honoraires des prestations d'examens des jeunes examinés;
- les bénéficiaires des sommes engagées.

#### Réponse.

Je prie l'honorable membre de bien vouloir trouver, ce-dessous, les réponses aux diverses questions posées relatives à l'étude sur l'obésité des jeunes Bruxellois.

- 1° Le nombre de jeunes qui ont subi un examen médical relatif au dépistage de l'obésité chez les jeunes :
- 2000: 359 jeunes;
- 2001: plus de 750 jeunes dont 500 avec la Commission communautaire française (300 scolaires 200 amateurs);
- 2002: 1.000 tests: 550 dans les écoles, 250 dans le sport de rue et 200 sportifs amateurs (danse, basket, hockey et tennis...).
- 2° Les endroits où ces examens se sont déroulés :

Toutes les écoles ont demandé la confidentialité par crainte de comparaison ou de publication ou par respect médical demandé par les directions, à l'exception de l'Immaculée Conception.

- 3° Le nombre de personnes :
- 2 médecins;
- 2 techniciens;
- 1 service administratif.

4° Le montant, unitaire, et la méthode qui a servi à établir les honoraires des prestations d'examens des jeunes examinés:

Le montant unitaire est de 25  $\mbox{\ensuremath{\ensuremath{\varepsilon}}}$  par test pour les enfants examinés dans le cadre de la Commission communautaire française. Ces 25  $\mbox{\ensuremath{\ensuremath{\varepsilon}}}$  couvrent les frais de technicien, les frais de matériel, les frais de transport,...

Le reste des dépenses est lié au matériel, à l'informatique nécessaire à traiter les résultats, aux honoraires des médecins et des techniciens, aux renseignements transmis aux parents et professeurs ou moniteurs.

5° Les bénéficiaires des sommes engagées : « Sport et Médecine » asbl.

# Question n° 184 de M. Bernard Ide du 10 février 2003.

Clubs et écoles participant à l'opération « libre parcours du sport ».

Monsieur le membre du Collège,

Lors de la séance du 22 novembre 2002 de l'Assemblée de la Commission communautaire française, vous étiez interpellé par moi-même et M. Michel Lemaire concernant l'opération « libre parcours du sport ». Cette opération en Région de Bruxelles-Capitale consiste à inciter les jeunes entre 6 et 14 ans à s'affilier dans des clubs de sport.

Dans votre réponse, vous nous informiez que vous nous feriez parvenir début décembre 2002 la liste des clubs et écoles qui participent à l'opération « libre parcours du sport ».

Je souhaiterais en prendre connaissance et avoir également les mêmes renseignements pour l'exercice 2001.

## Réponse.

Je prie l'honorable membre de bien vouloir trouver en annexe la liste des clubs qui ont participé à l'opération « Libre parcours du sport » en 2002.

J'informe également l'honorable membre que l'opération « Libre parcours du sport » n'a pas eu lieu en 2001.

## F.R.SE.L.

1	Ecole primaire La Sagesse	Rue Potagère 74	1210 Bruxelles
. 2	Ecole Notre-Dame de la Sagesse	Rue du Bourdon 27	1180 Bruxelles
3	Ecole Notre-Dame de la Sagesse	Rue du Bourdon 27	1180 Bruxelles
4	Sainte Famille d'Helmet	Rue Chaumontel 5	1030 Bruxelles
5	Sainte Famille d'Helmet	Rue Chaumontel 5	1030 Bruxelles
6	Sainte Famille d'Helmet	Rue Chaumontel 5	1030 Bruxelles
7	Institut de la Vierge Fidèle	Place de Jamblinne de Meux 14	1030 Bruxelles
8	Ecole Sainte-Trinité	Avenue de la Couronne 105	1060 Bruxelles
9	Ecole du Divin Sauveur	Avenue de Roodebeek 253	1030 Bruxelles
10	Ecole du Divin Sauveur	Avenue de Roodebeek 253	1030 Bruxelles
11	Institut Saint-Martin	Rue Paloke 79	1080 Bruxelles
12	Institut Saint-Dominique	Rue Caporal Claes 5	1080 Bruxelles
13	Institut Saint-Dominique	Rue Caporal Claes 5	1080 Bruxelles
14	Institut Saint-Dominique	Rue Caporal Claes 5	1080 Bruxelles

## F.S.E.O.S.

Ecole du Lonchamp	Rue Edith Cavell 29	1180 Bruxelles
Ecole du Lonchamp	Rue Edith Cavell 29	1180 Bruxelles
Ecole du Lonchamp	Rue Edith Cavell 29	1180 Bruxelles
Ecole Ulenspiegel	Place des Héros 5	1060 Bruxelles
La Nouvelle Ecole	Place Saint-Josse 12	1210 Bruxelles
La Nouvelle Ecole	Place Saint-Josse 12	1210 Bruxelles
La Nouvelle Ecole	Place Saint-Josse 12	1210 Bruxelles
Parc Malou	Rue J. Aernaut 9	1200 Bruxelles
Parc Malou	Rue J. Aernaut 9	1200 Bruxelles
Parc Malou	Rue J. Aernaut 9	1200 Bruxelles
Ecole Pierre Lairin	Rue Jakob Smits 114	1070 Bruxelles
	Ecole du Lonchamp Ecole du Lonchamp Ecole Ulenspiegel La Nouvelle Ecole La Nouvelle Ecole La Nouvelle Ecole Parc Malou Parc Malou Parc Malou	Ecole du Lonchamp  Ecole du Lonchamp  Ecole du Lonchamp  Ecole Ulenspiegel  La Nouvelle Ecole  La Nouvelle Ecole  La Nouvelle Ecole  Place Saint-Josse 12  La Nouvelle Ecole  Place Saint-Josse 12  Parc Malou  Rue J. Aernaut 9  Parc Malou  Parc Malou  Rue J. Aernaut 9  Parc Malou  Rue J. Aernaut 9  Parc Malou  Rue J. Aernaut 9

## F.S.E.C.

1	Athénée royal Uccle II	Avenue des Tilleuls 24	1180 Bruxelles
2	Athénée royal Uccle II	Avenue des Tilleuls 24	1180 Bruxelles
3	Athénée royal Uccle II	Avenue des Tilleuls 24	1180 Bruxelles
4	Athénée royal Uccle II	Avenue des Tilleuls 24	1180 Bruxelles
5	Athénée royal Uccle II	Avenue des Tilleuls 24	1180 Bruxelles
6	Athénée royal Uccle Π	Avenue des Tilleuls 24	1180 Bruxelles
7	Athénée royal de Koekelberg	Rue Omer Lepreux 15	1081 Bruxelles
8	Athénée royal Les Platanes	Rue Verwée 12	1030 Bruxelles`

## F.R.S.E.L.

1 -	Féd. Francophone Belge de Savate	Rue des Clairisses 3	7500 Tournai
2	Union Volley-Ball Drogenbos	Chaussée de Drogenbos 250	1620 Drogenbos
3	Victory Gym asbl	Rue Henri Caron 19	1070 Bruxelles
4	Schaerbeek Circus	Chaussée de Helmet 353	1030 Bruxelles
5	Canter Schaerbeek	Rue de l'Agriculture 6	1030 Bruxelles
6	Royal Crossing Club Schaerbeek asbl	Avenue Colonel Picquart 15	1030 Bruxelles
7	Royal Ombrage Hockey Club	Avenue Parmentier 81	1150 Bruxelles
8	Equipe Spéléo de Bruxelles asbl	Chaussée de Haecht 147	1030 Bruxelles
9	Equipe Spéléo de Bruxelles asbl	Chaussée de Haecht 147	1030 Bruxelles
10	Enthéos Gestion asbl	Avenue Salomé 2	1150 Bruxelles

11	Woluwé Racing Clug	Avenue Salomé 2	1150 Bruxelles
12	Judo Club Anderlecht	Rue du Serment 54	1070 Bruxelles
13	Kituro Schaerbeek Rugby Club	Avenue des Jardins 50 bis	1030 Bruxelles
14.	Royal White Star Hockey Club	Avenue des Anciens Combattants 36	0 11140 Bruxelles

#### F.S.E.O.S.

1	Budo Association	Avenue Prince Héritier 167	1200 Bruxelles
2	Budo Association	Avenue Prince Héritier 167	1200 Bruxelles
3	Budo Association	Avenue Prince Héritier 167	1200 Bruxelles
4	Judo club de Saint-Giller	Rue de Russie 41	1060 Bruxelles
5	BUC Rugby St-Josse	Rue Georges de Lombaerde 55	1140 Bruxelles
6	BUC Rugby St-Josse	Rue Georges de Lombaerde 55	1140 Bruxelles
7	BUC Rugby St-Josse	Rue Georges de Lombaerde 55	1140 Bruxelles
8 ·	Evolution Verticale	Boulevard Léopold III 21/14	1030 Bruxelles
9	Royal Ombrage Hockey Club	Avenue Parmentier 81	1150 Bruxelles
10	BAD 79	Avenue du Roi Soldat 100	1150 Bruxelles
11	Woluwe Tennis Club	Avenue J.F. Debecker 54	1200 Bruxelles

#### F.S.E.C.

1	Union Volley-Ball Drogenbos	*	Chaussée de Drogenbos 250	1620 Drogenbos
2	Union Volley-Ball Drogenbos		Chaussée de Drogenbos 250	1620 Drogenbos
3	Union Volley-Ball Drogenbos	•	Chaussée de Drogenbos 250	1620 Drogenbos
4	Badminton Club Cobralo		Allée J. de la Fontaine 18	1180 Bruxelles
5	Badminton Club Cobralo		Allée J. de la Fontaine 18	1180 Bruxelles
6 .	Badminton Club Cobralo		Allée J. de la Fontaine 18	1180 Bruxelles
7	Nunchaku Belgium Ganshoren		Clos Saint-Martin 38	1083 Bruxelles
8	Les Chemins Buissonniers		Avenue Eisenhower 92	1030 Bruxelles

# Question n° 187 de M<br/>me Fatiha Saidi du 26 mars 2003.

Liste des associations qui perçoivent des subsides, dans le cadre de la politique en faveur des personnes âgées ainsi que les montants qui leur ont été octroyés pour l'année 2002.

## Monsieur le Ministre,

Auriez-vous l'obligeance de me communiquer, dans les articles budgétaires sur lesquels vous exercez une compétence, la liste des associations qui perçoivent des subsides, dans le cadre de la politique en faveur des personnes âgées ainsi que les montants qui leur ont été octroyés pour l'année 2002?

#### Réponse.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'honorable membre que deux associations ont bénéficié, en 2002, d'un subside dans le cadre de la politique en faveur des personnes âgées.

1. L'asbl Alzheimer Belgique

8.680 euros

2. L'asbl Soins à Domicile – Groupe de parole « Inspire »

1.859 euros

# Question $n^{\circ}$ 189 de M. Bernard Ide du 2 avril 2003.

## Accords de La Hulpe conclus le 21 mai 1990.

Le 21 mai 1990 un accord fut conclu entre les présidents des exécutifs de la Communauté française et des Régions wallonne et de Bruxelles-Capitale (Cocof?). Cet accord appelé pacte ou accord de La Hulpe fut mis en application quelques mois plus tard.

Je souhaiterais savoir si ces accords ont été suivis de quelque manière que ce soit d'actes législatifs qui les auraient concrétisés légalement. Je souhaiterais également soit savoir comment en prendre connaissance soit que le Ministre les publie dans le cadre de cette question écrite.

#### Réponse.

Tout d'abord je vous prie de bien vouloir excuser le retard de cette réponse, dû à quelques difficultés pour réunir les éléments relatifs à cette matière qui portent sur des accords politiques datant de 1990 non transcrits directement dans des actes officiels et dont il a été difficile de retrouver le contenu précis.

Pour revenir précisément à ces accords dits « de La Hulpe », ceux-ci avaient pour objectif de venir en aide à la Communauté française, à l'époque désargentée, par la prise en charge par la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale du financement des infrastructures sportives, du transport scolaire et du tourisme, matières transférées en 1994 aux régions.

Ces accords avaient mis en place une cellule de travail appelée l'« établissement » chargée d'étudier les dossiers susceptibles d'être financés, voir co-financés, par les régions. L'enveloppe visée était de l'ordre de I milliard d'anciens francs belges. S'agissant d'accords politiques secrets et n'en possédant pas copie, il ne m'est pas possible de vous en communiquer la teneur exacte, ni de vous en transmettre copie.

Aucun acte législatif n'a semble-t-il concrétisé ces accords. La seule conséquence de ceux-ci – autre les accords institutionnels de la Saint-Michel et de la Saint-Quentin qui transférèrent quelques années plus tard ces compétences aux régions – semble être en premier lieu une décision du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 11 novembre 1991 de prendre en charge le financement en 1991 et 1992 des grandes et petites infrastructures sportives pour un montant de 22.5 millions d'anciens francs belges en 1991 et 155 millions en 1992.

Un accord de collaboration du 27 décembre 1991, de portée purement réglementaire, entre la Communauté française, via son ministre de l'époque compétent pour le Sport (M. Grafé) et le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale (M. Picqué) réglant la procédure pour la subsidiation des infrastructures sportives communales est venu compléter le dispositif.

Question n° 199 de M. Joël Riguelle du 19 juin 2003.

Subventions aux communes pour la fourniture et le placement de mâts-tronqués dans le cadre du programme d'indication touristique.

Le Collège de la Commission communautaire française a récemment pris la décision d'octroyer des subventions en faveur de plusieurs communes pour la fourniture et le placement de mâts-tronqués dans le cadre du programme d'indication touristique.

Je souhaiterais que le membre du Collège puisse me faire parvenir un tableau reprenant, pour les années 2001, 2002 et 2003, le nombre de mâts-tronqués placés dans chacune des communes par le détail, le montant des subventions perçues par chacune des communes concernées et la part d'investissement complémentaire que chacune de ces communes a dû consentir pour le placement de ces mâts-tronqués.

## Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, je me permets de vous communiquer ci-dessous les renseignements demandés concernant l'objet sous rubrique.

La réglementation réglant la procédure d'introduction des demandes de subventions pour le développement de l'équipement touristique (textes coordonnés des arrêtés royaux des 14 février 1967 et 24 septembre 1969), et celle déterminant les conditions d'octroi de ses subventions (textes coordonnés des arrêtés ministériels des 6 mars 1967 et 24 septembre 1969) prévoit que :

- dans les limites des crédits inscrits au budget, le Ministre qui a le tourisme dans ses attributions peut intervenir dans le financement d'équipement destiné à augmenter l'attrait d'une localité touristique. Le taux d'intervention est fixé à 60 %;
- la demande de subvention doit être accompagnée notamment d'un engagement du conseil communal ou de l'asbl s'engageant à prévoir la quote-part d'intervention financière locale, soit 40 % à son propre budget.

En 2001, seule la commune de Saint-Gilles, via son syndicat d'initiative, a demandé une subvention d'un montant de 214.760 euros pour la fourniture et le placement de 13 plaques-notices murales. Cette subvention est la troisième obtenue sur trois années (1998-1999-2001) pour un total de 50 plaques-notices murales.

En 2002, 10 communes de la Région bruxelloise ont participé au programme d'indication touristique pour le placement de mâts-tronqués et de plaques murales.

		·
Communes	Objet de la subvention	Montant subvention (60 %)
1000 Bruxelles	Fourniture et placement de 19 mâts-tronqués	45.747,25
1080 Molenbeek	Fourniture et placement de 8 mâts-tronqués	19.262,00
1083 Ganshoren	Fourniture et placement de 1 mât-tronqué	2.407,75
1090 Jette	Fourniture et placement de 2 mâts-tronqués	4.815,50
1140 Evere	Fourniture et placement de 7 mâts-tronqués	16.854,23
1160 Auderghem	Fourniture et placement de 8 mâts-tronqués	19.262,00
1170 Watermael-Boitsfort	Fourniture et placement de 4 mâts-tronqués	9.631,00
1180 Uccle	Fourniture et placement de 19 mâts-tronqués	45.747,21
1200 Woluwe-Saint-Lambert	Fourniture et placement de 7 mâts-tronqués	16.854,23
1190 Forest	Fourniture et placement de 4 mâts-tronqués et 3 plaques murales	14.544,68

En 2003 la commune d'Auderghem souhaite participer pour le placement de 10 plaques murales.

En 2004, les communes de Saint-Josse, Saint-Gilles et de Molenbeek sont intéressées pour le placement de supports d'indication touristique.

Identi	f. Commune	Туре	Sujet	Adresse	Remarques
1.	1000 Bruxelles	МТ	Eglise Notre-Dame de Laeken	Laeken	Pas encore placé
2	1000 Bruxelles	MT	Eglise Saint-Jacques sur Coudenberg	Place Royale	Pas encore placé
3	1000 Bruxelles	MT	La Grande Mosquée à Bruxelles	Parc du Cinquantenaire	Pas encore placé
4	1000 Bruxelles	MT	Hôtel Solvay	Avenue Louise, 224	Pas encore placé
5	1000 Bruxelles	MT	Hôtel Van Eetevelde	Avenue Palmerston, 2-4	Pas encore placé
6	1000 Bruxelles	MT	Cour du Lion d'Or	Saint-Géry	Pas encore placé
7	1000 Bruxelles	MT	Ecluse de la Ville de Bruxelles	Boulevard Poincarré	Pas encòre placé
8	1000 Bruxelles	MT	Maison Saint-Cyr	Square Ambiorix, 11	Pas encore placé
9	1000 Bruxelles	MT	Palais du Vin	Rue des Tanneurs, 58-62	Pas encore placé
10	1000 Bruxelles	MT	Souterrains de la Place Royale	Place Royale	. Pas encore placé
11	1000 Bruxelles	MT	Parc Meudon	Neder-over-Heembeek	Pas encore placé
12	1000 Bruxelles	MT	Tour Romane	Neder-over-Heembeek	Pas encore placé
13	1000 Bruxelles	MT	Eglise Saint-Nicolas	Neder-over-Heembeek	Pas encore placé
14	1000 Bruxelles	MΤ	Ferme « Den Belg »	Neder-over-Heembeek	Pas encore placé
15	1000 Bruxelles	MT	Hôtel Tassel de Victor Horta	Rue Paul Emile Janson	Pas encore placé
16	1000 Bruxelles	MT	Ecole Catteau de Victor Horta	Rue Saint-Ghislain	Pas encore placé
17	1000 Bruxelles	MT	Monument au Travail de Constantin Meunier	Square Jules de Trooz	Pas encore placé
18	1000 Bruxelles	МТ	Eglise Sainte-Elisabeth	Haren	Pas encore placé
19	1000 Bruxelles	МТ	Le Castrum	Haren	Pas encore placé
20	1083 Ganshoren	MT	Château de Rivieren		Pas encore placé
21	1090 Jette	МТ	Maison communale		Pas encore placé
22	1090 Jette	MT	Quartier Bonne-Aventure	Avenue du Sacré-Cœur, 2/8	Pas encore placé
23	1140 Evere	МТ	Moulin à vent		Pas encore placé
24	1140 Evere	MT	Ancien cimetière d'Evere	9	Pas encore placé
25 ·	1140 Evere	MT	Ancien cimetière d'Evere		Pas encore placé
26	1140 Evere	MT	Eglise St-Vincent		Pas encore placé

dentil	Commune	Туре	Sujet	Adresse	Remarques
27	1140 Evere	МТ	Maison communale		Pas encore placé
28	1140 Evere	MT	Chalet rose		Pas encore placé
29	1140 Evere	МТ	Fermette	v.	Pas encore placé
30	1160 Auderghem	MT	Chapelle Sainte-Anne	Drève du Prieuré	Pas encore placé
31	1160 Auderghem	MT	Val Duchesse	Drève du Prieuré	Pas encore placé
32	1160 Auderghem	MT	Centre d'Art du Rouge-Cloître	Rue du Rouge-Cloître	Pas encore placé
33	1160 Auderghem	MT	Etangs du Rouge-Cloître	Rue du Rouge-Cloître	Pas encore placé
34	1160 Auderghem	МТ	Ferme du Rouge-Cloître	Rue du Rouge-Cloître	Pas encore placé
35	1160 Auderghem	MT	Maison du Meunier	Rue du Rouge-Cloître	Pas encore place
36	1160 Auderghem	MT	Maison du Portier	Rue du Rouge-Cloître	Pas encore placé
37	1160 Auderghem	MT	Maison priorale	Rue du Rouge-Cloître	Pas encore place
38	1170 Watermael-Boitsfort	MT	Maison Haute	Place Gilson	Pas encore placé
39	1170 Watermael-Boitsfort	MT	Maison communale	Place Gilson	Pas encore placé
10	1170 Watermael-Boitsfort	MT	Maison communale	Place Gilson	Pas encore place
<b>4</b> 1	1170 Watermael-Boitsfort	MT	Eglise Saint-Clément	Place Keym	Pas encore place
12 ·	1180 Uccle	MT	Cimetière du Dieweg	Dieweg	Pas encore place
<b>1</b> 3	1180 Uccle	MT	Chemin du Crabbegat	Chemin du Crabbegat	Pas encore place
14	1180 Uccle	МТ	Le Vieux Cornet	Avenue de Fré, 13	Pas encore place
45	1180 Uccle	MT	Bloemenwerf	•	Pas encore placé
46	1180 Uccle	МТ	Chapelle de Stalle	Rue de Stalle, 50	Pas encore place
47	1180 Uccle	МТ	Eglise Saint-Pierre	Parvis Saint-Pierre	Pas encore place
18	1180 Uccle	МТ	Ferme rose	Avenue de Fré, 44	Pas encore place
49.	1180 Uccle	МТ	Hippodrome		Pas encore place
50	1180 Uccle	МТ	Moulin Nekkersgat	Rue Keyenbempt, 66	Pas encore place
51	1180 Uccle	MT	Nieuw Bouwmolen - Moulin Crockaert	Rue Linkebeek, 9/11	Pas encore placé
52	1180 Uccle	MT	Piscine Longchamps	Square de Fré	Pas encore place
53	1180 Uccle	MT	Ferme d'Uccle et Parc Fond'Roy	Vieille rue du Moulin	Pas encore place
54	1180 Uccle	MT	Parc de la Sauvagère	Avenue Chênale	Pas encore place
55	1180 Uccle	MT	Eglise orthodoxe russe	Avenue de Fré, 19	Pas encore place
56.	1180 Uccle	MT	Parc du Wolvendael	Avenue du Wolvendael	Pas encore place
7	1180 Uccle	MT	Parc du Wolvendael	Avenue du Wolvendael	Pas encore place
58	1180 Uccle	MT	Parc du Wolvendael	Avenue du Wolvendael	Pas encore place
59	1180 Uccle	МТ	Square Coghen	Square Coghen	Pas encore place
60	1180 Uccle	МТ	Square Coghen	Square Coghen	Pas encore place
51	1200 Woluwe-St-Lambert	MT	Chapelle de Marie la Misérable	Avenue de la Chapelle	Pas encore place
62	1200 Woluwe-St-Lambert	МТ	Eglise Saint-Lambert	Parvis Sacré-Cœur	Pas encore plac
53	1200 Woluwe-St-Lambert	МТ	Maison communale (arch. J. Diongre)	Tomberg	Pas encore plac
54	1200 Woluwe-St-Lambert	МТ	Château Malou	Boulevard de la Woluwe	Pas encore place
55	1200 Woluwe-St-Lambert	MT	Ferme Hof Ter Musschen	Boulevard de la Woluwe	Pas encore plac
66	1200 Woluwe-St-Lambert	МТ	Moulin à vent	Boulevard de la Woluwe	Pas encore place
67	1200 Woluwe-St-Lambert	MT	Moulin de Lindekemael	Boulevard de la Woluwe	Pas encore place
58	1080 Molenbeek	MT	Parvis Saint-Jean-Baptiste	À placer près de l'église	Pas encore place
69	1080 Molenbeek	МТ	Rue Mommaerts	À placer près de l'Académie de Dessin	Pas encore placé
70	1080 Molenbeek	МТ	Rue de Manchester	À placer près du Plan K	Pas encore place
			****	À placer près de l'ancien	

Identif	. Commune	Туре	Sujet	Adresse	Remarques
72	1080 Molenbeek	МТ	Chaussée de Gand, 537	À placer près du Cimetière communal	Pas encore placé
73 .	1080 Molenbeek	MT	Bld Louis Mettewie	À placer près du Château du Karreveld	Pas encore placé
74	1080 Molenbeek	MT	Rue Michel Zwaab	À placer près de l'église St-Remi	Pas encore placé
75	1080 Molenbeek	МТ	Place communale	À placer près de la Maison communale	Pas encore placé
76	1190 Forest	МТ	Eglise Saint-Denis	Chaussée de Bruxelles, devant l'entrée	Pas encore placé
<i>1</i> 7	1190 Forest	MT	Maison communale	Chaussée de Bruxelles, 59	Pas encore placé
78	1190 Forest	MT	Altitude 100 (Eglise St-Augustin)	Place de l'Altitude 100	Pas encore placé
79 .	1190 Forest	MT	Brasserie Wielemans-Ceuppens	Avenue Van Volxem, 254-364	Pas encore placé
30	1190 Forest	PLQ	Victor Rousseau	Avenue Van Volxem	Pas encore placé
81	1190 Forest	PLQ	Jean Delville	Carrefour des 7 Bonniers et rue Rosend	Pas encore placé
82	1190 Forest	PLQ	Eugène Isaye	Avenue Brugman, 48	Pas encore placé
1	1060 Saint-Gilles	PLQ	La Porte de Hal	Chaussée de Waterloo, 1	
2	1060 Saint-Gilles	PLQ	Ensemble architectural Blérot	Rue Vanderschrik, 25	Placé
3	1060 Saint-Gilles	PLQ	Jean Volders	Avenue Jean Volders, 11	Placé
1	1060 Saint-Gilles	PLQ	César de Paepe	Rue César De Paepe, 7	Placé
5	1060 Saint-Gilles	PLQ	La Cité Fontainas	Cité Fontainas, 1-8	Placé
	1060 Saint-Gilles	PLQ	Emile Féron	Rue E. Féron, 4	Placé
	1060 Saint-Gilles	PLQ	Saint-Jacques de Compostelle	Rue Vlogaert, 4	Placé
	1060 Saint-Gilles	PLQ	Château-ferme Bethléem	Ecole 4, place de Bethléem, 10	Placé
) .	1060 Saint-Gilles	PLQ	Franz et J.J. Gaillard	Rue Vanderschrick, 76	Placé
.0	1060 Saint-Gilles	PLQ	Rue Vanderschrick	Rue Vanderschrick, 72	Placé
1	1060 Saint-Gilles	PLQ	Rue du Fort	Rue du Fort, 25	Placé
2 -	1060 Saint-Gilles	PLQ		Rue Guillaume Tell, 58A	Placé
3	1060 Saint-Gilles	PLQ		Rue de la Perche, 38	Placé
14	1060 Saint-Gilles	PLQ	La Barrière de Saint-Gilles	Avenue Paul Dejaer, 2	Placé
15	1060 Saint-Gilles	PLQ	Hospice Jourdan	Rue Antoine Bréart, 108	Placé
16	1060 Saint-Gilles	PLQ	Jef Lambeaux	Rne Antoine Bréart, 104	Placé
7	1060 Saint-Gilles	PLQ		Avenue J. L ambeaux, 25	Placé
8	1060 Saint-Gilles	-	La Prison	Prison, Place A. Delporte	Placé
19	1060 Saint-Gilles	PLQ		Rue de la Glacière, 12	Placé
20	1060 Saint-Gilles	PLQ	Glacières de Bruxelles	Rue de la Glacière, 16	Placé .
21	1060 Saint-Gilles	PLQ		Rue F. Delhasse, 24	Placé
22	1060 Saint-Gilles	PLQ	Victor de Laveleye	Avenue de la Jonction, 7	Placé
23	1060 Saint-Gilles	PLQ	L'Hôtel Hannon	Avenue de la Jonction, 1	Placé
24	1060 Saint-Gilles	PLO		Rue du Haut-Pont, 2	Placé
25	1060 Saint-Gilles	, ~	Ma Campagne	Chaussée de Charleroi, 258 A	Placé
26	1060 Saint-Gilles	PLQ		Chaussée de Charleroi, 259	Placé
27	1060 Saint-Gilles	PLQ		Chaussée de Charleroi, 172	Placé
28	1060 Saint-Gilles	PLQ		Chaussée de Charleroi, 172	Placé
29	1060 Saint-Gilles	PLQ	the second secon	Chaussée de Charleroi, 149-151	Placé
30	1060 Saint-Gilles	_	Jean Robie	Chaussée de Charleroi, 149-151	Placé
31 <sup>-</sup>	1060 Saint-Gilles		Le royal Skating	Rue Faider, 6	Placé
32	1060 Saint-Gilles	PLQ		Rue Faider, 10	Placé .
				.*	

Identif	. Commune	Туре	Sujet	Adresse	Remarques
34	1060 Saint-Gilles	PLQ	De Joncker & Jourdan	Rue de Joncker, 26	Placé
35	1060 Saint-Gilles	PLQ	Paul Delvaux	Rue d'Ecosse, 19	Placé
36	1060 Saint-Gilles	PLQ	Léopold Speeckaert	Avenue H. Jaspar, 113-114	Placé
37	1060 Saint-Gilles	PLQ	La Linière	Rue de la Linière, 25	Placé
38	1060 Saint-Gilles	PLQ	Julien Dillens	Place J. Dillens, 1	Placé
39	1060 Saint-Gilles	PLQ	Les Sources de Saint-Gilles	Rue de la Source, 15	Placé
40	1060 Saint-Gilles	PLQ	Alfred C luysenaar		Placé
41	1060 Saint-Gilles	PLQ	Ecole J.J. Michel	Rue de Bordeaux, 16	Placé
42	1060 Saint-Gilles	PLQ	Clara Claibert	Rue de Lausanne, 28	Placé
43	1060 Saint-Gilles	PLQ	Square Baron Bouvier	Square baron Bouvier, 1	Placé
44	1060 Saint-Gilles	PLQ	Louis Morichar	Place L. Morichar, 30	Placé
45	1060 Saint-Gilles	PLQ	P. Paulus Baron de Châtelet	Rue de Parme, 69	Placé
46	1060 Saint-Gilles	Ρ̈́LQ	Hôtel des Monnaies	Rue Hôtel des Monnaies, 99	Placé
47	1060 Saint-Gilles	PLQ	Maison Hoguet	Rue de Rome, 24-28	Placé
48	1060 Saint-Gilles	PLQ	Le Parvis	Petit Parvis St-Gilles	Placé
49	1060 Saint-Gilles	PLQ	L'Eglise Saint-Gilles	Petit Parvis St-Gilles	Placé
50	1060 Saint-Gilles	PLQ	Le Kuulkapper	Parvis St-Gilles, 25/27	Placé

## LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET PERMANENTE DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES MONSIEUR WILLEM DRAPS

Question n° 126 de Mme Dominique Braeckman du 23 mars 2001.

Cadastre du personnel subventionné.

En décembre dernier, lors des débats budgétaires, je rappelais que, pour rencontrer les accords du non-marchand, un budget global était inscrit en division 21.

Je demandais au ministre du Budget comment, en l'absence de cadastre du non-marchand, il avait calculé pour arriver au montant inscrit et comment il allait le répartir.

Il m'a été répondu que le budget avait été établi sur base d'un cadastre du personnel subventionné que l'administration possède.

Pouvez-vous nous communiquer, pour les secteurs qui vous concernent, ce cadastre afin que nous sachions,

pour chaque opérateur agréé, le nombre et le niveau des personnes engagées dans les programmes régionaux de mise à l'emploi (ACS, TCT, FBIE, PTP), en mentionnant s'il s'agit d'un contrat à temps partiel ou à temps plein?

## Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, je communique, ci-joint en annexe, le tableau cadastral du personnel subventionné faisant partie des programmes régionaux, tels qu'occupé actuellement dans les institutions relevant du Service bruxellois francophone des personnes handicapées.

Ordr	e Type institution	NOD HISDHIAD	Diplôme 1	Diplôme 2	Fonction 6	exercée	
	actuel		Niveau	Niveau	Fonction	Régime hebdomadaire	Contrat
1	SA	Fondation travail et santé	universitaire		Directeur classe / SA	5h35/37 h	ACS
2	SA	Fondation travail et santé	général secondais	e inférieur	Rédacteur SA	37h00/37h	ACS
3	SA	Fondation travail et santé	gradué(e)		Accompagnateur 16	37h00/37h	ACS
4	SA	Fondation travail et santé	gradué(e)		Accompagnateur 16	37h00/37h	ACS
5	SA	Fondation travail et santé	universitaire	v	Accompagnateur 16	18h30/37h	ACS
6	. SA	Fondation travail et santé	universitaire	•	Accompagnateur 16	18h30/37h	ACS
7	SA	SAHAM	universitaire		Accompagnateur 16	37h00/37h	ACS
. 8	SA	SAHAM	gradué(e)		Accompagnateur 16	37h00/37h	ACS
9	SA	Service d'Accompagnement de Bruxelles	supérieur non un	iversitaire	Accompagnateur 13	37h00/37h	ACS
10	SA	Service d'Accompagnement de Bruxelles	gradué(e)	•	Accompagnateur 16	37h00/37h	ACS
11	SA	Service d'Accompagnement de Bruxelles	général secondair	e supérieur	Accompagnateur 15	37h00/37h	ACS
12	SA	Service d'Accompagnement de Bruxelles	agrégé(e)		Accompagnateur 15	37h00/37h	ACS
13	SA	Service d'Accompagnement de Bruxelles	technique second	aire supérieur	Accompagnateur 13	29h36/37h	ACS
14	SA	Service d'Accompagnement de Bruxelles	technique second	aire supérieur	Accompagnateur 13	18h30/37h	ACS
15	SA	Service d'Accompagnement de Bruxelles	gradué(e)		Accompagnateur 16	37h00/37h	ACS
16	SA	Service d'Accompagnement de Bruxelles	professionnel sec supérieiur	ondaire	Accompagnateur 13	37h00/37h	ACS
17	SA	Service d'Accompagnement de Bruxelles	gradué(e)		Accompagnateur 16	37h00/37h	ACS
18	SA	Service d'Accompagnement de Bruxelles	gradué(e)		Accompagnateur 16	37h00/37h	ACS

Ordre	Type institutio	Nom institution	Diplôme 1 Diplôme 2	Fonction	exercée	
	actuel		Niveau Niveau	Fonction	Régime hebdomadaire	Contrat
19	SA	TRANSITION	supé»rieur non universitaire	Accompagnateur 15	37h00/37h	ACS
20	. SA	TRANSITION	général secondaire supérieur	Rédacteur SA	37h00/37h	ACS
21	SA	TRANSITION	néant	Ouvrier qualifié	37h00/37h	ACS
22	SA	LA MAISON DES PILIFS	gradué(e)	Accompagnateur 1.6	19h00/37h	ACS
23	SA	LA MAISON DES BILIFS	gradué(e)	Accompagnateur 16	37h00/37h	ACS
24	SA	LA MAISON DES PILIFS	supérieur non universitaire	Accompagnateur 15	19h00/37h	ACS
25	SA	SISHAM	universitaire	Accompagnateur 15	12h20/37h	? .
. 26	SA	BATACLAN	gradué(e)	Accompagnateur 15	37h00/37h	ACS
27	SA	BATACLAN	supérieur non universitaire	Accompagnateur 15	37h00/37h	ACS
28	SA	BATACLAN	graduć(e)	Accompagnateur 16	37h00/37h	ACS
29	SA	BATACLAN	gradué(e)	Accompagnateur 16	37h00/37h	ACS
30	SA	BATACLAN	graduć(e)	Accompagnateur 16	18h30/37h	ACS
31	SA	BATACLAN	gradué(e)	Accompagnateur 16	37h00/37h	FBIE
32	SA	SAPHaM	supérieur non universitaire	Accompagnateur 13	37h00/37h	ACS
33	SA	SAPHaM	supérieur non universitaire	Accompagnateur 8	9h15/37h	ACS
34	ŞA	SAPHaM	technique secondaire supérieur	Accompagnateur 13	18h30/37h	ACS
35	SA	SAPHaM .	universitaire	Accompagnateur 16	18h30/37h	ACS
36	SA	SAPHaM	universitaire	Accompagnateur 16	18h30/37h	ACS

# 2. ENTREPRISES DE TRAVAIL ADAPTE (personnel d'encadrement – personnel valide)

1 chauffeur	38h00	ACS
1 moniteur	38h00	TCT
1 employé 15 ouvriers Lemployé	38h00 38h00 38h00	ACS ACS TCT
l moniteur l chauffeur l ouvrier l employé	38h00 38h00 38h00 30.4h	ACS ACS ACS ACS
1 animateur	38h00	ACS
I moniteur	38h00	Convention 1 <sup>er</sup> emploi
	I moniteur I employé 15 ouvriers I employé I moniteur I chauffeur I ouvrier I employé I animateur	I moniteur       38h00         1 employé       38h00         15 ouvriers       38h00         1 employé       38h00         1 moniteur       38h00         1 chauffeur       38h00         1 ouvrier       38h00         1 employé       30.4h         1 animateur       38h00

Ordre	Type	Nom institution	Diplôme 1	Diplôme 2	Fonction	exercée	
	actuel	I	Niveau	Niveau '	Fonction	Régime hebdomadaire	Contrat
1	l ·	Les Wegelias	gradué(e)		Chef éducateur	1h51/37h	Maribel
2	ī	Les Wegelias	gradué(e)		Educateur classe I	35h09/37h	Maribel
3	I	Les Wegelias	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	Maribel
4	I	War Memorial	gradué(e)		Educateur classe I	18h30/37h	Maribel

Ordre	Type institutio	Nom institution	Diplôme 1	Diplôme 2	Fonction ex	tercée	
	actuel		Niveau	Niveau	Fonction	Régime hebdomadaire	Contrat
5	SI	War Memorial	gradué(e)		Educateur classe I	18h30/37h	Maribel
6	I	Les Cailloux	gradué(e)		Educateur classe I	27h30/37h	Maribel
7	I	Arnaud Fraiteur	général secondai	re supérieur	Educateur classe II A	37h00/37h	Maribel
8	Н	Harna I	général secondai	re supérieur	Educateur classe I	37h00/37h	Maribel
9	Н	Harna I	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	Maribel
10	SI	La Clairière	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	Maribel
11.	SI	La Clairière	technique second	laire supérieur	Educateur classe I	37h00/37h	Maribel
12	I	Le Nid M Briard	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	ACS
13	I	Le Nid M Briard	néant	٠.	Educateur classe I	30h00/37h	ACS
14	I	Le Nid M Briard	professionnel sec	ondaire inférieur	Educateur classe I	22h08/37h	ACS
15	I	La Passerelle	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	ACS
16	I	La Passerelle	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	ACS ·
17	I	La Passerelle	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	ACS
18	· I	La Passerelle	gradué(e)		Educateur classe I	30h00/37h	Maribel
19	Ι .	La Passerelle	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	ACS
20	I	La Passerelle	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	· ACS
21	. CJ	Les Platanes	gradué(e)		Educateur classe I	18h12/37h	Maribel
22	Á	Le Bois de Sapins	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	Maribel
23	Н	Le Bois de Sapins	général secondai	re supérieur	Educateur classe I	37h00/37h	Maribel
24	. I	Chapelle de Bourgogne asbl	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	Maribel
25	. I	Chapelle de Bourgogne asbl	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	Maribel
26	I	Chapelle de Bourgogne asbl	technique second	laire supérieur	Educateur classe II A	37h00/37h	Maribel
. 27	I	Chapelle de Bourgogne asbl	universitaire		Educateur classe I	37h00/37h	ACS
28	I	Chapelle de Bourgogne asbl	technique secono	laire supérieur	Educateur classe II B	37h00/37h	ACS
29	I	La Clé asbl	universitaire	•	Educateur classe I	27h45/37h	Maribel
30	I	La Clé asbl	gradué(e)		Educateur classe II A	37h00/37h	Maribel
31	Н	Centre Espoir et Joie asbl	gradué(e)		Kinésithérapeute gradué	18h30/37h	ACS
32	CJ	Centre Espoir et Joie asbl	gradué(e)		Kinésithérapeute gradué	18h30/37h	ACS
33	CJ	Centre Espoir et Joie asbl	gradué(e)		Educateur classe I	18h30/37h	Maribel
34	Н.	Centre Espoir et Joie asbl	gradué(e)		Educateur classe I	18h30/37h	Maribel
35	Н	Centre Espoir et Joie asbl	général secondai supérieur	re gradué(e)	Educateur classe I	18h30/37h	ACS
36	CJ	Centre Espoir et Joie asbl	général secondai supérieur	re gradué(e)	Educateur classe II B	18h30/37h	ACS
37	CJ	Centre Espoir et Joie asbl	technique second supérieur	laire gradué(e)	Educateur classe I	18h30/37h	Maribel
38	Н	Centre Espoir et Joie asbl	gradué(e)		Educateur classe I ·	18h30/37h	Maribel
39	Н	Facere	gradué(e)		Educateur classe I	18h30/37h	Maribel
40	Н	Facere	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	Maribel
41	SI	Creb Eveil	gradué(e)		Educateur classe I	28h30/37h	Maribel
42	I	CREB OISEAU BLEU	gradué(e)		Educateur classe I	18h30/37h	Maribel
43	SI .	CREB SOLIDARITAS	gradué(e)		Chef éducateur	37h00/37h	ACS
44	SI	CREB SOLIDARITAS	gradué(e)	,	Educateur classe I	18h30/37h	Maribel
45	SI	CREB SOLIDARITAS	professionnel seco	ondaire supérieur	Puéricultrice	37h00/37h	ACS
46	SI	CREB SOLIDARITAS			Educateur classe I	37h00/37h	TCT

Ordre	Type institutio	Nom institution	Diplôme 1	Diplôme 2	Fonction ex	tercée	
	actuel		Niveau	Niveau	Fonction	Régime hebdomadaire	Contrat
47	SI	CREB SOLIDARITAS	professionnel second	aire supérieur	Puéricultrice	37h00/37h	TCT
48	Н	Les Pétunias	gradué(e)		Educateur classe I	18h30/37h	Maribel
49	CJ	La Forestière	gradué(e)	•	Educateur classe I	24h00/37h	Maribel
50	Н	Les Fougères	gradué(e)		Educateur classe II A	18h30/37h	Maribel
51	Н	Les Fougères	gradué(e)		Educateur classe II A	18h30/37h	Maribel
52	Н	Les Frésias	gradué(e)		Educateur classe I	37h00/37h	Maribel
53	Н	Les Frésias	gradué(e)		Educateur classe I	18h30/37h	Maribel
54	Н	Les Frésias	gradué(e)		Chef éducateur	18h30/37h	Maribel
55	Н	Les Frésias	gradué(e)		Educateur classe II A	37h00/37h	Maribel
56	I	C.E.T.D.	gradué(e)		Educateur classe I	15h41/37h	Rosetta
57	SI	C.E.T.D.	gradué(e)		Educateur classe I	9h17/37h	Rosetta
58	· I	C.E.T.D.	gradué(e)		Licencié en psychologie	19h35/37h	ACS
59	SI	C.E.T.D.	gradué(e)		Licencié en psychologie	17h25/37h	ACS
60	I	C.E.T.D.	gradué(e)		Assistant social	8h28/37h	Maribel

Question n° 174 de Mme Caroline Persoons du 2 janvier 2003.

Emploi des personnes handicapées dans la fonction publique.

La loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés et son arrêté d'exécution du 5 juillet 1963 prévoient l'organisation du placement des handicapés dans un emploi adéquat. Cette matière, communautarisée, a fait l'objet, au niveau de la Commission communautaire française, de décrets datant du 17 mars 1994 et du 4 mars 1999 relatifs à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées.

Le décret de 1994 institue un Fonds bruxellois francophone pour l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées. Par décret de la Commission communautaire française du 18 décembre 1998, ce Fonds a été dissout et remplacé par un service à gestion séparée dénommé « Service bruxellois francophone des personnes handicapées » (S.B.F.P.H.).

Parmi les missions conférées à ce service, nous retrouverons, entre autres, la formation et l'emploi ainsi que les entreprises de travail adapté.

En outre, l'arrêté royal du 11 août 1972 stimulant l'emploi de handicapés dans les administrations de l'Etat prévoit un quota de personnes handicapées à intégrer dans différentes administrations.

Les honorables membres du Collège pourraient-ils m'indiquer :

- 1. Quel est le nombre de personnes handicapées devant légalement être engagées au sein de l'administration de la Commission communautaire française et des « para-Cocof »?
- 2. Ce quota a-t-il été atteint?
- 3. Des fonctionnaires, désignés par le Collège, sont chargés de la surveillance de l'exécution du décret du 4 mars 1999. Ont-ils constaté des manquements des institutions publiques? Si oui, lesquels? Des procèsverbaux ont-ils été dressés? Si oui, combien?
- 4. Existe-t-il d'autres dispositions légales permettant aux personnes handicapées d'occuper des postes dans la fonction publique?

## Réponse.

Au préalable, nous avons l'honneur de faire savoir à l'honorable membre que la Commission communautaire

française n'est pas soumise à une obligation d'engager un quota de personnes handicapées. Toutefois un projet d'arrêté élaboré par un groupe de travail émanant du Conseil consultatif bruxellois francophone de l'aide aux personnes et de la santé – Section « Personnes handicapées » et instaurant un système de quota à l'engagement dans les services du Collège est actuellement à l'étude. Nous tenons à rappeler de manière formelle qu'il ne s'agit que d'un projet de texte et qu'il n'y a encore eu aucune décision du Collège en la matière.

Nonobstant, parmi les personnes qui ont pu être identifiées comme telles on peut relever que la Commission communautaire française occupe actuellement au moins 23 agents handicapés, qui sont reconnus par un des organismes compétents en matière d'intégration professionnelle des personnes handicapées.

Nombre d'agents
. 5
4
14
23

Ces chiffres concernent tant les services centraux que les sites extérieurs d'enseignement. Vous pouvez donc constater que d'une part, la Commission communautaire française emploie actuellement un nombre de personnes handicapées supérieur au quota prévu par l'arrêté royal et supérieur aux deux pour-cents prévus dans le projet d'arrêté royal en cours d'élaboration.

En ce qui concerne la surveillance de l'exécution du décret auquel vous faites référence, trois fonctionnaires du Service bruxellois francophone des personnes handicapées sont désignés pour effectuer les inspections des institutions agréées mais il n'entre pas dans leur mission de vérifier l'application des quotas d'engagement de personnes handicapées dans les administrations.

Nous terminons en confirmant et en listant les autres dispositions légales que l'arrêté royal du 11 août 1972 concernant l'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique :

- l'arrêt du gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2000 relatif à l'emploi de personnes handicapées dans les services du Gouvernement et dans certains organismes d'intérêt public relevant de la Communauté française;
- L'arrêté du gouvernement wallon du 14 janvier 1999 relatif à l'emploi de personnes handicapées dans les Services du Gouvernement et dans certains organismes d'intérêt public;

- L'arrêté du gouvernement wallon du 4 mars 1999 fixant le nombre de personnes handicapées que les centres publics d'aide sociale doivent occuper;
- L'arrêté royal du 21 mai 1985 stimulant l'emploi des handicapés à la Régie des postes;
- L'arrêté royal du 23 mai 1984 (modifié le 16 janvier 1990) stimulant l'emploi des handicapés à la Régie des Télégraphes et Téléphones;
- L'arrêté royal du 6 mars 1978 fixant le nombre de handicapés que doivent occuper les centres publics d'aide sociale;
- L'arrêté royal du 23 décembre 1977 fixant le nombre de handicapés que doivent occuper les provinces, les communes, les associations de communes et les agglomérations de communes;
- L'arrêté royal du 5 janvier 1976 rendant applicable à certains organismes d'intérêt public la loi du 16 avril 1963 relative au reclassement social des handicapés ainsi que l'arrêté royal du 11 août 1972 stimulant l'emploi des handicapés dans les administrations de l'Etat.

## LE MEMBRE DU COLLÈGE, CHARGÉ DU BUDGET, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE, MONSIEUR ALAIN HUTCHINSON

Question  $n^{\circ}$  144 de M. Denis Grimberghs du 20 juin 2001.

Audit réalisé pour l'amélioration des procédures du service à gestion séparée.

Monsieur le Ministre,

Le budget 2001 prévoit un crédit de 7 millions pour l'amélioration des procédures du service à gestion séparée en vue de poursuivre un audit qui a été commencé précédemment.

Le Ministre peut-il indiquer avec précision à qui le contrat de service a été octroyé, avec quelles missions et comment celles-ci ont été prolongées?

Le Ministre peut-il également indiquer si les missions exercées par ce prestataire font l'objet d'un comité d'accompagnement et/ou d'un rapport? Si oui, le Ministre peut-il indiquer quelles ont effectivement été les modalités de suivi de ce travail à ce jour?

## Réponse.

En réponse à ses questions, je communique à l'honorable membre les éléments suivants :

Par décision du Collège du 25 mai 2000, la convention de consultance a été conclue avec la société Ernst & Young Consulting sa dont le siège social est sis à Bruxelles.

Les missions étaient doubles :

- fournir, au service à gestion séparée, un outil de gestion comptable et budgétaire performant, afin d'améliorer le suivi budgétaire;
- assurer la cohérence des procédures de gestion et de suivi par rapport à celles mises en œuvre au sein des services du Collège, tout en tenant compte des spécificités des missions du service à gestion séparée.

Par décision du Collège du 9 novembre 2000, une seconde convention a été conclue avec Cap Germini Ernst & Young Belgium sa, afin de coordonner, prestations d'assistance à l'appui, la mise en œuvre du plan d'implémentation de l'état futur découlant de l'audit des procédures, ainsi que la gestion du changement.

La réalisation des missions a été suivie par un Comité d'accompagnement composé de représentants de la société en charge de l'audit, de l'Administration, de mon Cabinet, du cabinet du Membre du Collège chargé de la Fonction publique ainsi que de l'inspectrice des finances. Le comité d'accompagnement a déposé un rapport final qui est tenu disponible auprès de l'administration pour consultation.

Question n° 166 de M. Denis Grimberghs du 16 octobre 2003.

Agrément des maisons de repos.

Messieurs les membres du Collège,

Je souhaiterais avoir la liste des maisons de repos dont l'agrément a été refusé par la Commission communautaire française au cours des années 2001 et 2002 en indiquant chaque fois les raisons pour lesquelles les agréments sollicités n'ont pu être accordés et en indiquant également qu'il s'agit d'un premier agrément ou d'une demande de renouvellement.

Je souhaiterais également que vous nous fassiez part pour la même période, des renouvellements conditionnels qui auraient été délivrés par le Collège de la Commission communautaire française.

## Réponse.

En réponse à votre question relative à l'agrément des maisons de repos, je vous informe que :

Aucun agrément n'a été refusé en 2001 et en 2002.

La réglementation ne prévoit pas de « renouvellement conditionnels ».

Actuellement, toutes les institutions (58) bénéficient d'une autorisation de fonctionnement provisoire.

Selon la procédure d'agrément prévue dans le Règlement du 17 décembre 1993 (1), une institution qui introduit une demande d'agrément recevable, bénéficie d'une autorisation de fonctionnement provisoire. Cette période « probatoire » permet à l'administration de vérifier si les normes d'agrément sont respectées. Le Collège statue ensuite sur l'octroi ou le refus d'agrément.

<sup>(1)</sup> Règlement du 17 décembre 1993 fixant la procédure relative à l'autorisation de fonctionnement provisoire, à l'agrément, au refus et au retrait d'agrément et à la fermeture des établissements visés à l'article 1<sup>er</sup> du décret du 10 mai 1984 relatif aux maisons de repos pour personnes âgées et déterminant les modalités d'octroi de l'accord de principe visés à l'article 2bis du décret du 10 mai 1984 relatif aux maisons de repos pour personnes âgées.

Six mois avant le terme de l'agrément en cours, l'institution introduit une demande de renouvellement d'agrément. Si cette demande est recevable et que les normes d'agrément sont respectées, un nouvel agrément est octroyé à l'institution.

Néanmoins, l'article 12 alinéa 2 du règlement prévoit la possibilité d'accorder une autorisation de fonctionnement provisoire après une période d'agrément. Dans ce cas, l'agrément est suivi par une nouvelle période d'autorisation de fonctionnement provisoire.

Un avant-projet de décret relatif à l'hébergement, aux services et aux soins à l'égard des personnes âgées sera déposé prochainement au Collège. Ce texte comprend notamment un chapitre relatif aux maisons de repos.

L'octroi d'une autorisation de fonctionnement provisoire permettra d'agréer les institutions sous l'égide des nouvelles normes, sans attendre le terme des agréments en cours. Les décisions relatives à l'octroi ou au refus d'agrément seront proposées au Collège pour l'ensemble des institutions dès l'adoption des nouvelles normes. Dans un souci d'égalité, cette mesure permettra d'envisager l'agrément de toutes les institutions au regard des mêmes normes en vigueur.

Le non-renouvellement de l'agrément ne porte pas préjudice aux maisons de repos. L'autorisation de fonctionnement provisoire leur permet de fonctionner avec toutes les garanties d'un agrément, notamment l'octroi des forfaits INAMI.

Les résidents ne sont pas non plus lésés par cette mesure. Les maisons de repos sont régulièrement inspectées. En cas de non-respect de la réglementation, un refus d'agrément est signifié au gestionnaire. Le refus d'agrément à une institution bénéficiant d'une autorisation de fonctionnement provisoire entraîne la fermeture de celleci. En cas de non-respect sérieux de la réglementation, il peut être procédé à une fermeture d'urgence.

Question n° 171 de Mme Fatiha Saidi du 5 novembre 2002.

Répartition et critères par communes des fonds PIC et FIPI

Monsieur le Ministre aurait-il l'amabilité de me fournir la répartition des fonds PIC et FIPI par commune pour ces 5 dernières années? Aurait-il également l'amabilité de me préciser sur base de quels critères ces fonds sont octroyés par communes?

#### Réponse,

J'ai le plaisir de faire parvenir à l'honorable membre les informations relatives à sa question en lui communiquant, ci-après, les documents suivants :

- Liste des montants attribués dans le cadre du Programme Intégration Cohabitation depuis 1998;
- Liste des montants attribués dans le cadre du Fonds d'Impulsion à la Politique de l'Immigration depuis 1998;
- Critères pour l'attribution des montants pour le PIC et le FIPI.
- I. Critères d'attribution des subsides dans le cadre du Programme d'Intégration Cohabitation.
- I.1. Principe de base : attribution sur base des indices statistiques.

L'attribution des subsides aux communes dans le cadre de la circulaire PIC a pour principe de base une répartition objective basée sur des données statistiques.

Ce principe, innovateur et unique, pour le calcul de l'attribution des subsides a été expérimenté pour la première fois en 1996 par la Commission communautaire française, et est toujours en vigueur.

Les données prises en compte sont celles de l'Institut national des statistiques, à l'exception des données relatives au nombre de personnes bénéficiant du « minimex », qui sont, elles, fournies par les administrations communales.

## I.1.1. Le local et le global

Les données statistiques sont relatives à l'échelle du quartier d'une commune, car la prise en compte de la seule réalité communale globale méconnaîtrait et masquerait la très grande diversité des profils socio-économiques des quartiers d'une même commune.

- 1.2. Principe de base : combinaison de deux indices.
- I.2.1. Indice de fragilité de la population (I.F.P.)

L'I.F.P. est constitué comme suit :

7 paramètres existants par quartier et dont la source est l'INS, soit :

- le % d'étrangers;
- le % de logements sans confort ou avec un petit confort (norme INS);
- le % de jeunes de moins de 19 ans;

- le % de personnes isolées;
- le % de logements datant d'avant 1945;
- le % de sans-emploi (population active demandeuse d'emploi);
- le niveau d'étude de la population (base considérée : niveau supérieur).

1 paramètre communal:

le pourcentage de personnes bénéficiant du « minimex ».

Les pourcentages sont additionnés pour obtenir l'indice de fragilité de la population par quartier.

Les indices de fragilité correspondant aux quartiers ayant obtenu un coefficient d'au moins 0.35, sont additionnés par commune et donnent l'IFP communal.

Ne peuvent bénéficier des subsides :

 les communes dont l'I.F.P. ne dépasse pas 0.35 (Woluwe-Saint-Pierre);  les communes qui totalisent moins de 1.000 habitants domiciliés dans les quartiers prioritaires (Woluwe-Saint-Pierre, Berchem, Woluwe-Saint-Lambert, Uccle).

## I.2.2. Indice de densité communale (I.D.C.)

Cet indice est le résultat du rapport « nombre d'habitants domiciliés dans les quartiers prioritaires de la commune/« nombre d'habitants total de la commune concernée ».

## II. Montants attribués aux communes dans le cadre du PIC, de 1998 à 2002.

- 50 % du montant accordé est ventilé sur base de l'Indice de Fragilité de la Population (IFP) des 15 communes éligibles.
- 50 % du montant accordé est ventilé sur base du pourcentage de l'Indice de Densité Communale (I.D.C.) par chacune des 15 communes éligibles.

Communes	1998 BEF	1999 BEF	2000 BEF	2001 BEF	2002 euro	2003 Euro
Anderlecht	12.406.560	12.406.560	12.406.560	12.552.300	320.498	320,498
Auderghem	1.549.440	1.549.440	1.549.440	1.567.640	40.027	40.027
Bruxelles	18.562.740	18.562.740	18.562.740	18.780.720	479.528	, 479.528
Etterbeek	3.474.240	3.474.240	3.474.240	3.514.940	89.747	89.747
Evere	1.086.060	1.086.060	1.086.060	1.098.760	28.055	28.055
Forest	9.070.860	9.070.860	9.070.860	9.177.380	234.326	234.326
Ganshoren	756.720	756.720	*	*	19.329	19.329
Ixelles	10.260.780	10.260.780	10.260.780	10.381.320	265.067	265.067
Jette	1.192.620	1.192.620	1.192.620	1.206.620	30.809	30.809
Koekelberg	3.789.960	3.789.960	3.789.960	3.834.460	97.905	97.905
Molenbeek-Saint-Jean	13.013.760	13.013.760	13.013.760	13.166.500	336.181	336.181
Saint-Gilles	10.670.220	10.670.220	10.670.220	10.795.520	275.642	275.642
Saint-Josse-ten-Noode	14.810.520	14.810.520	14.810.520	14.984.400	382.597	382.597
Schaerbeek	17.701.740	17.701.740	17.701.740	17.909.540	457.287	457.287
Watermael-Boitsfort	1.541.180	1.541.180	1.541.180	1.660.480	42.397	42.397
Total	119.987.400	119.987.400	119.230.680	120.630.680	3.099.395	3.099.395

<sup>\*</sup> La commune de Ganshoren n'a pas introduit de projet en 2000 et en 2001.

# III. Critères d'attributions des subsides dans le cadre du F.I.P.I.

Les projets introduits auprès du Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme (CECLR) sont analysés par celui-ci sur base des critères décrits ci-dessous.

Ces critères sont contenus dans les documents suivants :

- l'Avis officiel de la Conférence interministérielle de la politique de l'immigration;
- le dossier d'introduction des demandes;
- les fiches d'évaluation du CECLR.

#### Critères:

- concordance avec les priorités thématiques contenues dans le dossier d'introduction des demandes;
- la gestion administrative et financière du projet;
- le rapport moral et financier du projet;
- les finalités pédagogiques;
- le degré d'intégration du projet au niveau institutionnel et associatif;
- le degré de synergie du projet avec d'autres programmes d'actions sociales;
- la qualité de la gestion administrative;
- inserire son action dans les zones prioritaires retenues par le FIPI.

Les propositions d'attributions, basées sur les avis du CECLR et des Services du Collège, sont proposées au Secrétariat du Comité de concertation et des Conférences interministérielles avant leur approbation par le Collège de la Commission communautaire française.

Le Secrétariat est composé des représentants du CECLR, des Ministres compétents au niveau fédéral, régional et communautaire et est présidé par le représentant du Premier Ministre.

Pour une plus grande harmonisation de l'attribution des subsides FIPI, le Collège de la Commission communautaire française a décidé, en 2001, de revoir les montants attribués aux communes sur base des critères en vigueur dans le cadre du PIC.

Cette révision a eu pour résultat la modification des montants attribués aux communes.

En 2001 et en 2002, le Collège de la Commission communautaire française a décidé d'accorder un montant compensatoire aux communes ayant enregistré une diminution de leur subside (Fig. 1).

Communes	Cofinancement Arrêté 2000/136	FIPI 2000	Total 2000	Cofinancement Arrêté 2001/784	FIPI 2001	Total 2001 avant compensation	Compensation Arrêté 2001/1120	Total 2001 après compensation	Cofinancement Arrêté 2002/558	FIPI 2002	Total 2002 avant compensation	Compensation Arrêté 2002/996	Total 2002 après compensation
Anderlecht	40.061	88.844	128.905	40.061	80.565	120.626	8.279	128.905	40.836	80.565	121.401	7.504	128.905
Bruxelles	59.625	89.111	148.736	59.625	85.523	145.148	3.588	148.736	60.783	83.044	143.827	4.909	148.736
Etterbeek	12.679	83.999	96.678	12.679	71.889	84.568	12.110	96.678	18.737	65.405	84.142	12.536	96.678
Forest	31.078	112.701	143.779	31.078	94.200	125.278	18.501	143.779	31.679	96.678	128.357	15.422	143.779
Ixelles	33.916	3.268	37.184	33.916	9.917	43.833		43.833	34.578	7.436	42.014	1.819	43.833
Molenbeek	43.695	191.804	235.499	43.695	188.399	232.094	3.405	235.499	44.543	188.399	232.942	2.557	235.499
Saint-Gilles	39.176	202.520	241.696	39.176	179.723	218.899	22.797	241.696	39.936	179.723	219.659	22.037	241.696
Saint-Josse	52.490	11.962	64.452	52.490	24.930	77.420		77.420	40.485		40.485		40.485
Schaerbeek	59.121	50.782	109.903	59.121	50.818	109.939	· ·	109.939	60.234	50.818	111.082		111.082
Total ·	371.841	834.991	1.206.832	371.841	785.964	1.157.805	68.680	1.226.485	371.841	752.068	1.123.909	66.784	1.190.693

## IV. Montants attribués dans le cadre du FIPI de 1998 à 2002

	·							.*		
* 1	1998 (BEF)		1999 (BEF)		2000 (BEF)		2001		2002	
	FIPI	COF	FIPI	COF	FIPI	COF .	FIPI	COF	FIPI	COF
Anderlecht	3.583.945	1.616.055	3.583.945	1.616.055	3.583.945	1.616.055	80.565,40	67.903,49	80.565,00	40.836,00
Bruxelles	3.585.446	2.405.275	3.594.725	2.405.275	3.594.725	2.405.275	85.523,27	59.625,21	83.044,00	60.783,00
Etterbeek	3.288.921	511.484	3.388.516	511.484	3.388.516	511.484	71.889,13	24.789,35	65.405.00	18.737,00
Forest	3.822.333	1.253.667	4.546.333	1.253.667	4.546.333	1.253.667	94.199,54	49.578,07	96.678,00	31.679,00
Ixelles	1.231.850	1.368.150	131.850	1.368.150	131.850	1.368.150	9.915,74	33.920,51	7.436,00	34.578,00
Molenbeek	7.537.363	1.762.637	7.537.363	1.762.637	7.537.363	1.762.637	188.399,10	47.099,76	188.399,00	44.543,00
Saint-Gilles	8.136.143	1.580.357	8.169.643	1.580.357	8.169.643	1.580.357	179.722,80	61.973,38	179.723,00	39.936,00
Saint-Josse	282.546	2.117.454	482.546	2.117.454	482.546	2.117.454	24.930,23	52.490,31	_	40.485,00
Schaerbeek	2.015.052	3.384.948	2.048.532	2.384.948	2.048.532	2.384.948	50.818,17	59.116,36	50.818,00	60.264,00
Total	33.483.599	15.000.027	33.683.453	15.000.027	33.683.453	15.000.027	785.963,38	456.496,44	752.068,00	371.841,00

Question n° 179 de Mme Anne-Françoise Theunissen du 31 janvier 2003.

Les Coordinations locales pour l'Enfance (infrastructures).

Monsieur le Ministre,

Dans le cadre des Coordinations Locales pour l'Enfance (CLE), projet initié par le gouvernement de la Communauté française, la Cocof offre aux communes bruxelloises un montant budgétaire d'investissement pour équipements et infrastructures.

Le Ministre pourrait-il me fournir l'ensemble des projets qui ont été déposés en 2002, me préciser les projets retenus ainsi que les montants financiers y afférents, et me fournir la liste des projets non retenus et pour quelles faisons?

#### Réponse.

L'appel à projets adressé le 28 juin 2002 aux 17 communes bruxelloises a initié la réalisation d'un état des lieux en matière d'accueil des enfants en dehors des heures scolaires. Les 17 communes ayant répondu à l'appel à projets ont bénéficié d'un poste de coordinateur extrascolaire financé par la Communauté française. L'appel à

projets 2002/2003 prévoit également un volet d'action financé par la Commission communautaire française et destiné à l'investissement en équipement et infrastructures. La subvention est accordée à titre prioritaire à la réalisation de travaux de mise en conformité des infrastructures et prioritairement des travaux liés à la sécurité (incendie, chute, produit dangereux) des enfants et du personnel des sites destinés à titre principal à l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires. La subvention pourra couvrir les frais relatifs aux travaux de construction, de rénovation intérieure ou d'agrandissement des locaux et sanitaires ou d'aménagement de sites destinés à titre principal à l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires, ainsi qu'à l'achat de matériel spécifique nécessaire à la préparation et au déroulement des activités, de modules de jeux et de psychomotricité.

Dans ce cadre, 16 communes se sont inscrites dans l'appel à projets en infrastructures. 58 projets ont été introduits, 38 ont été retenus pour un total de 141.645 €.

Les critères fixés par l'appel à projets qui limitait le subside à  $5.000 \in \text{par}$  oppérateur.  $5.000 \in \text{ont}$  cependant été garantis par commune, sauf lorsque la demande n'atteignait pas ce montant. Lorsque des arbitrages ont dû être réalisés, ont été écartées les demandes d'intervention dans les mouvements de jeunesse, les centres sportifs, ainsi que les projets exclu sivement destinés à l'installation d'alarmes.

Liste des projets retenus ainsi que des montants attribués :

## ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

## Appel à projets 2002

Associations	projets	propos	sition
<u>Anderlecht</u>			8 916,00
Couleur Jeunes	Prévention incendie	5 000,00 €	•
ULAC	Sanitaire	3 916,00 €	
<u>Auderghem</u>			3 809,00 €
Le Pavillon	Équipement	3 809,00 €	
Berchem-S-A			3 982,00 €
Ass. des parents musulmans	Prévention incendie	3 982,00 €	
Bruxelles-Villes			31 617,00 €
Atelier populaire	Sécurité	5 000,00 €	
SILOE	Éclairage local	1 909,00 €	
Le Colombier	Sanitaire - sécurité	5 000,00 €	
EPEE	Sécurité	4 708,00 €	
Swinnen	Sécurité	5 000,00 €	
Aide à l'enfant	Sécurité	5 000,00 €	
Atelier du Soleil	Sécurité	5 000,00 €	
<u>Evere</u>		· .	5 000,00
Le Manoir	Sécurité	5 000,00 €	
Forest			5 870,00
Habitat et rénovation	Prévention incendie	989,00 €	
Une maison en plus	Équipement	4 881,00 €	
Ganshoren			4 719,00
Activités sport., cult. & de loisi	r Sécurisation des jeux d'enfants	4 719,00 €	,
<u>ixelles</u>			4 900,00
Maison du S,A,A,J,	Sécurité	4 900,00 €	
<u>Jette</u>			6 245,00

141 645,00.€

C. d'entraide de Jette	Prévention incendie	2 670,00 €	
	Équipement	3 575,00 €	
La Ferme pour enfants	Equipement	3 373,00 €	
<u>Coekelberg</u>			5 000,00
			•
Maison en couleur	Sécurité	5 000,00 €	
lolenbeek			5 000,00
Notre coin de quartier	Sécurité	5 000,00 €	
aint-Gilles			21 637,00
	·		
Le BAZAR	Prévention incendie	2 637,00 €	•
Le Quef	Sécurité	5 000,00 €	•
CEMO	Aménagement	5 000,00 €	
Le Local	Sécurité	4 000,00 €	:
Le NADI	Sécurité	5 000,00 €	
aint-Josse			5 000,00
			5 000,00
amt-Josse		•	
Commune	Équipement	5 000,00 €	
	Équipement	5 000,00 €	
	Équipement	5 000,00 €	19 540,00
Commune Schaerbeek			19 540,00
Commune chaerbeek La Gerbe	Sécurité	1 353,00 €	19 540,00
Commune <u>chaerbeek</u> La Gerbe  Bouillon de culture	Sécurité Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 €	19 540,00
Commune  Chaerbeek  La Gerbe  Bouillon de culture  Rasquinet	Sécurité Sécurité Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 €	19 540,00
Commune  Chaerbeek  La Gerbe  Bouillon de culture  Rasquinet  Média Femmes International	Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 € 2 578,00 €	19 540,00
Commune  Chaerbeek  La Gerbe  Bouillon de culture  Rasquinet  Média Femmes International  CEDAS	Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 € 2 578,00 € 2 855,00 €	19 540,00
Commune  Chaerbeek  La Gerbe  Bouillon de culture  Rasquinet  Média Femmes International  CEDAS  Maison des enfants	Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 € 2 578,00 € 2 855,00 € 1 368,00 €	19 540,00
Commune  chaerbeek  La Gerbe  Bouillon de culture  Rasquinet  Média Femmes International  CEDAS	Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 € 2 578,00 € 2 855,00 €	19 540,00
Commune  Chaerbeek  La Gerbe  Bouillon de culture  Rasquinet  Média Femmes International  CEDAS  Maison des enfants  GAFFI	Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 € 2 578,00 € 2 855,00 € 1 368,00 €	
Commune  Chaerbeek  La Gerbe  Bouillon de culture  Rasquinet  Média Femmes International  CEDAS  Maison des enfants  GAFFI	Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 € 2 578,00 € 2 855,00 € 1 368,00 € 5 000,00 €	
Commune  Chaerbeek  La Gerbe  Bouillon de culture  Rasquinet  Média Femmes International  CEDAS  Maison des enfants  GAFFI  Iccle  Galerie du grand cœur	Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 € 2 578,00 € 2 855,00 € 1 368,00 € 5 000,00 €	
Commune  chaerbeek  La Gerbe  Bouillon de culture  Rasquinet  Média Femmes International  CEDAS  Maison des enfants  GAFFI  ccle  Galerie du grand cœur  Choreart	Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 € 2 578,00 € 2 855,00 € 1 368,00 € 5 000,00 € 1 000,00 € 3 448,00 €	
Commune  Chaerbeek  La Gerbe  Bouillon de culture  Rasquinet  Média Femmes International  CEDAS  Maison des enfants  GAFFI  Iccle  Galerie du grand cœur	Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 € 2 578,00 € 2 855,00 € 1 368,00 € 5 000,00 €	
Commune  Chaerbeek  La Gerbe Bouillon de culture Rasquinet Média Femmes International CEDAS Maison des enfants GAFFI  Ccle  Galerie du grand cœur Choreart Marie Latteur	Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 € 2 578,00 € 2 855,00 € 1 368,00 € 5 000,00 € 1 000,00 € 3 448,00 €	5 598,00
Commune  Chaerbeek  La Gerbe  Bouillon de culture  Rasquinet  Média Femmes International  CEDAS  Maison des enfants  GAFFI  Ccle  Galerie du grand cœur  Choreart	Sécurité	1 353,00 € 5 000,00 € 1 386,00 € 2 578,00 € 2 855,00 € 1 368,00 € 5 000,00 € 1 000,00 € 3 448,00 €	19 540,00 5 598,00 4 812,00

TOTAL

Les projets non retenus sont :

# ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE

Appel à projets 2002

Associations

Projets

Inderie	echt		
		Pose d'un système d'alarme avec	
	Mission Locale d'Anderlecht	sirène dans le local du Peterbos	Poses d'alarmes.
	Centre sportif et culturel du		
	Mayfair	Réalisation de toilettes	Infrastructure sportive –
uderg	<u>(hem</u>		
	La maison du Blankedelle	Sécurité	Le projet n'a jamais démarré
erche	m-S-A		
. 55			
	73 <sup>ème</sup> unité les scouts	Pose d'alarmes	mouvement de jeunesse.
	51 <sup>ème</sup> unité des guides		
	catholiques de Belgique	Pose d'alarmes	Mouvement de jeunesse
	VIII	•	
ruxell	es-Villes		Ki
ruxeli	Caria des enfants	Achat de meubles	Non prioritaire
		Achat de meubles	Non prioritaire
	Caria des enfants		
		Achat de meubles  Travaux de rénovation	Non prioritaire  Mouvement de jeunesse
	Caria des enfants  86 <sup>ème</sup> unité scoute Les Amis de la 105 <sup>ème</sup> et de		
	Caria des enfants  86 <sup>ème</sup> unité scoute  Les Amis de la 105 <sup>ème</sup> et de 57 <sup>ème</sup> unités des scoutes et	Travaux de rénovation	Mouvement de jeunesse
vere	Caria des enfants  86 <sup>ème</sup> unité scoute  Les Amis de la 105 <sup>ème</sup> et de 57 <sup>ème</sup> unités des scoutes et guides	Travaux de rénovation	Mouvement de jeunesse
vere	Caria des enfants  86 <sup>ème</sup> unité scoute  Les Amis de la 105 <sup>ème</sup> et de 57 <sup>ème</sup> unités des scoutes et guides	Travaux de rénovation	Mouvement de jeunesse
vere	Caria des enfants  86 <sup>ème</sup> unité scoute  Les Amis de la 105 <sup>ème</sup> et de 57 <sup>ème</sup> unités des scoutes et guides	Travaux de rénovation	Mouvement de jeunesse Mouvement de jeunesse
vere	Caria des enfants  86 <sup>ème</sup> unité scoute Les Amis de la 105 <sup>ème</sup> et de 57 <sup>ème</sup> unités des scoutes et guides  Partenariat Marconi	Travaux de rénovation  Travaux de rénovation	Mouvement de jeunesse
vere	Caria des enfants  86 <sup>ème</sup> unité scoute  Les Amis de la 105 <sup>ème</sup> et de 57 <sup>ème</sup> unités des scoutes et guides  Partenariat Marconi  Royal Brussels Ice Hockey and skating Club	Travaux de rénovation  Travaux de rénovation  Achat de vélos	Mouvement de jeunesse Mouvement de jeunesse
vere	Caria des enfants  86 <sup>ème</sup> unité scoute Les Amis de la 105 <sup>ème</sup> et de 57 <sup>ème</sup> unités des scoutes et guides  Partenariat Marconi Royal Brussels Ice Hockey and skating Club Guide catholique de Belgique (Unité Saint-Augustin)	Travaux de rénovation  Travaux de rénovation  Achat de vélos  Amélioration des vestiaires de	Mouvement de jeunesse  Mouvement de jeunesse  Non prioritaire
vere	Caria des enfants  86 <sup>ème</sup> unité scoute Les Amis de la 105 <sup>ème</sup> et de 57 <sup>ème</sup> unités des scoutes et guides  Partenariat Marconi Royal Brussels Ice Hockey and skating Club Guide catholique de Belgique	Travaux de rénovation  Travaux de rénovation  Achat de vélos  Amélioration des vestiaires de Forest Nationale	Mouvement de jeunesse  Mouvement de jeunesse  Non prioritaire  Infrastructures sportives.

ioritaire ioritaire
ioritaire
ioritaire
nnalité juridique d
teur non identifié
_ ](

# Question n° 183 de Mme Fatiha Saidi du 13 novembre 2002.

Associations et projets communaux subsidiés dans le cadre du Programme Intégration Cohabitation pour les années 2001 et 2002.

Monsieur le Membre du Collège,

Je souhaiterais connaître, dans le cadre du Programme Intégration Cohabitation, pour les années 2001 et 2002.

 la liste des associations ayant bénéficié d'un subside dans le cadre du programme précité (années 2001-2002); - le montant octroyé à chacune d'elles

Je vous remercie d'avance, Monsieur le Membre du Collège, pour les réponses que vous apporterez à mes questions.

#### Réponse.

J'ai plaisir de faire parvenir à l'Honorable Membre, les renseignements relatifs à sa question, à savoir :

- le montant octroyé aux communes dans le cadre du Programme Intégration Cohabitation;
- la répartition de ces montants aux associations.

PIC2001

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidić clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Anderlecht	Journal de quartier Cureghem asbl	« Cureghem News »	250 000 FB	. (	249520	200 000 FB	49520
Anderlecht	Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente asbl	« Favoriser l'intégration sociale et la communication à P8 »	700 000 FB		699851	560 000 FB	139851
Anderlecht	Maison des Enfants asbl	« Centre de littérature maghrébine	» 350 000 FB	. (	0.	280 000 FB	-280000
Anderlecht	Maison des Enfants asbl	« Réseau multisport »	400 000 FB	(	400000	320 000 FB	80000
Anderlecht	Maison des Enfants asbl	« Formation-initiation à l'informatique et maîtrise du réseau Internet »	200 000 FB	(	176871	160 000 FB	16871
Anderlecht	Mission locale d'Anderlecht asbl	« Le réseau de maisons de quartier »	3 000 000 FB		2976123	2 400 000 FB	576123
Anderlecht	Neko asbl	« Atelier informatique »	150 000 FB	(	133909	120 000 FB	13909
Anderlecht	Partenariat de Cureghem	« La Boutique Culturelle »	I 100 000 FB	. (	1100000	880 000 FB	220000
Anderlecht	Réussir asbl	« Socialisation par le sport »	500 000 FB	: (	500000	400 000 FB	100000
Anderlecht ,	La Rosée asbl	« Carnaval de quartier place Lemmens »	150 000 FB	(	142342	120 000 FB	22342
Anderlecht	Sémaphore asbl	« Sémaphore »	1 000 000 FB	. (	917112	800 000 FB	117112
Anderlecht	TCC Accueil asbl	« Activités sportives, socio- éducatives et citoyennes »	250 000 FB		165092	200 000 FB	39387
Anderlecht	TCC Accueil asbl	« Réseau parents-enfants »	250 000 FB	. (	165092	200 000 FB	-34908
Anderlecht	Indexation		145 740 FB		0	116 592 FB	-116592
Total Anderlecht	the second decomposition of the second secon	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	12 552 300 FB	·	11 806 451 FB	10 041 840 FB	1 764 611 FB

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Auderghem	Service Jeunesse	« Des actions en marche »	726392	0	726392	581113,6	145278,4
Auderghem	Conseil-Jeunesse – Développement asbl	« Proxi + »	117429	0	117429	93943,2	23485,8
Auderghem	Le Cafra asbl	« L'arbre aux savoirs »	462820	0	412972	370256	42716
Auderghem	Le Grès	« Il était une fois »	56072	0	30600	44857,6	-14257,6
Auderghem	Maison du Blankedelle asbl	« Atelier couture »	77049	0	57644	91639,2	-3995,2
Auderghem	Réseau Santé Sainte-Anne asbl	« Mise en place et développe- ment d'une cellule Jeunes dans le cadre d'un réseau de solidarité de voisinage »	127877	0	79438	102301,6	-22863,6
Somme Auderghem			1 567 639 FB	0 FB	1 424 475 FB	1 254 111 FB	170 364 FB
			€ 38860,76	€ 0,00	€ 35311,81	€ 31088,60	€ 4223,21

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Anderlecht	Cactus asbl	« Relais parents-enfants »	400 000 FB	C	400 000 FB	320 000 FB	80000
Anderlecht	Cactus asbl	« Sensibilisation au sport et aux loisirs »	200 000 FB	. (	199684	160 000 FB	39684
Anderlecht	Cactus asbl	« Femmes et citoyenneté »	200 000 FB		200000	160 000 FB	40000
Anderlecht	Casi-Uo asbl	« Réussir ensemble »	245 000 FB	C	245000	196 000 FB	49000
Anderlecht	Centre culturel d'Anderlecht asbl	« Activités interculturelles »	820 000 FB		820000	656 000 FB	164000
Anderlecht	Cirqu'Confiex asbl	« Les P'tits ménestrels »	300 000 FB		300000	240 000 FB	60000
Anderlecht	Coordination communale	« Personnel »	1 441 560 FB		1441560	1 153 248 FB	288312
Anderlecht	Couleurs Jeunes asbl	« Animations socio-sportives à Aumale »	200 000 FB		200000	160 000 FB	40000
Anderlecht	Couleurs Jeunes asbl	« Lutte contre l'échec scolaire »	300 000 FB		300000	240 000 FB	60000

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Bruxelles	Association francophone pour la promotion de la santé scolaire et familiale	« Accueil Mères-Enfants en bas-âge du quartier de la Senne pour une meilleure intégration sociale, une valorisation et une meilleure réussite scolaire des enf	500 000 FB ants »	0 FB	500 000 FB	400 000 FB	100 000 FB
Bruxelles	Association Sportive et Educative Anneesens	« Epanouissement des Jeunes via le sport et la culture »	700 000 FB	0 FB	667 158 FB	560 000 FB	107 158 FB
Bruxelles	Avanti asbl	« Belge, un passeport pour l'avenir »	1 300 000 FB	0 FB	1 026 656 FB	1 040 000 FB	-13 344 FB
Bruxelles	Bondo asbl	« Ecole des devoirs »	200 000 FB	0 FB	88 756 FB	160 000 FB	-71 244 FB
Bruxelles	Bruegel asbl	« Aide scolaire »	500 000 FB	0 FB	500 000 FB	400 000 FB	100 000 FB
Bruxelles	Centre d'Accueil, de Recherche, d'Information et d'Animation asbl	« Travail d'harmonisation et d'équilibre dans la relation parents-enfants-écoles »	392 000 FB	0 FB	385 011 FB	313 600 FB	71 411 FB
Bruxelles	Centre de contact de la Ville de Bruxelles	Ateliers « Parler, Lire, Ecrire »	373 000 FB	0 FB	305 164 FB	298 400 FB	6 764 FB
Bruxelles	Centre de contact de la Ville de Bruxelles	« Rencontres créatives et récréatives »	730 000 FB	0 FB	661 936 FB	584 000 FB	77 936 FB
Bruxelles	Centre de Jeunes le 88 asbl	« Développement du centre d'animation de quartier »	600 000 FB	0 FB	595 732 FB	480 000 FB	115 732 FB
Bruxelles	Centre Jeunes Filles asbl S.S.E.A.F.	« Savoir Etre Ensemble »	700 000 FB	0 FB	692 906 FB	560 000 FB	132 906 FB
Bruxelles	Centre de réflexion Francisco Ferrer asbl	« Ateliers d'aide à la réussite »	1 000 000 FB	0 FB	957 658 FB	800 000 FB	157 658 FB
Bruxelles	Club des Jeunes l Val Mariens asb	« Club des Jeunes Val Mariens »	300 000 FB	0 FB	295 864 FB	240 000 FB	55 864 FB
Bruxelles	Club des Petits Débrouillards asbl	« Formation à l'animation scientifique pour adolescents de plus de 16 ans »	550 000 FB	0 FB	550 000 FB	440 000 FB	110 000 FB
Bruxelles	Halte-Garderie de la Senne asbl	« Halte-Garderie »	1 395 000 FB	0 FB	1 395 000 FB	1 116 000 FB	279 000 FB

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Bruxelles	Jeunesse à Bruxelles asbl	« Coordination du programme Cohabitation »	1 682 740 FB	0 FB	1 682 740 FB	1 346 192 FB	336 548 FB
Bruxelles	Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente asbl	« Favoriser la cohabitation et faciliter la communication entre l'école et les familles »	720 000 FB	0 FB	720 000 FB	576 000 FB	144 000 FB
Bruxelles	Le Toucan asbl	« Gestion Plaine »	700 000 FB	0 FB	700 000 FB	560 000 FB	140 000 FB
Bruxelles	Maison des Associations asbl	Service « Simplement une école »	1 000 000 FB	0 FB	1 000 000 FB	800 000 FB	200 000 FB
Bruxelles	Partenariat Intégration-Cohabitation à Laeken asbl (PICOL)	« Partenariat Intégration- Cohabitation à Laeken »	2 850 000 FB	0 FB	2 850 000 FB	2 280 000 FB	570 000 FB
Bruxelles	Service de Prévention et d'Accompagnement des victimes d'agression asbl (SPA	« Petit journal de la Cité Modèle	» 670 000 FB	0 FB	0 FB	536 000 FB	-536 000 FB
Bruxelles	Sport et Culture IAM asbl	« Sport et Culture IAM »	1 200 000 FB	0 FB	1 200 000 FB	960 000 FB	240 000 FB
Bruxelles	J. Swinnen asbl	« Accueil d'enfants en parascolaire »	500 000 FB	0 FB	500 000 FB	400 000 FB	100 000 FB
Bruxelles	Indexation	Budget non utilisé	217 980 FB	0 FB	0 FB	174 384 FB	-174 384 FB
Total Bruxelles			18 780 720 FB	0 FB	17 274 581 FB	15 024 576 FB	2 250 005 FB

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Etterbeek	Centre Culturel asbl	Programme de Gestion du Temps Libre et Rencontres Interculturelles à destination des enfants et des adultes	1 806 707 FB	0 FB	1 806 707 FB	1 445 366 FB	361 341 FB
Etterbeek	Centre de Guidance asbl	Prévention à l'Echec Scolaire	818 364 FB	0 FB	818 364 FB	654 691 FB	163 673 FB
Etterbeek	Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente asbl	Pédagogie Interculturelle et Fonctionnelle	849 169 FB	0 FB	849 169 FB	679 335 FB	169 834 FB
Etterbeek	Indexation		40 700 FB	0 FB	0 FB	32 560 FB	-32 560 FB
Somme Etterbeek			3 514 940 FB	0 FB :	3 474 240 FB	2 811 952 FB	662 288 FB

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Evere	Administration Communale d'Evère	Accompagnement social du public dans le quartier Picardie	1 086 060 FB	0 FB	1-086 060 FB	868 848 FB	217 212 FB
Somme Evere			1 086 060 FB	0 FB	1 086 000 FB	868 848 FB	217 212 FB
Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Forest	Caim asbl	Organisation et gestion du travail social de rue dans 5 quartiers repérés comme prioritaires à Forest	404 317 FB	0 FB	401 067 FB	323 454 FB	77 613 FB
Forest	Collectif Alpha asbl	Alphabétisation des mères dans l'Ecole 9	304 477 FB	0 FB	304 477 FB	243 582 FB	60 895 FB
Forest	Coordination PC Forest Mission Locale asbl	Coordination du programme	1 837 203 FB	0 FB	1 837 203 FB	1 469 762 FB	367 441 FB
Forest	Maison de Quartier Saint-Antoine asbl	Une maison de quartier à Saint-Antoine	332 323 FB	0 FB	328 511 FB	265 858 FB	62 653 FB
Forest	Maison des jeunes de Forest asbl	Activités de la Maison des jeunes de Forest	1 220 882 FB	0 FB	1 220 882 FB	976 706 FB	244 176 FB
Forest	Maison en Plus asbl	Maison de quartier : déve- loppement d'une dynamique communautaire	300 000 FB	0 FB	299 950 FB	240 000 FB	59 950 FB
Forest	Partenariat de quartier Marconi-Rodenbach- vanden Corput asbl	Programme de développement communautaire dans le quartier Marconi, à partir de la Maison de quartier	4 437 779 FB	0 FB	4 437 505 FB	3 550 223 FB	887 282 FB
Forest	Itinéraires (Trace AMO) asbl	Accueil et accompagnement de jeunes avec l'outil Sport-aventure et formation d'animateurs à cet o à partir d'une salle d'escalade		0 FB	330 854 FB	272 318 FB	58 536 FB
Somme Forest		9 177 379 FB	0 FB	9 160 449 FB	7 341 903 FB	1 818 546 FB	
	Euro	227 501,28	0,00	227 081,60	182 001,03	45 080,57	

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Ixelles	Action-Sport asbl	« Activités sportives à l'Institut Cartigny »	650 000 FB	0 FB	650 000 FB	520 000 FB	130 000 FB
Ixelles	Le Collectif Bruxelles en couleurs asbl	« Ixelles en couleurs »	100 000 FB	0 FB	100 000 FB	80 000 FB	20 000 FB
Ixelles	Centre de guidance pour enfants, adolescents et familles asbl	« Accueil Boondael »	550 000 FB	0 FB	550 000 FB	440 000 FB	110 000 FB
Ixelles	Coordination PIC d'Ixelles	« Coordination du programme communal »	1 751 907 FB	0 FB	1 751 907 FB	1 401 526 FB	350 381 FB
Ixelles	Cour des Miracles asbl	« Organisation d'activités sportives »	4 056 773 FB	∘0 FB	3 916 775 FB	3 245 418 FB	671 357 FB
Ixelles	Cour des Miracles asbl	« Ecole des devoirs »	597 881 FB	0 FB	597 881 FB	478 305 FB	119 576 FB
Ixelles	Dynamo asbl	« Education de rue et dévelop- pement communautaire »	1 070 000 FB	0 FB	1 070 000 FB	856 000 FB	214 000 FB
Ixelles	Ecole Communale n° 4	« L'apprentissage du français aux mamans des élèves qui fréquentent l'école »	54 219 FB	0 FB	54 219 FB	43 375 FB	10 844 FB
Ixelles	Institut René Cartigny	« Formation de délégués de classe	» 70 000 FB	0 FB	31 179 FB	56 000 FB	-24 821 FB
Ixelles	Institut René Cartigny	« Encadrement et suivi des adolescents dans le cadre de l'école des devoirs »	280 000 FB	0 FB	253 620 FB	224 000 FB	29 620 FB
Ixelles	Ligue des familles asbl	« Animations Coffre à Histoires »	630 000 FB	0 FB	630 000 FB	504 000 FB	126 000 FB
Ixelles	Reform asbl	« La culture, la vie quotidienne et la scolarité à Matonge »	350 000 FB	0 FB	350 000 FB	280 000 FB	70 000 FB
Ixelles	La Rescousse	« Ecole des devoirs »	100 000 FB	0 FB	0 FB	80 000 FB	-80 000 FB
Ixelles	Indexation salaires	0	120 540 FB	0 FB	0 FB	96 432 FB	-96 432 FB
Somme Ixelles			10 381 320 FB	0 FB	9 955 581 FB	8 305 056 FB	1 650 525 FB

	Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Jette	•	Centre d'Entraide de Jette asbl	Intégration et cohabitation des différentes communautés locales	733 900 FB	0 FB	733 900 FB	. 587 120 FB	146 780 FB
Jette		Centre Public d'Aide Sociale de Jette	Rencontres interculturelles	472 720 FB	0 FB	472 720 FB	378 176 FB	94 544 FB
Som	ne Jette			1 206 620 FB	0 FB	1 206 620 FB	965 296 FB	241 324 FB

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Koekelberg	Association du Personnel Enseignant Francophone de Koekelberg asbl (APEFOK)	« Ecole des devoirs »	283 197 FB	0 FB	274 004 FB	226 558 FB	47 446 FB
Koekelberg	Coordination PC de Koekelberg	« Coordination du programme communal »	929 490 FB	0 FB	929 490 FB	743 592 FB	185 898 FB
Koekelberg	CPAS de Koekelberg « Service Halte-Garderie »	« Mise à disposition des habitants de Koekelberg d'un lieu d'accueil occasionnel pour les enfants de 3 mois à 6 ans »	250 000 FB	0 FB	250 000 FB	200 000 FB	50 000 FB
Koekelberg	La maison en couleurs asbl	« Intégration 2001 (de 6 à 15 ans) +adultes »	814 191 FB	0 FB	·814 191 FB	651 353 FB	162 838 FB
Koekelberg	Mouvement Social d'Action Interculturel asbl (Mosaïc)	« Mosaïc »	672 592 FB	0 FB	671 981 FB	538 074 FB	133 907 FB
Koekelberg	Ruche aux livres	« Intégration via la lecture »	884 990 FB	· 0 FB	817 510 FB	707 992 FB	109 <sup>-</sup> 518 FB
Somme Koekelberg			3 834 460 FB	0 FB	3 757 176 FB	3 067 568 FB	689 608 FB

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Molenbeek	Association Bruxelloise d'Entraide et de Formation	Aide à la scolarité de niveau secondaire, supérieur et universitaire	400 000 FB	0 FB	400 000 FB	320 000 FB	80 000 FB
Molenbeek	Collectif d'Alphabétisation asbl	Collectif Alphabétisation	513 005 FB	0 FB	513 005 FB	410 404 FB	102 601 FB
Molenbeek	Goutte d'Huile asbl	Expression écrite, artistique, axe sportif	400 000 FB	0 FB	400 000 FB	320 000 FB	80 000 FB
Molenbeek	Idéal-Stand-Art asbl	Ateliers d'échanges et d'inter- actions interculturelles et artistiques dans un contexte pluridisciplinaire	400 000 FB	0 FB	400 000 FB	320 000 FB	80 000 FB
Molenbeek	Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente asbl	Expression verbale et créative dans l'école 1 à Molenbeek	460 670 FB	0 FB	454 474 FB	368 536 FB	85 938 FB
Molenbeek	Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente asbl	Rencontre entre parents/enseignants/enfants dans l'école 5 à Molenbeek	680 000 FB	0 FB	680 000 FB	544 000 FB	136 000 FB
Molenbeek	Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek asbl	Maison de quartier	2 125 317 FB	0 FB	2 125 317 FB	1 700 254 FB	425 063 FB
Molenbeek	Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek asbl	Renforcement Maison de quartier	3 864 213 FB	0 FB	3 864 213 FB	3 091 370 FB	772 843 FB
Molenbeek	Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek asbl	Ludothèque	757 386 FB	0 FB	757 386 FB	605 909 FB	151 477 FB
Molenbeek	Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek asbl	Centre de Ressources	860 000 FB	0 FB	414 404 FB	688 000 FB	-273 596 FB
Molenbeek	Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek asbl	Bureau d'aide à l'écriture	655 950 FB	0 FB	591 532 FB	524 760 FB	66 772 FB
Molenbeek	Lutte contre l'Exclusion Sociale à Molenbeek asbl	Programme pour l'Amélioration 1 de la Salubrité et la Sécurité de l'Habitat	042 659 FB0 F	FB 1 042 659 FB	834 127 FB	208 532 FB	
Molenbeek	Notre Coin de Quartier asbl	Le parce de Bonnevie, un lieu de convivialité et de rencontres interculturelles et intergénérationne	854 560 FB	0 FB	854 560 FB	683 648 FB	170 912 FB
Molenbeek	Indexation	0	152 740 FB	0 FB	0 FB	122 192 FB	-122 192 FB
Somme Molenbeek			3 166 500 FB	0 FB	12 497 550 FB	10 533 200 FB	1 964 350 FB

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
St-Gilles	Administration Communale de Saint-Gilles	Réserve budgétaire communale	539 776 FB	0 FB	495 174 FB	431 821 FB	63 353 FB
St-Gilles	Association des Parents Saint-Gilles asbl	Sensibilisation des parents et enseignants à la scolarité des enfants	500 000 FB	0 FB	500 000 FB	400 000 FB	100 000 FB
St-Gilles	Association des Portugais Emigrés en Belgique asbl	Développement de la vie associative du quartier	200 000 FB	0 FB	200 000 FB	160 000 FB	40 000 FB
St-Gilles	Badri asbl	Développement par le sport et le savoir dans le quartier Bethléem	200 000 FB	0 FB	129 220 FB	160 000 FB	-30780 FB
St-Gilles	Besaco asbl	Tennis de table pour enfants Saint-Gillois	200 000 FB	0 FB	200 000 FB	160 000 FB	40 000 FB
St-Gilles	Camp Randonnée Alphabé- tisation Culture asbl	Camp et classes vertes-Randonnées et journées pédagogique-Alphabé- tisation et école de devoirs	400 000 FB	0 FB	400 000 FB	320 000 FB	80 000 FB
St-Gilles	Centre Bruxellois d'Action Interculturelle asbl	Supervision d'équipes d'anima- teurs en centres de jeunes et/ou d'associations	400 000 FB	0 FB	396 007 FB	320 000 FB	76 007 FB
St-Gilles	Centre d'Education en Milieu Ouvert asbl	Animation parascolaire et vacances	1 300 000 FB	0 FB	1 300 000 FB	1 040 000 FB	260 000 FB
St-Gilles	Centre Familal Belgo Immigré asbl	Créativité, sensibilisation et rencontres multiculturelles	300 000 FB	0 FB	300 000 FB	240 000 FB	60 000 FB
St-Gilles	Collectif d'Alphabétisation asbl	Amélioration des contacts parents/école par l'alphabétisation des mères	300 000 FB	0 FB	300 000 FB	240 000 FB	60 000 FB
St-Gilles	Collectif Formation Société asbl	Sensibilisation des intervenants sociaux	700 000 FB	0 FB	700 000 FB	560 000 FB	140 000 FB
St-Gilles	Ecole des jeunes de la Royale Union Saint-Gilles asbl	Projet ouvert d'apprentissage du football pour les jeunes saint-gillois	700 000 FB	0 FB	700 000 FB	560 000 FB	140 000 FB
St-Gilles	Fondation Jacque Gueux asbl	Actions de réalisations artistiques et de coordination d'ateliers en milieu populaire	300 000 FB	0 FB	300 000 FB	240 000 FB	60 000 FB
		• •					

	z
	$\infty$
1	$\widetilde{\mathfrak{S}}$
	g
	2-2
	(2002-2003
,	Ü

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
St-Gilles	Formation Insertion jeunes asbl	Espace d'expression pour les jeunes 15-25 ans : journal et écriture	600 000 FB	0 FB	585 624 FB	480 000 FB	105 624 FB
St-Gilles	Local-Maison de jeunes en milieu populaire asbl	Accueil et socialisation des jeunes dans le quartier de la Place Bethlée		0 FB	616 000 FB	492 800 FB	123 200 FB
St-Gilles	Maison des enfants asbl	Animations en milieu ouvert actions collectives, individuelles et en partenariat pour les enfants et jeunes adolescents	700 000 FB	0 FB	700 000 FB	560 000 FB	140 000 FB
St-Gilles	Mission Locale Jeunes asbl	Coordination du programme	2 139 744 FB	0 FB	2 059 300 FB	1 711 795 FB	347 505 FB
St-Gilles	Mission Locale Jeunes asbl (projet enseignement)	Partenariat « discrimination positive » : coup de pouce aux adultes pour une meilleure réussite des enfants et des jeunes	300 000 FB	0 FB	283 889 FB	240 000 FB	43 889 FE
St-Gilles	Quartier et famille asbl	Stimulation de la vie du quartier grâce à des projets d'insertions socioculturelles et de valorisations des identités	200 000 FB	0 FB	200 000 FB	160 000 FB	40 000 FE
St-Gilles	Vie féminine asbl	Maison Mosaïque de Saint-Gillois action locale avec des jeunes femmes et jeunes filles d'origine étrangère	: 200 000 FB	0 FB	200 000 FB	160 000 FB	40 000 FE
Somme St-Gilles			0 795 520 FB	0 FB	10 565 214 FB	8 636 416 FB	1 928 798 FB

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Saint-Josse	Alpaca	« Le dire et l'écrire »	90 088 FB	0 FB	90 088 FB	72 070 FB	18 018 FB
Saint-Josse	Anatolie	« Animations sportives et socio-culturelles »	201 200 FB	0 FB	0 FB	160 960 FB	-160 960 FB
Saint-Josse	Association Interculturelle Sociale et Sportive de St-Josse (A.I.S.S.J.)	« Activités parascolaire + études dirigées »	865 800 FB	0 FB	865 800 FB	692 640 FB	173 160 FB
Saint-Josse	Association Sportive et Culturelle de la Jeunesse	« Sport avenir »	205 000 FB	288 269 FB	277 086 FB	230 615 FB	46 471 FB
Saint-Josse	Atelier pour la Vie et l'Echange des Cultures asbl (AVEC)	« Foyer et travail chez moi, chez les autres »	100 000 FB	0 FB	96 207 FB	80 000 FB	16 207 FB
Saint-Josse	Avenir asbl	« Se rencontrer pour se connaître »	210 120 FB	0 FB	210 120 FB	168 096 FB	42 024 FB
Saint-Josse	La Barricade asbl	« Rencontres intergénérationnel- les » maman-mamies »	254 700 FB	0 FB	254 700 FB	203 760 FB	50 940 FB
Saint-Josse	Bruxelles laïque asbl	« Les ateliers d'aide à la réussite »	155 000 FB	0 FB	155 000 FB	124 000 FB	31 000 FB
Saint-Josse	Caméléon bavard asbl	« Animations autour des livres du Prix Bernard Versele »	550 869 FB	0 FB	550 869 FB	440 695 FB	110 174 FB
Saint-Josse	Centre Féminin d'Education « Permanente (C.F.E.P.)	Intégration au féminin. Conférences-débats en partenariat avec les associations belges et immigrées »	136 600 FB	0 FB	136 600 FB	109 280 FB	27 320 FB
Saint-Josse	Centre International Jeunesse Développement (C.I.J.D.)	« Animations de quartier (ateliers + apprentissage des règles de vie en société) »	534 600 FB	0 FB	534 600 FB	427 680 FB	106 920 FB
Saint-Josse	Centre Pédagogique Paroles	« Ecole des devoirs »	469 200 FB	0 FB	468 606 FB	375 360 FB	93 246 FB
Saint-Josse	Centre scolaire Ste-Marie la Sagesse	« L'école, lieu de développement et d'épanouissement des jeunes de St-Josse »	163 000 FB	0 FB	33 000 FB	130 400 FB	-97 400 FB
Saint-Josse	Démocratie Plus	« apprentissage de la participation »     « Permanence »	340 700 FB	0 FB	340 700 FB	272 560 FB	68 140 FB

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Saint-Josse	Démocratie Plus	« Réalisation d'un outil de prévention face à la problématique	200 000 FB	0 FB	200 000 FB	160 000 FB	40 000 FB
		des assuétudes »					
Saint-Josse	Diapason	« Initiation instrumentale et espace de développement musical et vocal »	104 820 FB	0 FB	104 820 FB	83 856 FB	20 964 FB
Saint-Josse	Ecole Arc-en-Ciel	« Ouverture de l'école sur le monde extérieur »	200 000 FB	0 FB	189 455 FB	160 000 FB	29 455 FB
Saint-Josse	Ecole Joseph Delclef	« L'enfant-citoyen »	722 286 FB	0 FB	722 286 FB	577 829 FB	144 457 FB
Saint-Josse	Ecole Henri Frick	« Le français par le théatre »	104 040 FB	0 FB	104 040 FB	83 232 FB	20 808 FB
Saint-Josse	Ecole Henri Frick	« Développement psychomoteur harmonieux des enfants de 2,5 à 7 ans »	427 380 FB	0 FB	402 726 FB	341 904 FB	60 822 FB
Saint-Josse	Ecole Nouvelle	« Favoriser l'intégration sociale, la communication et l'apprentissage du français, langue seconde en milieu multiculturel »	255 000 FB	0 FB	255 000 FB	204 000 FB	51 000 FB
Saint-Josse	Etoile du Nord	« Atelier musical-Ecole des devoirs-Activités détente »	550 392 FB	0 FB	550 392 FB	:440 314 FB	110 078 FB
Saint-Josse	Le Grand Miroir	« Danses et rythmes du monde »	100 000 FB	0 FB	98 146 FB	80 000 FB	18 146 FB
Saint-Josse	Groupe Contact et Sensibilisation	« Les veillées du Ramadan »	100 800 FB	0 FB	100 800 FB	80 640 FB	20 160 FB
Saint-Josse	Groupe Contact et Sensibilisation	« Action Filles »	453 600 FB	0 FB	452 078 FB	362 880 FB	89 198 FB
Saint-Josse	Hand-ball Club	« Création d'un club de hand-ball pour jeunes de 5 à 25 ans »	50 000 FB	0 FB	50 000 FB	40 000 FB	10 000 FB
Saint-Josse	Inser'Action asbl	« Animation d'un atelier filles dans le quartier Botanique »	145 800 FB	229 100 FB	226 026 FB	183 280 FB	42 746 FB
Saint-Josse	Inser'Action asbl	« Développement d'animations et d'ateliers pour enfants et parents »	383 986 FB	0 FB	382 634 FB	307 189 FB	75 445 FB
Saint-Josse	Institut Kurde de Bruxelles	« Stop au décrochage scolaire »	150 000 FB	0 FB	150 000 FB	120 000 FB	30 000 FB

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Saint-Josse	Lycée Guy Cudell	« Intégration par la culture, le périscolaire et les contacts parents »	300 000 FB	0 FB	300 000 FB	240 000 FB	60 000 FB
Saint-Josse	Mission Locale de Saint-Josse asbl	« Animation pedagogique pour les écoles de devoirs de St-Josse »	300 000 FB	49 981 FB	45 403 FB	39 985 FB	5 418 FB
Saint-Josse	Mission Locale de Saint-Josse asbl	« Coordination du programme communal »	3 290 384 FB	0 FB	3 290 384 FB	2 632 307 FB	658 077 FB
Saint-Josse	Mission Locale de Saint-Josse asbl	« Réalisation d'un relevé socio- culturel de la commune de St-Josse »	116 372 FB	0 FB	116 372 FB	93 098 FB	23 274 FB
Saint-Josse	Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie (MRAX)	« Semaine antiraciste et fête multiculturelle »	105 000 FB	0 FB	105 000 FB	84 000 FB	21 000 FB
Saint-Josse	Multisports	« Education par le sport et hygiène de vie »	150 000 FB	0 FB	150 000 FB	120 000 FB	30 000 FB
Saint-Josse	Plus tôt Te Laat	« Ateliers Video »	196 040 FB	0 FB	196 000 FB	156 832 FB	39 168 FB
Saint-Josse	Promotion et Intégration	« Activités sportives »	155 020 FB	0 FB	153 591 FB	124 016 FB	29 575 FB
Saint-Josse	Ruelle asbl	« Bibliothèque de rue/Atelier créatif de rue »	581 400 FB	664 681 FB	664 681 FB	531 745 FB	132 936 FB
Saint-Josse	Service Intégration-Insertion- Missions Actions (S.I.M.A.)	« C'est une langue nouvelle avec des mots nouveaux »	260 000 FB	0 FB	257 237 FB	208 000 FB	49 237 FB
Saint-Josse	Voix des Femmes	« Bxl, ma ville en français ! en basket ! »	200 000 FB	. 0 FB	200 000 FB	160 000 FB	40 000 FB
Saint-Josse	Voix des Femmes	« Projet de conscientisation et d'autonomisation des femmes »	540 000 FB	0 FB	540 000 FB	432 000 FB	108 000 FB
Saint-Josse	Winnie-Kot asbl	« Espace de jeu et de rencontre pour enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un parent »	403 600 FB	0 FB	321 597 FB	322 880 FB	- 1283 FB
Saint-Josse	Indexation	Montant du subside non utilisé	11 603 FB	0 FB	0 FB	9 282 FB	- 9 282 FB
Somme Saint-Josse		En Euros	€ 371.453,57	*	€ 359.248,38	€ 297.162,85	€ 62.085,53

N° 8 (2002-2003)	

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Schaerbeek	58 (Le)	Salle polyvalente	721 681 FB	0 FB		577 345 FB	
Schaerbeek	A.E.P.	Prévention de la délinquance des jeunes subsahariens	101 645 FB	0 FB	101 645 FB	81 316 FB	20 329 FB
Schaerbeek	A.J.J. (enveloppe de 241.522,-)	Animations terrain parc Rasquinet	214 522 FB	0 FB		171 618 FB	
Schaerbeek	A.O.A.	Débats et réunions sur les droits sociaux	0 FB	0 FB		0 FB	
Schaerbeek	A.P.A.B.	Activités multisports	50 823 FB	0 FB		40 658 FB	
Schaerbeek	A.P.A.B.	Cours de français	101 645 FB	0 FB		81 316 FB	
Schaerbeek	A.P.A.B.	Ecole de devoirs	101 645 FB	0 FB		81 316 FB	
Schaerbeek	A.P.A.J.AMO	Expression en action	71 152 FB	0 FB		56 922 FB	
Schaerbeek	Afous	Rattrapage scolaire et publ. d'un journal de l'école	101 645 FB	0 FB		81 316 FB	
Schaerbeek	Amis d'Aladin	Halte-garderie	665 764 FB.	0 FB	665 764 FB	532 611 FB	133 153 FB
Schaerbeek	Atelier des Petit Pas	« Un pas plus loin » (quartier Stephenson)	101 645 FB	0 FB	101 645 FB	81 316 FB	20 329 FB`
Schaerbeek	Atelier des Petit Pas	Ateliers divers	1 016 453 FB	0 FB		813 162 FB	
Schaerbeek	Atelier des Petit Pas	Table de conversation	132 139 FB	0 FB	126 229 FB	105 711 FB	20 518 FB
Schaerbeek	Ateliers Créatifs du Maelbeek	Connaître sa ville	50 057 FB	0 FB	50 057 FB	40 046 FB	10.011 FB
Schaerbeek	Bouillon de cultures	Actions josaphat & @tout possible – Rencontre	274 442 FB	0 FB	274 442 FB	219 554 FB	54 888 FB
Schaerbeek	Bouillon de cultures	Atelier Aurora – Accueil extra-scolaire	101 645 FB	0 FB	101 645 FB	81 316 FB	20 329 FB
Schaerbeek	Bouillon de cultures	Emancipation de la femme autour de l'activité piscine	144 151 FB	0 FB	144 151 FB	115 321 FB	28 830 FB
Schaerbeek	Bouillon de cultures	GES – Sensibil. Des étudiants immig. Du Sup.	103 230 FB	0 FB		82 584 FB	
Schaerbeek	Bouillon de cultures	Groupe d'entraide scolaire	518 788 FB	0 FB	518 788 FB	415 030 FB	103 758 FB
Schaerbeek	Bruxelles Laïque	Ateliers d'aide à la réuddite	457 404 FB	0 FB	457 404 FB	365 923 FB	91 481 FB
Schaerbeek	Bruxelles Laïque	Sensibilisation et formation des personnes	406 581 FB	0 FB	406 440 FB	325 265 FB	81 175 FB
Schaerbeek	C.E.E.S.	Education aventure	406 581 FB	0 FB		325 265 FB	

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Schaerbeek	C.R.H.U.	Cours de français	71 152 FB	0 FB		56 922 FB	····
Schaerbeek	Caméléon bavard (Le)	Atelier créatif autour du livre	51 761 FB	0 FB	51 761 FB	41 409 FB	10 352 FB
Schaerbeek	Cedas	Activités diverses	929 329 FB	0 FB	•	743 463 FB	•
Schaerbeek	Chom'hier	Tutorat	103 493 FB	0 FB		82 794 FB	٠
Schaerbeek	Club des Petits débrouillards de la Rég. Bxl	Formation à l'animation scientifique	415 294 FB	0 FB	332 235 FB		
Schaerbeek	E.A.T.A.	Grands frères – Grandes sœurs – Tutorat	406 581 FB	0 FB		325 265 FB	
Schaerbeek	Espace avenir	J'aime ma commune, je la connais et je la respecte	101 645 FB	0 FB		81 316 FB	
Schaerbeek	Espace Impulse	« Heshimaé » - écation à la citoyenneté	71 152 FB	0 FB		56 922 FB	
Schaerbeek	Esperluète (L)	Cours d'alphabétisation	101 645 FB	0 FB		81 316 FB	
Schaerbeek	Esperluète (L)	Ecole de devoirs	101 645 FB	0 FB	99 387 FB	81 316 FB	18 071 FB
Schaerbeek	Fondation Synergie	Rapprochement entre services communaux et jeunes	72 081 FB	0 FB	,	57 665 FB	•
Schaerbeek	G.E.S.T.	Initiation à la géologie	77 158 FB	0 FB	77 158 FB	61 726 FB	15 432 FB
Schaerbeek	Gaffi	Espace d'étude et de conversation	302 334 FB	0 FB		241 867 FB	
Schaerbeek	Gerbe(La)	Mémoire-vivante	561 559 FB	0 FB		449 247 FB	
Schaerbeek	Harmonisation sociale Schaerbeek	Coordination des programmes et accompagnement	1 528 618 FB	0 FB		1 222 894 FB	
Schaerbeek	Harmonisation sociale Schaerbeek	Cours de français	1 977 275 FB	0 FB		1 581 820 FB	
Schaerbeek	Harmonisation sociale Schaerbeek	Réserve communale	0 FB	0 FB		0 FB	
Schaerbeek	Infor Jeunes	Citoyenneté et participation	363 680 FB	0 FB	•	290 944 FB	
Schaerbeek	Juvecom	Action Echange Croissance	609 872 FB	0 FB		487 898 FB	
Schaerbeek	Ligue de l'Enseignement et de l'Educ Perm.	Projet école 14	625 201 FB	0 FB		500 161 FB	
Schaerbeek	Maison de quartier Helmet	Action alpha	205 958 FB	0 FB	203 392 FB	164 766 FB	38 626 FB
Schaerbeek	Maison de quartier Helmet	Jeunes d'Helmet	307 979 FB	0 FB		246 383 FB	•

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Schaerbeek	Maison de quartier Helmet	Réussite scolaire à Helmet	123 847 FB	0 FB		99 078 FB	
Schaerbeek	Maison des enfants Van Dijck	Animation adolescents	101 645 FB	0 FB		81 316 FB	
Schaerbeek	Maison des enfants Van Dijck	Jeunes-parents-jeunes-enfants	205 229 FB	0 FB		164 183 FB	
Schaerbeek	Maison des enfants Van Dijck	Soutien scolaire	121 974 FB	0 FB		97 579 FB	
Schaerbeek	Média Femmes Internationales	Cours d'alphabétisation et école de devoirs	101 645 FB	0 FB	101 645 FB	81 316 FB	20 329 FB
Schaerbeek	Mondial Sport	Sport pour tous	304 936 FB	0 FB		243 949 FB	
Schaerbeek	Partenariat de quartier Schaerbeek-St-Josse	Primo-arrivants	1 040 124 FB	0 FB		832 099 FB	
Schaerbeek	Rasquinet	Les devoirs et la liberté créatrice	123 822 FB	0 FB		99 058 FB	
Schaerbeek	SIMA (ex SES)	Alphabétisation et vie sociale	142 303 FB	0 FB		113 842 FB	
Schaerbeek	Sport jeunes	Education par le sport	309 953 FB	0 FB		247 962 FB	
Schaerbeek	Stics	Outil d'accomp de la concert et éval.	454 288 FB	0 FB	454 288 FB	363 430 FB	90 858 FB
Somme Schaerbeek			17 909 639 FB	0 FB	3 986 664 FB	14 327 711 FB	. 788 633 FB

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Watermael-B.	Watermael en Plein Air	Prolongation des activités de la Maison de quartier « Boite à idées »	1 641 180 FB	1 660 480 FB	660 480,00 FB	1 328 384 FB	332 096 FB
Somme Watermael-	Boitsfort		1 641 180 FB	1 660 480 FB	1 660 480 FB	1 328 384 FB	332 096 FB

# PIC2002

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Anderlecht	Sémaphone	Sémaphone	14.873,61	0,00		11.898,89	
Anderlecht	TCC Accueil	Activités socio-sportive	3.718,40	0,00		2.974,72	
Anderlecht	TCC Accueil	Accompagnement socio-éducatif	8.676,27	0,00		6.941,02	
Total Anderlecht			320.498,06		0,00	256.398,45	0,00

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Anderlecht	Couleurs Jeunes	Animations socio-sportives dans le quartier Aumale	4.957,87	0,00		3.966,30	,
Anderlecht	Couleurs Jeunes	Lutte contre l'échec scolaire et prévention de décro	7.436,81	0,00		5.949,45	
Anderlecht	Journal de quartier Cureghem	Cureghem news	6.197,34	0,00	•	4.957,87	
Anderlecht	Ligue de l'Enseignement	Favoriser l'intégration sociale des enfants à l'école communale P8	17.352,55	0,00		13.882,04	
Anderlecht	Maison des Enfants	Réseau multisport	4.957,87	0,00		3.966,30	
Anderlecht	Maison des Enfants	Formation-initiation à l'informatique et maîtrise du réseau internet	9.915,74	0,00	1	7.932,59	
Anderlecht	Mission locale d'Anderlecht	Le réseau de maisons de quartier	74.368,06	0,00	•	59.494,45	
Anderlecht	Partenariat de Cureghem	La Boutique Culturelle	27.268,06	0,00		21.814,45	
Anderlecht	Réussir	Socialisation par le sport	12.394,68	0,00		9.915,74	
Anderlecht	Alhambra asbl	0	11.155,21	0,00	1	8.924,17	
Anderlecht	Union des locataires d'Anderlecht asbl	0	173.52,55	0,00		13.882,04	
Anderlecht	Le Cactus asbl	Relais parents-enfants-école	9.915,74	0,00		7.932,59	
Anderlecht	Le Cactus asbl	Sensibilisation au sport et aux loisirs	4.957,87	0,00	•	3.966,30	,
Anderlecht	Le Cactus asbl	Femmes et citoyenneté	4.957,87	0,00		3.966,30	

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Anderlecht	Casi-uo asbl	Réussir ensemble	12.394,68	0,00		9.915,74	
Anderlecht	Le Centre culturel d'Anderlecht asbl	Activités interculturelles	20.327,27	0,00		16.261,82	
Anderlecht	Cirqu'Conflex	Les P'tits ménestrels	7.436,81	0,00		5.949,45	
Anderlecht	Coordination	0	39.882,80	0,00		31.906,24	

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Watermael-B. Wa	atermael en plein air	Prolongation des activités de la Maison de Quartier « Boîte à Idées »	42.397,09	0,00		33.917,67	
Somme Watermael-Boitsfo	ort		42.397,09	0,00	0,00	33.917,67	0,00

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Schaerbeek	Mondial Sport	Intégration par la pratique de diverses disciplines sportives	7.659,91	0,00		6.127,93	
Schaerbeek	Rasquinet	Ecole de devoirs – ateliers créatifs	3.697,00	0,00		2.974,73	
Somme Schaerbeek			457.286,05	0,00	0,00	365.845,97	0,00

Commune	Promoteur	Projet	Subside .Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Auderghem	Maison du Blankedelle	Atelier couture	€ 1.910,00	€ 0,00		€ 1.528,00	
Auderghem	Le Grès asbl	« Il était une fois »	€ 1.390,00	€ 0,00		€ 1.112,00	
Auderghem	CJD asbl	· « proxi + »	€ 2.911,00	€ 0,00		€ 2.328,80	
Auderghem	Le Cafra asbl	« L'arbre aux savoirs » Ecole de devoirs	€ 11.473,00	€ 0,00	•	€ 9.178,40	·
Auderghem	Réseau Santé Ste-Anne	Mise en place et développement d'une cellule jeunes	€ 3.170,00	. € 0,00		€ 2.536,00	·
Auderghem	Service Jeunesse	Des actions en marche	€ 19.172,60	€ 0,00		€ 15.338,08	
Somme Auderghem		WAI malaya ka a sa a sa a sa a sa a sa a sa a s	€ 40.026,60	€ 0,00	€ 0,	00 € 32.021,28	. € 0,00
<del></del>							

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Bruxelles	Association francophone pour la promotion de la santé scolaire	Accueil mères enfants en bas âge du quartier de la Senne	€ 4.957,87	0,00		3.966,30	
Bruxelles	Association Sportive et éducative Anneessens	Epanouissement des jeunes via le sport et la culture	€ 17.352,55	0,00		13.822,04	
Bruxelles	Centre culturel Bruegel	Aide scolaire pour les adolescents	€ 12.394,68	0,00		9.915,74	
Bruxelles	Centre de jeunes 88	Centre d'animation de quartier	€ 16.113,08	0,00	2	12.890,46	
Bruxelles	Les Centres de Contact	Ateliers: Parler, Lire et Ecrire	€ 9.915,74	0,00		7.932,59	•
Bruxelles	Les Centres de Contact	Rencontres créatives et récréatives	€ 19.831,48	0,00	,	15.865,18	
Bruxelles	Centre de réflexion Francisco Ferrer	Ateliers d'aide à la réussite	€ 34.705,09	0,00	• • • • • • • • • • • • • • • • • • •	27.764,07	
Bruxelles	Centre Tefo	Raconte moi mon histoire	€ 30.068,25	0,00		24.054,60	
Bruxelles	Club Jeunesse	Information, Animation, et Aide scolaire	€ 14.873,61	0,00		11.898,89	
Bruxelles	Don Bosco	Projet Don Bosco – Télé Service	€ 12.394,68	0,00		9.915,74	•
Bruxelles '	Ferme du Parc Maximilien	La ferme du parc Maximilien : un outil de cohabitation	€ 32.226,16	0,00		25.780,93	

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Bruxelles	Halle-Garderie de la Senne	Accueil des enfants de 3 mois à 6 ans et accompagnement de leur famille	€ 35.944,56	0,00	35.944,56	28.755,65	7.188,91
Bruxelles	Jeunesse à Bruxelles	Coordination du programme Cohabitation	€ 78.858,93	0,00		63.087,14	
Bruxelles	Le Toucan	Soutien scolaire	€ 17.352,55	0,00		13.882,04	•
Bruxelles	Maison des Associations	Simplement une école	€ 24.789,35	0,00	•	19.831,48	
Bruxelles	Partenariat Intégration Cohabitation à Laeken (Picol)	Partenariat Intégration- Cohabitation à Laeken	€ 74.368,06	0,00		59.494,45	• .
Bruxelles	Sport et Culture IAM	Senne-IAM	€ 29.747,22	0,00		23.797,78	
Bruxelles Joseph Sw	innen	Accueil d'enfants en parascolaire	€ 13.634,14	0,00		10.907,31	
Total Bruxelles			€ 479.528,00	0,60	35.944,56	383.622,40	7.188,91

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Etterbeek	Centre de Guidance d'Etterbeek	Prévention à l'échec scolaire	20.286,71	0,00		16.229,37	
Etterbeek	LEEP	Pédagogie Interculturelle et Fonctionnelle	21.050,35	0,00		16.840,28	•
Etterbeek	Centre Culturel d'Etterbeek	Programme de gestion du temps libre et de rencontres interculturelles	44.787,10	0,00		35.829,68	
•		à destination des enfants d'une part et à destination des adultes d'autre p	part	*			
Etterbeek	Indexation 2001	0	1.008,93	0,00		807,14	**
Etterbeek	Indexation 2002	0	2.613,99	0,00		2.091,19	•
Somme Etterbeek			89.747,08	0,00	0,00	71.797,66	0,00

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Evere	Administration Communale d'Evère	Accompagnement social du public dans le quartier Picardie	28.054,68	0,00		22.443,74	
Somme Evere			28.054,68	0,00		22.443,74	
,		•			1		
Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Forest	Le Caim asbl	Organisation et gestion du travail social de rue dans 3 quartiers repér- comme prioritaire à Forest	22.644,41 és	0,00		18.115,53	
Forest	Collectif alpfa asbl	Alphabétisation des mères dans la Maison de Quartier St-Antoine	6.220,22	0,00		4.976,18	
Forest	Maison des jeunes de Forest	Renforcement des activités de la Maison des Jeunes de Forest	30.090,68	0,00		24.072,54	٠.
Forest	Maison de Quartier St.Antoine asbl	Une Maison de quartier à St-Antoine	24.680,87	0,00		19.744,70	
Forest	Une Maison en Plus asbl	Maison de quartier : développemen d'une dynamique communautaire	t 6.564,29	0,00		5.251,43	
Forest .	Partenariat Marconi	Développement communautaire dans le quartier Marconi, à pazrtir de la Maison de Quartier	96.510,69	0,00		77.208,55	
Forest	Mission locale asbl	Coordination du programme Cohabitation	47.615,18	0,00		38.092,14	
Somme Forest			- 234.326,34	0,00	0,00	187.461,07	0,00
	•						
Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Ganshoren			19.328,51	0,00		15.462,81	
Somme Ganshoren			19.328,51	0,00		15.462,81	

Commu	ine	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Ixelles	1	Action-Sport asbl	Activités sportives à l'Institut Cartigny	16.113,1	0		12.890,48	
Ixelles		Les amis de Wetchi	Atelier de montage vidéo. Atelier d'initiation à l'informatique	12.394,7	0		9.915,76	
Ixelles		Centre de guidance pour enfants, adolescents et familles d'Ixelles	Accueil Boondael	13.634,14	0		10.907,312	
Ixelles		Collectif Bruxelles en couleurs	Ixelles en couleurs	2479	0		1.983,2	
Ixelles		Collectif Matongé en couleurs	Matongé en couleurs	2479	0		1.983,2	
Ixelles		Coordination Pic d'Ixelles	Coordination du Programme Cohabitation	62.680,13	0		50.144,416	
Ixelles		Dynamo asbl	Animations, éducation de rue et développement communautaire	37.184,1	0		29.747,28	
Ixelles		Ecole n° 4	L'apprentissage du français aux mamans des élèves qui fréquentent l'école	3.076,8	0		2.461,44	
Ixelles		Football	Activités sportives pour les jeunes du quartier Matongé	11.155,21	0		8.924,168	
Ixelles		Institut René Cartigny	Encadrement et suivi des adolescent dans le cadre de l'école des devoirs		0		5.963,2	
Ixelles		Institut René Cartigny	Formation des délégués de classe	1.222,3	0		977,84	
Ixelles		La Ligue des Familles	Animations Coffre à Histoires	17.352,6	0	•	13.882,08	•
Ixelles		Le maître mot	L'espace livres et la remédiation scolaire	4.347,62			3.478,096	
Ixelles		Reform	Vivre à Matonge	8.676,3	0	e de la companya de La companya de la co	6941,04	
Ixelles		Service des Sports	Activités sportives à l'espace sporti rue Volta	f 24.789,4	0	·	19.831,52	
Ixelles		Service des travaux publics	Ateliers polyvalents	27.633,5	. 0		22.106,8	
Ixelles		Le théatre Marni	Le droit à la culture	12.394,7	0		9.915,76	
Somme Ixelle	s			265.066,60	0,00	0,00	212053,59	0,00

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Jette .	Centre d'Entraide de Jette	Intégration et cohabitation des différentes communautés locales	18.192,91	0,00	,	14.554,33	
Jette	C.P.A.S.	Rencontres interculturelles	11.718,42	0,00		9.374,74	•
Jette Indexation			897,35	0,00		717,88	
Somme Jette			30.808,68	0,00	0,00	24.646,94	0,00
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	-				
Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Koekelberg	Afepok	Ecole des devoirs	7.900,00	0,00		6.320,00	
Koekelberg	CPAS de Koekelberg- Service Halle garderie	Mise à disposition des habitants de Koekelberg d'un lieu d'accueil occasionnel pour les 3 mois à 4 ans et d'un service de garde malades à	10.000,00	0,00		8.000,00	• * * * * * * * * * * * * * * * * * * *
Koekelberg	La Maison en couleurs Maison de quartier asbl	Actions visant l'intégration et la cohabitation d'un public de jeunes et d'adultes	26.800,00	0,00		21.440,00	
Koekelberg	La Ruche aux livres	Intégration par la lecture	29.590,00	0,00		23.672,00	•
Koekelberg	Coordination	Coordination du programme Cohabitation	23.615,00	0,00		18.892,00	
Somme Koekelberg			97.905,00	0,00	0,00	78.324,00	0,00
							······································
Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Molenbeek	Association Bruxelloise d'Entraide et de Formation	Aide à la scolarité de niveau secondaire supérieur et universitaire	9.973,00	0,00		7.978,40	
Molenbeek	Collectif d'Alphabétisation asbl		12.895,00	0,00		10.316,00	
Molenbeek	Goutte d'huile asbl	Actions socioculturelles ou sociosportives	9.931,00	0,00		7.944,80	

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Molenbeek	Idéal-Stand-Art asbl	Ateliers d'échanges et d'interactions interculturelles	9.975,00	0,00		7.980,00	
Molenbeek	LEEP	Expression verbale et créative dans l'école 1 à Molenbeek	11.564,00	0,00		9.251,20	
Molenbeek	LEEP	Rencontre entre parents enseignants enfants dans l'école 5 à Molenbeek	17.069,00	0,00		13.655,20	
Molenbeek	Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek asbl	Maison de Quartier	52.685,00	0,00		42.148,00	
Molenbeek	Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek asbl	Renforcement Maison de Quartier	98.716,00	0,00		78.972,80	
Molenbeek	Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek asbl	Ludothèque communale : Le moulin à jeux	18.775,00	0,00		15.020,00	
Molenbeek	Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek asbl	Centre de Ressources	21.319,00	0,00		17.055,20	
Molenbeek	Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek asbl	Bureau d'aide à l'écriture	16.261,00	0,00		13.008,80	
Molenbeek	Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek asbl	Programme pour l'amélioration de la Salubrité et la Sécurité de l'Habitat	25.847,00 t	0,00		20.677,60	•
Molenbeek	Notre coin de Quartier	Convivialité et rencontres inter- culturelles et intergénérationnelles	21.379,00	0,00		17.103,20	
Molenbeek	Centre de Ressources	Réserve communale	9.791,68	0,00		7.833,34	
Somme Molenbeek			336.180,68	0,00	0,00	268.944,54	0,00

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % Solde déjà versé à liquider
St-Gilles	Association des Portugais Emigrés de Belgique	Développement de la vie associative du quartier	4.957,85	.0		3.966,28
St-Gilles	Association des parents Saint-Gillois	Organisation d'un suivi scolaire quartier de la place Bethléem. Ateliers d'expression culturelle	12.394,67	0		9.915,736

Com	mune	Promoteur	Protet	ubside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	· Solde à liquider
St-Gilles		Badri	Développement par le sport et le savoir dans le quartier Bethléem	4.958	0		3.966,4	-
St-Gilles	•	La Besace	Tennis de table pour enfants saint-gillois	4.957,85	0	•	3.966,28	
St-Gilles		CBAI	Formation et accompagnement à la gestion de projets pour associations du dispositif cohabitation à St-Gilles	9.916	0		7.932,8	·
St-Gilles		Centre d'Education en Milieu Ouvert (CEMO)	Animations parascolaires et vacances	32.226	0		25.780,8	
St-Gilles	,	Centre Familial Belgo- Immigré (CFBI)	Créativité, sensibilisation et rencontres multiculturelles	7.437	0		5.949,6	
St-Gilles		Collectif Formation Société	Sensibilisation des intervenants sociaux	17.353	, 0		13.882,4	
t-Gilles		Collectif Alpha asbl	Amélioration des contacts parents/écolo par l'alphabétisation des mères	7.436,78	0		5.949,424	
St-Gilles		Camps Randonnées Alpha- bétisation Culture (CRAC)	Camps, Randonnées, Alphabétisation et école des devoirs	17.353	0		13.882,4	
St-Gilles	:	Ecole des Jeunes de la RUSG	Projet ouvert d'apprentissage du football pour les jeunes saint-gillois	17.352,5	0	٠,	13.882	
St-Gilles		Formation Insertion Jeunes (FIJ)	Espace d'expression pour les 15-25 ans : journal et écriture	14.873,57	0		11.898,856	
St-Gilles		Fondation Jacques Gueux	Actions de réalisations artistiques et de coordination d'ateliers en milieu populaire	7.437	0	4	5.949,6	
St-Gilles		Maison des Enfants	Animations en milieu ouvert : actions collectives, individuelles et en partenariat pour les enfants et jeunes adolescents	17.352,55	0	4 4 2	13.882,04	
St-Gilles		Maison Mosaïque	Maison Mosaïque de St-Gilles : action locale avec des jeunes femmes et jeunes filles d'origine étrangère	4.958	0		3.966,4	,
St-Gilles	•	Maison des Jeunes « Le Local »	Accueil et socialisation des jeunes dans le quartier de la place Bethléem	15.270	.0		47.261,6	

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
St-Gilles	Mission Locale Jeunes	0	59.077	0		47.261,6	
St-Gilles	Quartier et Famille (QUEF) des identités	Stimulation de la vie du quartier grâce à des projets d'insertions socioculturelles et de valorisations	4.957,85	0	f	3.966,28	
St-Gilles	Administration communale	Réserve communale	15.373,72	0		12.298,976	
Somme Saint-Gilles			275.642,34	0,00	0,00	220.513,87	0,0

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % Solde déjà versé à liquider
Saint-Josse	Association Féminine Belgo-Turque(A.F.B.T.)	Education mère-enfant	6.276,00	6.276,00		5.020,80
Saint-Josse	Association Interculturelle Sociale et Sportive de St-Josse (AISSJ)	Activités parascolaires + études dirigées	26.752,00	26.752,00		21.401,60
Saint-Josse	Association Sportive et Culturelle de la Jeunesse (ASCJ)	Animation sportive	2.478,00	2.478,00		1.982,40
Saint-Josse	Avenir	Avenir pour tous	9.717,00	9.717,00		7.773,60
Saint-Josse	Avenir	Se rencontrer pour se connaître	2.354,00	2.354,00		1.883,20
Saint-Josse	A.V.E.C.	Atelier pour la Vie et l'Echange des Cultures	2.478,00	2.478,00		1.982,40
Saint-Josse	Bruxelles laïque	Ateliers d'aide à la réussite	5.048,00	7.627,00		6.101,60
Saint-Josse	Caméléon Bavard	L'histoire comme outil de communication et d'intégration	14.888,00	14.888,00	÷.	11.910,40
Saint-Josse	Centre Culturel Arabe	Alpha pour tous	12.340,00	13.340,00		10.672,00
Saint-Josse	Centre Féminin d'Education Permanente	Conférences débats et animations pour initier les femmes issues de l'immigration à la citoyenneté	3.612,00	7.212,00		5.769,60

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
aint-Josse	Centre Pédagogique « Paroles »	Projet d'insertion pédagogique, culturelle et sociale	16.021,00	16.021,00		12.816,80	
aint-Josse	C.I.R.E.	Pour mieux vivre ensemble, mieux se comprendre	2.478,00	2.478,00		1.982,40	
aint-Josse	Coordination communale	Coordination du programme Cohabitation	87.435,00	78.793,19		63.034,55	
aint-Josse	CTL-La Barricade	Intergénérationnel et interculturel, alphabétisation adultes hommes femmes	20.200,00	20.200,00		16.160,00	
aint-Josse	Démocratie Plus	Permanence nationalité/citoyenneté	9.419,00	12.847,00	-	10.277,60	
aint-Josse	Ecole Henri Frick	Le français par le théatre	2.579,00	2.579,00	•	2.063,20	
aint-Josse	Etoile du Nord	Accueil extra-scolaire	16.285,00	16.285,00		13.028,00	
aint-Josse	Etoile du Nord	Alphabétisation	3.272,00	- 3.272,00		2.617,60	
aint-Josse	E.A.T.A.	Tutorat grand frère grande sœur	7.482,00	7.482,00		5.985,60	
aint-Josse	Groupe Contact Sensibilisation G.C.S.	Action enfants	5.017,00	5.017,00		4.013,60	
aint-Josse	Groupe Contact Sensibilisation G.C.S.	Les veillées du ramadan	2.508,00	2.508,00		2.006,40	
aint-Jossé	Hand ball club St-Josse	Agrandir le cercle de Hand ball club St Josse par la création d'un clu	2.974,00 ab	2.974,00		2.379,20	
		de gym/aérobic et en contiguant de pratiquer le hand					
aint-Josse	Inser'action	Animation d'un atelier filles dans le quartier Botanique	3.644,00	5.107,00		4.085,60	
aint-Josse	Inser'action	Ateliers d'apprentissage, éducatifs, culturels et sportifs et formations	4.957,00	4.957,00		3.965,60	
aint-Josse	Inser'action	Ecole de devoirs du Botanique	6.321,00	6.321,00		5.056,80	\$ 1. 1
aint-Josse	Institut Kurde de Bruxelles	Stop au décrochage scolaire	3.966,00	3.966,00		3.172,80	
aint-Josse	Service de l'instruction publique	Lieu de rencontres et d'animations interculturelles et intergénérationnell autour du jeu éducatif et du livre	13.148,00 les	13.148,00		10.518,40	
aint-Josse	Le dire et l'écrire	« le dire et l'écrire »	6.197,00	6.197,00	e de la companya del companya de la companya del companya de la co	4.957,60	*

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Saint-Josse	M.R.A.X.	Semaine anti-raciste	2.602,00	2.602,00		2.081,60	
Saint-Josse	Multisports	Activités sportives diverses en clubs	4.957,00	4.957,00		3.965,60	
Saint-Josse	Promotion et Intégration	Projet d'appui à la socialisation des jeunes par le sport	3.718,00	3.718,00		2.974,40	
Saint-Josse	La Ruelle	Rencontre des plus pauvres et des plus exclus	12.765,00	12.765,00		10.212,00	
Saint-Josse	La Ruelle	Foot-contact	7.778,00	7.778,00		6.222,40	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
Saint-Josse	S.I.M.A. (service d'intégration et d'insertion, missions actions)	« c'est une langue nouvelle avec des mots nouveaux »	11.940,00	15.369,00		12.295,20	
Saint-Josse	La Voix des Femmes	Alphabétisation et cours de français pour femmes adultes	13.788,00	13.788,00		11.030,40	
Saint-Josse	La Voix des Femmes	Bruxelles, ma ville on en parle en français, on la découvre en baske	8.387,00 ts	8.387,00		6.709,60	
Saint-Josse	Le Winnie-Kot	Le Winnie-Kot: espace de rencontre et de jeu pour enfant de 0 à 6 ans accompagné d'un parent (adulte)	9.959,00	9.959,00		7.967,20	•
Somme Saint-Josse	-		375.740,00	382.597,19	0,00	306.077,75	0,00

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Schaerbeek	Aide aux Enfants en Perdition (AEP)	Prévention de la délinquance des jeunes sub-sahariens	2.553,30	0,00		2.042,64	
Schaerbeek	Amos	Un quartier, une école, un avenir pour les jeunes	4.574,18	0,00		3.659,34	
Schaerbeek	APAB (Association de la pensée d'Attaturk de Belgique)	Cours de français	4.957,87	0,00		3.966,30	
Schaerbeek	APAB (Association de la pensée d'Attaturk de Belgique)	Ecole des devoirs et rattrapage scolaire	4.957,87	0,00		3.966,30	

N° 8 (2002-2003)

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Schaerbeek	APAJ-AMO	Outil foot de quartier	8.180,49	0,00		6.544,39	
Schaerbeek	Ateliers des Petits Pas	Un pas plus loin	2.553,30	0,00	•	2.042,64	
Schaerbeek	Ateliers des Petits Pas	L'apprentissage ou l'approfondis- sement de la langue française par des tables de conversations	3.319,29	0,00		2.655,43	
Schaerbeek	Ateliers des Petits Pas	Action parascolaire-périscolaire	25.533,04	0,00		20.426,43	
Schaerbeek	Bouillon de Cultures	Accueil extrascolaire et aide scolaire de 6 à 25 ans	18.765,54	0,00		15.012,43	
Schaerbeek	Bouillon de Cultures	Jeunes acteurs et solidaires	6.893,92	0,00		5.515,14	
Schaerbeek	Bouillon de Cultures	Emancipation féminine autour de l'activité piscine ou « femmes citoyennes »	3.574,62	0,00		2.859,70	
Schaerbeek	Bruxelles laïque	Ateliers d'aide à la réussite	17.464,10	0,00		13.971,28	
Schaerbeek	Bruxelles laïque	Sensibilisation et formation des personnes à l'interculturalité dans le secteur social et santé	10.213,21	0,00		8.170,57	
Schaerbeek	CEDAS	Ensemble, construisons l'avenir	25.012,46	0,00		20.009,97	
Schaerbeek	Centre des Ressources Humaines	Tutorat	6.776,42	0,00		5.421,14	•
Schaerbeek	E.A.T.A.	Grand frère et grande sœur – Tutorat	16.113,08	0,00		12.890,46	
Schaerbeek	Fondation Synergie Solidaire	Je connais ma commune donc je participe	2.478,94	0,00		1.983,15	
Schaerbeek	G.E.S.T.	Initiation à la géologie	1.914,98	0,00	•	1.531,98	
Schaerbeek	Gaffi	Espace d'étude et de conversation	9.915,74	0,00	*	7.932,59	
Schaerbeek	Harmonisation Sociale Schaerbeekoise	Cours de français et alphabétisation	50.435,87	0,00		40.348,70	
Schaerbeek	Harmonisation Sociale Schaerbeekoise	Coordination et accompagnement des programmes	35.158,21	0,00		28.126,57	
Schaerbeek	Harmonisation Sociale Schaerbeekoise	Accompagnement et évaluation du dispositif para- et périscolaire	2.478,94	0,00		1.983,15	

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Schaerbeek	Infor Jeunes	Citoyenneté et participation- droits démocratiques	8.936,56	0,00	*	7.149,25	
Schaerbeek	Infor Jeunes	Développement d'un noyeau d'animation	8.676,27	0,00		6.941,02	
Schaerbeek	Juvecom	Mixité	4.957,87	0,00		3.966,30	
Schaerbeek	La Chom'Hier	Tutorat	2.553,30	0,00		2.042,64	
Schaerbeek	Chom'Hier Aid	Apprentissage intensif du français pour enfants, adolescents et parents primo-arrivants	25.553,03	0,00		20.442,42	
Schaerbeek	La Gerbe	Mémoire vivante	13.787,84	0,00		11.030,27	
Schaerbeek	Le Caméléon Bavard	Des histoires racontées aux petits en présence des mamans	1.276,65	0,00		1.021,32	
chaerbeek	Le Caméléon Bavard	Ateliers créatifs avec des enfants de 4 à 10 ans	1.276,65	0,00		1.021,32	
Schaerbeek	Le Club des petits débrouillards	Formation à l'animation scientifique pour adolescents de plus de 16 ans	10.213,21	0,00		8.170,57	
Schaerbeek	Les amis d'Aladin	Maison d'enfants « Les amis d'Aladin »	16.596,52	0,00		13.277,22	•
Schaerbeek	L'Esperluète	Ecole de devoirs dans le Foyer	9.915,74	0,00		7.932,59	
chaerbeek	L'Esperluète	Alphabétisation	4.957,87	0,00		3.966,30	
chaerbeek	Liens de quartier Petite enfance	La Tanière des petits Ours	18.592,01	0,00		14.873,61	
Schaerbeek	Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	Améliorer l'accueil, l'expression et la communication dans les écoles dont le public est défavorisé et multiculturel	15.319,82	0,00		12.255,86	· .
Schaerbeek	Maison de quartier Helmet « Rat le Brol »	Maison d'enfants quartier d'Helmet	4.957,87	0,00		3.966,30	
Schaerbeek	Maison de quartier Helmet « Rat le Brol »	Actions Alpha	5.106,61	0,00		4.085,29	
Schaerbeek	Maison de quartier Helmet « Rat le Brol »	Jeunes d'Helmet	7.659,91	0,00		6.127,93	

Commune	Promoteur	Projet	Subside Cocof	Modification en cour d'exercice	Montant subsidié clôturé	80 % déjà versé	Solde à liquider
Schaerbeek	Maison de quartier Helmet « Rat le Brol »	Réussite scolaire à Helmet	3063,96	0,00		2451,17	
Schaerbeek	Maison des Enfants Van Dijck	Animation enfants et adolescents	2553,30	0,00		2042,64	•
Schaerbeek	Maison des Enfants Van Dijck	Soutien scolaire	4462,08	0,00		3569,66	
Schaerbeek	Maison des Enfants Van Dijck	Projet jeunes Parents-jeunes Enfants	5106,61	0,00		4085,29	
Schaerbeek	Maison des Jeunes André Vermeulen	Connaître sa ville	1225,59	0,00		980,47	
Schaerbeek	Média Femmes Internationales	Ecole de devoirs et alpha	5354,50	0,00		4283,60	

# Question $n^{\circ}$ 186 de Mme Fatiha Saidi du 26 mars 2003.

Liste des associations qui perçoivent des subsides, dans le cadre de la politique en faveur des personnes âgées ainsi que les montants qui leur ont été octroyés pour l'année 2002.

#### Monsieur le Ministre,

Auriez-vous l'obligeance de me communiquer, dans les articles budgétaires sur lesquels vous exercer une compétence, la liste des associations qui perçoivent des subsides, dans le cadre de la politique en faveur des personnes âgées ainsi que les montants qui leur ont été octroyés pour l'année 2002.

#### Réponse.

En réponse à la question de l'honorable membre, les associations suivantes ont perçu une subvention en 2002 dans le cadre de la politique des personnes âgées :

Sur l'allocation de base 22.10.33.01 « Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3<sup>me</sup> âge » :

Bimestriel pour les personnes âgées			3.099 €
Mamys conteuses	*		4.958 €
Fonctionnement			248 €
- Rallye pédestre	•		2.975 €
- Séminaire de la personne âgée		•	2.603 €
Gala annuel des Seniors			3.099 €
Projet IKIREZI			3.099 €
Activités communautaires	* **		4.958 €
Aide familiale		• .	22.311 €
Prime intergénérationnelle	•		6.200 €
			53.550 €
	Mamys conteuses Fonctionnement  - Rallye pédestre - Séminaire de la personne âgée Gala annuel des Seniors Projet IKIREZI Activités communautaires Aide familiale	Mamys conteuses Fonctionnement  - Rallye pédestre - Séminaire de la personne âgée Gala annuel des Seniors Projet IKIREZI Activités communautaires Aide familiale	Mamys conteuses Fonctionnement  - Rallye pédestre - Séminaire de la personne âgée Gala annuel des Seniors Projet IKIREZI Activités communautaires Aide familiale

 Sur l'allocation de base 22.40.33.14, « subventions aux services d'accueil de jour pour personnes âgées (secteur privé)

– Malbran:

19.831,48 €

- Aegidium :

19.831,48 €

- Atoll :

6.200 €

Sur l'allocation de base 22.10.33.04, un budget de 110.000 € a également été consacré aux personnes âgées pour les frais de raccordement, de placement, de location d'un appareil téléphonique ou d'un système de télévigilance.

# Question $n^{\circ}$ 188 de Mme Caroline Persoons du 26 mars 2003.

#### Attribution des subsides FIPI.

Dans l'optique d'améliorer la cohésion sociale des quartiers et favoriser une meilleure cohabitation des différentes composantes de leur population, plusieurs programmes coexistent dans le paysage bruxellois. Parmi eux, le Fonds d'Impulsion pour la Politique des Immigrés, FIPI, finance des projets s'inscrivant dans le cadre d'une politique d'intégration.

Sur base de certains critères, les projets introduits sont analysés par le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme et sont ensuite dirigés vers le Secrétariat du Comité de concertation et des Conférences interministérielles avant d'être approuvés par le Collège de la Commission communautaire française.

L'honorable Membre du Collège pourrait-il m'indiquer :

- 1. Quels sont les projets qui ont été choisis pour les années 2000, 2001 et 2002 ?
- 2. Pouvez-vous indiquer, pour chaque projet subsidié, les adresses des associations qui les soutiennent ?

#### Réponse.

J'ai le plaisir de faire parvenir à l'Honorable Membre, les renseignements relatifs à sa question, à savoir :

- Les projets qui ont été choisis pour les années 2000, 2001 et 2002;
- Les adresses des associations qui les soutiennent.

# FIPI ASSOCIATIF 2000

Association	Adresse	Montant
Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	Rue de Lenglentier, 1A 1000 Bruxelles	270.000 FB
Espace Cré-action	Chaussée de Forest, 176a 1060 Bruxelles	180.000 FB
Antenne Lama	Rue de l'Hermitage, 4 1050 Bruxelles	45.000 FB
Centre Espagnol de Formation et d'Actìon – Université Ouvrière	Avenue du parc, 89 1060 Bruxelles	585.000 FB
Interprétariat et service de médiation CIRE	Borgval, 2 1000 Bruxelles	90.000 FE
Promo Basket	Métro De Brouckère, 11 1000 Bruxelles	117.000 FE
Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek	Chaussée de Gand, 6 1090 Bruxelles	202.500 FE
Média Femmes Internationales	Avenue Rogier, 7 1030 Bruxelles	90.000 FE
Centre Vidéo de Bruxelles	Rue royale Ste-Marie,113 1030 Bruxelles	225.000 FE
Bruxelles Laïque	Avenue de Stalingrad, 18-20 1000 Bruxelles	180.000 FE
C.F.P.A.S. Intégration Professionnelle	Rue Saint Ghislain, 20-22 1000 Bruxelles	45.000 FI
Colombier	Rue des Artistes, 11 1020 Bruxelles	117.000 FI
Atelier des Petits Pas	Rue de la Mame, 12 1030 Bruxelles	45.000 FI
Mission locale d'Anderlecht	Avenue Clémenceau, 10 1070 Bruxelles	40.000 FI
Mondial sport	Chaussée d'Helmet, 71-75 1030 Bruxelles	198.000 FI
Maître mot	Rue des Charpentiers, 5 1000 Bruxelles	117.000 FI
Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie	Rue de la Poste, 37 1210 Bruxelles	112.500 FI
Gare de Laeke	Place Willems 1020 Bruxelles	180.000 FI
Maison de quartier Rat-le-Brol	Square Riga, 39 1030 Bruxelles	90.000 FI
Infor-Jeunes	Place Dailly, 8 1030 Bruxelles	45.000 F
Maison en Plus	Place Saint-Denis, 18 1190 Bruxelles	90.000 F
Formation Insertion Jeunes	Rue Franz Gaillard, 2 1060 Bruxelles	72.900 FI
Fédération Royale des associations de Sourds de Bruxelles	Rue Saxe-Cobourg, 38 1210 Bruxelles	112.500 F
Centre pédagogique Paroles	Rue Potagère, 157 1210 Bruxelles	45.000 FI

		<u> </u>
Association	Adresse	Montant
Les Ateliers du Soleil	Rue de Pavie 51-53-55 1000 Bruxelles	45.000 FB
Démocratie Plus	Rue de l'Union, 10 1210 Bruxelles	50.000 FB
Association des parents Saint-Gillois – ASPG	Rue Joseph Claes, 79 1060 Bruxelles	200.000 FB
Association Pensée Ataturk de Belgique	Chaussée d'Haecht, 201 1030 Bruxelles	120.000 FB

## FIPI ASSOCIATIF 2001

Association	Adresse	Montant
C.E.F.AU.O. et C.B.A.I	Avenue du Parc, 89 1060 Bruxelles	600.000 FB
Mission locale d'Anderlecht	Avenue Clémenceau, 10 1070 Bruxelles	60.000 FB
C.F.P.A.S. Intégration Professionnelle	Rue Saint Ghislain, 20-22 1000 Bruxelles	45.000 FB
Gare de Laeken	Place Willems 1020 Bruxelles	120.000 FB
Bruxelles Laïque	Avenue de Stalingrad, 18-20 1000 Bruxelles	120.000 FB
Ligue de l'Enseignement et de l'Education Permanente	Rue de Lenglentier, 1A 1000 Bruxelles	200.000 FB
Colombier	Rue des Artistes, 11 1020 Bruxelles	25.000 FB
Lutte contre l'exclusion sociale à Molenbeek	Chaussée de Gand, 6 1090 Bruxelles	250.000 FB
Formation Insertion Jeunes	Rue Franz Gaillard, 2 1060 Bruxelles	66.000 FB
Espace Cré-action	Chaussée d'Alsemberg, 1299 1180 Bruxelles	110.000 FB
Centre Vidéo de Bruxelles	Rue royale Ste-Marie, 113 1030 Bruxelles	100.000 FB
Centre pédagogique Paroles	Rue Potagère, 157 1210 Bruxelles	25.000 FB
Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie	Rue de la Poste, 37 1210 Bruxelles	60.000 FB
Atelier des Petits Pas	Rue de la Mame, 12 1030 Bruxelles	25,000 FB
Maison de quartier Rat-le-Brol	Square Riga, 39 1030 Bruxelles	120.000 FB
Média Femmes Internationales	Avenue Rogier, 7 1030 Bruxelles	100.000 FB
Mondial sport	Chaussée d'Helmet, 71-75 1030 Bruxelles	200.000 FB
Maître mot	Rue des Charpentiers, 5 1000 Bruxelles	50.000 FB

Association .	Adresse	Montant
Infor-Jeunes	Place Dailly, 8 1030 Bruxelles	90.000 FB
Promo Basket	Métro De Brouckère, 11 1000 Bruxelles	50.000 FB
Union des Locataires d'Anderlecht-Cureghem	Chaussée de Mons, 291 1070 Bruxelles	140.000 FB
FOBAGRA	Rue aux Fleurs, 27 1000 Bruxelles	50.000 FB
Le Manguier en fleur	Avenue d'Itterbeek, 5 1070 Bruxelles	25.000 FB
АРОМА	Rue de Douvres, 96 1070 Bruxelles	25.000 FB
Contraste	Rue de Haerne, 122 1040 Bruxelles	50,000 FB
Centre de Formation Bonne vie	Rue Bonnevie, 40 1050 Bruxelles	50.000 FB
Clic à l'aise	Rue Van Lint, 24 1070 Bruxelles	50.000 FB
Maison d'entraide pour le développement social	Bld Léopold II, 86-88 1080 Bruxelles	30.000 FB
Artisan du Sud	Avenue Brigade Pirron, 78 1080 Bruxelles	100.000 FB
Association des parents Saint-Gillois – ASPG	Rue Joseph Claes, 79 1060 Bruxelles	75.000 FB
SIMA	Rue Brialmont, 21 1210 Bruxelles	50.000 FB
Démocratie Plus	Rue de l'Union, 10 1210 Bruxelles	50.000 FB
Association Pensée Ataturk de Belgique	Chaussée d'Haecht, 201 1030 Bruxelles	100.000 FB
GAFFI	Rue de la Fraternité, 7 1030 Bruxelles	100.000 FB
Ateliers du Soleil	Rue de Pavie 51-55 1000 Bruxelles	120.000 FB
Bruxelles Laïque	Avenue de Stalingrad, 18-20 1000 Bruxelles	100.000 FB
Association des femmes Angolaises de Belgique	Rue St-Ghislain, 34 1000 Bruxelles	75.000 FB
Centre d'information et de Documentation pour Jeunes	Rue de Laeken, 120 1000 Bruxelles	100.000 FB
		3.706.000 FB

## FIPI ASSOCIATION 2002

Association	Adresse	Montant
АРОМА	Rue de Douvres, 96 1070 Bruxelles	2:479 €
Réussir	Rue Chomé-Wyns, 5 1070 Bruxelles	4.710 €
Bled de Kur'ghem	Chaussée de Mons, 68 1070 Bruxelles	5.453 €
Bruxelles-Laïque	Avenue de Stalingrad, 18-20 1000 Bruxelles	4.958 €
Gare de Laeken	Place Willems, 10 1020 Bruxelles	9.172 €
Congo Culture/Acodev	Boulevard Leopold II, 184 D 1080 Bruxelles	2.479 €
Formation et Travail en Quartiers populaires	Rue des Alliés, 303 1190 Bruxelles	7.436 €
Le Caim	Chaussée de Neerstalle, 323 1190 Bruxelles	3.720 €
SIMA	Rue de Brialmont, 21 1210 Bruxelles	6.197 €
Démocratie Plus	Rue de l'Union 1210 Bruxelles	3.966 €
Centre International de la Jeunesse pour le Développement CIJD	Rue Saint-François, 68 1210 Bruxelles	1.983 €
Maison de Quartier Helmet	Square Riga, 39 1030 Bruxelles	5.453 €
Média-Femmes-Internationales	Avenue Rogier, 7 1030 Bruxelles	6.940 €
Rasquinet	Rue Josaphat, 174 1030 Bruxelles	1.350 €
Ateliers des Petits Pas	Rue de la Mame, 12 1030 Bruxelles	2.478 €
C.I.R.E.	Rue du Vivier, 80/82 1050 Bruxelles	5.931 €
Swinen	Rue du Pont de l'Avenue, 35 1000 Bruxelles	3.718 €
Chili Europe ACECOF	Rue du Boulet, 36 1000 Bruxelles	4.946 €
Mondial Sports	Chaussée de Helmet, 71-75 1030 Bruxelles	8.500 €
		91.869 €

Question n° 190 de Mme Fatiha Saidi du 7 avril 2003.

Les coordinateurs communaux du programme intégration cohabitation.

Pour faire l'objet du co-financement du Collège, la commune éligible doit consacrer une partie des moyens financiers octroyés à des missions de coordination, d'information et d'accompagnement. A cet effet, chaque commune désigne un(e) coordinateur(trice) des programmes Cohabitation.

Il (elle) assume, entre autres, le secrétariat de la concertation, le suivi des projets sur le plan administratifs et la réalisation des actions.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, me faire parvenir la liste actuelle des coordinateurs des communes éligibles dans le cadre du programme intégration cohabitation ?

Réponse.

J'ai le plaisir fournir à l'honorable Membre la liste actuelle des coordinateurs des communes éligibles dans le cadre du programme intégration cohabitation.

Association	Genre	Coordinateur	Adresse	CP	Commune
Saint-Gilles	Monsieur	Ahmed El Ktibi	Chaussée de Waterloo, 25	1060	Bruxelles
Saint-Josse	Madame	Sylvie Lampach	Avenue de l'Astronomie, 13	1210	Bruxelles
Schaerbeek	Monsieur	Hassan Chabbi	Avenue Voltaire, 163	1030	Bruxelles
Watermael-Boitsfort	Madame	Marie-Hélène Hanin	Place Wiener, 1	1170	Bruxelles
Ixelles	Madame	Libriz Piron	Chaussée d'Ixelles, 168	1050	Bruxelles
Jette	Monsieur	Walter Driessens	Rue Henri Werrie, 18	1090	Bruxelles
Koekelberg	Madame	Yolande Berlanger	Rue de l'Eglise St-Anne, 118	1080	Bruxelles
Molenbeek	Monsieur	A. Benabid	Quai du Hainaut, 29 bte 2	1080	Bruxelles
Forest	Madame	Violaine Van de Pitte	Boulevard de la 2 <sup>ème</sup> Armée	1190	Bruxelles
			Britannique, 29		
Anderlecht	Madame	Renilda Van Loo	Rue Van Lint, 16	1070	Bruxelles
Bruxelles	Madame	Naïma Benstitou	Chaussée de Wavre, 506	1040,	Bruxelles
Etterbeek	Madame	Azita Banaï	Chaussée de Wavre, 506	1040	Bruxelles
Evere	Madame	Sylvie Aerts	Square S. Hoedenmaekers	1140	Bruxelles
Auderghem	Madame	Nadine Wilms	Rue Idiers, 12	1160	Bruxelles
Ganshoren	Monsieur	Mohammed Boumradhi	Avenue Charles Quint, 140	1083	Bruxelles

Question  $n^{\circ}$  195 de Mme Caroline Persoons du 21 mai 2003.

Subvention à l'asbl « Lire & Ecrire » dans le cadre du plan bruxellois pour l'alphabétisation.

Lors de la réunion du Collège de la Commission communautaire française du 30 avril dernier, le Collège a adopté un arrêté 2003/165 relatif à l'octroi d'une subvention à l'asbl « Lire & Ecrire » dans le cadre du plan bruxellois pour l'alphabétisation.

Le montant subsidié est mis à charge de l'article budgétaire n° 22.20.33.04.

L'honorable Membre du Collège pourrait-il m'indiquer le montant de cette subvention ?

#### Réponse.

En réponse à la question de l'honorable Membre, le Collège de la Commission communautaire française a adopté le 3 avril dernier l'arrêté relatif à l'octroi de la subvention à l'asbl. Lire et Ecrire pour un montant de 625.000 € pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2003

Question n° 196 de Mme Fatiha Saidi du 21 mai 2003.

Rapport soumis par l'équipe d'experts aux différents communautés, associations et personnalités impliqués dans l'immigration concernant le musée de l'immigration.

Dans le cadre de la création d'un musée de l'immigration en Région de Bruxelles-Capitale, un comité scientifique composé de professeurs d'universités et de chercheurs a été constitué. Dans la revue Agenda Interculturel du CBAI de janvier 2003, vous affirmez que de nombreuses réunions et débats centrés sur les définitions du concept de musée, ainsi que de son objet se sont tenus. Ces débats auraient débouché sur un rapport soumis à un certain nombre d'associations de terrain. A l'issue de ces débats, un texte de projet devrait être soumis aux exécutifs concernés.

Auriez-vous l'amabilité de me soumettre le document qui serait actuellement soumis aux différentes communautés, associations et personnalités impliqués dans l'immigration concernant le musée de l'immigration?

#### Réponse.

Depuis que la création d'un Musée de l'Immigration est inscrite parmi les priorités du Plan Régional de Développement de la Région de Bruxelles-Capitale, un comité scientifique, composé notamment d'historiens, de muséologues et de scientifiques issus des différentes universités et associations du pays, tels que Mateo Alaluf, Frank Caestecker, Eric Corijn, René De Schutter, Mejed Hamzaoui, Christian Kesteloot, Thérèse Mangot, Albert Martens, Marco Martiniello, Andrea Rea, Ignace Vandevivere, Bruno Vinikas et Els Witte, s'est effectivement réuni à plusieurs reprises pour débattre des aspects scientifiques et muséologiques du projet.

Un rapport intermédiaire a été établi dans le courant du mois de décembre 2002.

Il s'agissait cependant d'un simple « texte martyr », que le coordinateur du comité scientifique a soumis, à titre confidentiel, à diverses associations, comme, par exemple, le Centre pour l'Egalité des chances et la Lutte contre le Racisme, le CIRE, le CBAI, les Centres régionaux wallons pour l'intégration des personnes étrangères, d'intégration des populations étrangères ou d'origine étrangère.

Suite à ces consultations, une proposition de rapport final a été transmise à mon cabinet en mars 2003.

Il s'agit toutefois d'un texte qui n'a rien d'officiel et qui doit encore être « entériné » par le comité scientifique.

Il n'a donc pas, contrairement à ce que vous indiquez, été soumis aux exécutifs concernés.

Je ne manquerai bien entendu pas de vous en faire parvenir une copie dès que la version définitive aura été avalisée par le Comité scientifique.

Question n° 197 de Mme Fatiha Saidi du 2 juin 2003.

Programme Intégration Cohabitation (PIC) et Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI) : la liste des associations et les montants octroyés ces cinq dernières années.

Monsieur le Ministre.

Il me revient que la Région octroie directement à des associations des fonds dans le cadre du Programme Intégration Cohabitation (PIC) et du Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI).

Si tel est le cas, pourriez-vous me fournir la liste des associations et les montants octroyés ces cinq dernières années?

#### Réponse.

J'ai le plaisir de fournir, en annexe, à l'honorable membre la liste des associations et les montants octroyés dans le cadre du Fond d'Impulsion à la Politique des Immigrés depuis 1999.

Pour ce qui est des années antérieures et du Programme Intégration Cohabitation (PIC),, j'ai demandé à l'Administration de faire les recherches, et je vous informerai des résultats de celles-ci dès que possible.

#### ALLOCATION DE BASE 2002/22.20.33.04

646	Libellé	Montants
FIPI	ASSOCIATIF	91.869 euros
APO	MA	1.983,20
2.479	ı	
Réus	sir	3.768
4.710	F	
Bled 5.453	de Kurgh'em	4.362,40

646	Libellé	Montants	783 Libellé	Montants
	Bruxelles laïque 4.958	3.966,40	Gare de Laeken 3.718,40 €	2.974,72 743,68
	Gare de Laeken	7.340		
	9.172		FTQP 2.478,94 €	1.983,15 495,79
	Congo Cultures			
	2.479	<u> </u>	Cairn 3.718,40 €	2.974,72 743,68
	FTQP 7.436			
		2.076	Congo culture 2.478,94 €	2.478,94
	Le cairn 3.720	2.976		0.101.00
<del></del>	Sima	4.957,60	L'Oranger 2.652,46 €	2.121,97 - 530,49
	6.197	4.557,00		
	Démocratie plus	3.172,80	Maison des Tournesols 2.947,72 €	2.358,18
	3.966			
	C.I.J.D. 1.983		I.F.S. 6.197,34 €	6.197,34
	Rat le Brol	4.362,40		
	5.453	4.502,40	F.I.J. 2.947,72 €	2.379,78 567,94
	Média femmes	5.552		
	6.940	3.33 <b>2</b>	Hispano-Belga 2.478,94 €	1.983,15
	Rasquinet	1.080		
	1.350		Sima 3.718,40 €	2.974,72
	Petit pas	1.982,40	3.710,40 %	743,68
	2.478		C.I.J.D.	610,94
	Cire 5.931	4.744,80	763,68 €	148,74
			Démocratie Plus	991,58
	Swinnen 3.718	2.974,40	1.239,47 €	247,89
	ACECOF	3.956,80	Média Femmes	2.578,10
	4.946	3.930,80	3.222,62 €	644,52
	Mondial sports	6.800	GAFFI	1.983,15
	8.500	0.000	2.478,94 €	495,79
			Rasquinet	2.478,94
A.	LLOCATION DE BASE 2001/2	2.20.33.04	2.478,94 €	
			Rat le Brol	1.586,52
783	Libellé	Montants	1.983,15 €	396,63
	APOMA	991,58	Atelier des Petits pas	495,78
	1.239,47 €	247,89	619,73 €	123,95
	Eéussir	3.767,98	Ataturk	2.657,42
	4.709,98 €	942	3.321,77 €	· ·
]	Bruxelles laïque	2.776,41	Carrefour des Africains	1.983,15
	3.470,51 €	694,10	2.478,94 €	495,79
	Swinnen	2.974,72	Mondial sport	3.569,66
3	3.718,40 €	743,68	4.462,08 €	892,41

783	Libellé	Montants	
	CIRE	4.759,55	
	5.949,44 €	1.189,89	
	Fobagra	1.586,52	
	1.983,15 €	396,63	
	Progrès	991.58	
	1.239,47 €	247,89	
	Infor Jeunes	1.983,15	
	2.478,94 €	495,79	
	Espace Impulse	991.58	
	1.239,47 €		
	Vie Féminine	991,58	
	1.239,47 €	247,89	
	MRAX	4.957,87	
	6.197,34 €	1.239,47	
	Alegria	594,94	
	743,68 €	148,74	
	ACECOF	1.239,47	
	1.239,47 €		

### ALLOCATION DE BASE 2000/22.20.33.04

Arrêté 2000	Libellé	Montants	
1135	FIPI ASSOCIATIF	3.706.000 BEF	
	CEFA-UO-CBAI	480.000	
		120.000	
	MLOC Anderlecht	48.000	
		12.000	
	CFPAS-intégr. Prof.	36.000	
		9.000	
	Gare de Laeken	96.000	
		14.000	
	Bruxelles laïque	96.000	
		14.000	
	LEEP	160.000	
	'	40.000	
	Colombier	20.000	
		5.000	
	L.E.S.	200.000	
	,	50.000	

Arrêté 2000	Libellé	Montant
	F.I.J.	52.80
	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	13.20
	Espace Cré-action	. 88.00
		22.00
	Centre vidéo Bruxelles	80.00
		20.00
	Paroles	20.00
		5.00
OK	MRAX	48.00
10.01.02		12.00
	Atelier des petits pas	20.00
	riterier des pents pas	5.00
	Rat-le-Brol	100.00
	Rat-ic-Dioi	20.00
	Média femmes	90 00
	Media femmes	80.00 20.00
	3.5 11.1	1/0.00
	Mondial sport	160.00 40.00
OK 10.01.02	Maître mot	40.00 10.00
	Infor Jeunes	72.00
		18.00
	Promo-Basket	40.00
	Tromo Busket	10.00
	Union des locataires	112.00
	Onion des locataires	28.00
	Fobagra	40.00
	robagia	10.00
	I a managina an flama	20.00
	Le manguier en fleurs	20.00 5.00
	Apoma	20.00 5.00
	Contraste	40.00 10.00
	Bonne vie	40.00 10.00
	Clic à l'aise	40.00
_		10.00

Arrêté 2000	Libellé	Montants	Arrêté 99/285	Libellé	Montants
	Maison d'entraide pour le développement	24.000 6.000		Promo Basket	104.000 26.000
	Artisan du sud	80.000 20.000		L.E.S.	180.000 45.000
	Association des parents sain	nt-gillois 60.000 15.600		Média femmes internationales	80.000 20.000
,	SIMA	40.000 10.000		Centre vidéo de Bruxelles	200.000
	Démocratie plus	40.000 10.000		Bruxelles laïque 2 <sup>ème</sup> 6.671	160.000 40.000
	Pensée d'Ataturk	80.000 20.000		CFPAS Intégra. Prof.	40.000 10.000
	GAFFI	80.000		Colombier	104.000 26.000
	Ateliers du Soleil	100.000		Atelier des petits pas	40.000 10.000
<del></del>	Bruxelles laïque	20.000 80.000		MLOC Anderlecht	32.000 8.000
	Femmes angolaises	60.000		Mondial sport	176.000 44.000
-	C.I.D.J.	15.000		Maître mot	104.000 26.000
	C.I.D.W.	20.000	•	MRAX	100.000 25.000
AL	LOCATION DE BASE 1999	/22.20.33.04		Gare de Laeken	160.000 40.000
Arrêté 99/285	Libellé	Montants		Rat le Brol	80.000
	FIPI ASSOCIATIF	3.706.000 BEF		Infor-jeunes	40.000 10.000
	Ligue de l'enseignement	240.000 60.000		Maison en plus	80.000 20.000
<u>.</u>	Espace création	160.000 40.000		Formation insertion jeunes	64.800 16.200
	Centre familial – form – Marguerite Leblanc	40.000 10.000		Antenne LAMA	40.000
	CEFA-UO	520.000 130.000		Fédération des sourds	100.000 25.000
	Interprétariat et service de formation (CIRE)	80.000 20.000		Paroles 2ème 8.139	40.000 10.000

ALLOCATION	J DE BASE	2002/22.20.43.05
ALLOCATION	1 DE DASE	2002122.20.43.03

Arrêté 2002	Libellé	Montants
558	FIPI COMMUNAL	371.841
	Anderlecht 40.836	
	Bruxelles 60.783	48.626,40
	Etterbeek 18.737	
	Forest 31.679	· .
-	Ixelles 34.578	
,	Molenbeek 44.543	35.634,40
	Saint-Gilles 39.986	31.948,80
	Saint-Josse 40.485	32.388
	Schaerbeek 60.264	48.211,20

## ALLOCATION DE BASE 2002/22.20.43.05

Montants	Libellé	Arrêté 2002
66.784	FIPI COMMUNAL (complémentaire)	996
6.033,20	Anderlecht .7.504	
3.927,20	Bruxelles 4.909	
10.028,80	Etterbeek 12.536	
12.337,60	Forest 15.422	
1.455,20	Ixelles 1.819	
2.045,60	Molenbeek 2.557	

Arrêté 2002	Libellé	Montants
	Saint-Gilles 22.037	17.629,60

### ALLOCATION DE BASE 2001/22.20.43.05

Montants	Libellé	Arrêté 2001
331.780 €	FIPI COMMUNAL	784
47.700,17	Bruxelles	
11.925,04	59.625,21	
10.143,49	Etterbeek	
2.535,87	12.679,36	
24.862,07	Forest .	
6.215,52	31.077,59	
27.132,44	Ixelles	
6.788,07	33.920,51	
34.955,70	Molenbeek	
8.738,93	43.694,63	
31.340,82	Saint-Gilles	
7.835,21	39.176,03	
41.992,25	Saint-Josse	
10.498,06	52.490,31	
47.297,07	Schaerbeek	
11.819,29	59.116,36	

### ALLOCATION DE BASE 2001/22.20.43.05

Arrêté 2001	Libellé	Montants
1120	FIPI COMMUNAL (complémentaire)	68.679,52 €
	Anderlecht	6.622,62 €
	8.278,28 €	1.655,66
	Bruxelles	2.870,11 €
	3.587,63	717,52
	Etterbeek	9.687,991 €
	12.109,99	2.422
	Forest	14.800.891 €
	18.501,11	3.700,22

Arrêté 2001	Libellé	Montants	Arrêté 2000	Libellé	Montants
	Molenbeek 3.405,14	2.724,111 € 681,03		Saint-Josse	1.693.963 423.491
	Saint-Gilles 22.797,35	18.237,88 € 4.559,47		Schaerbeek 2 <sup>ème</sup> tr. 425.429	1.907.959 476.990
Arrêté 2001	Libellé	Montants	<del></del>	LLOCATION DE BASE 1999	0/22.20.43.05
1022	FIPI ANERLECHT 40.060,96 €	32.048,77 € 1.655,66	Arrêté 1999	Libellé	Montants
		6.356,54	284	FONDS D'IMPULSION À LA POLITIQUE DES IMMIGRÉS (COMMUNAL)	15.000.027 BEF
	LOCATION DE BASE 2000	0/22.20.43.05		Anderlecht	1.292.844 323.211
Arrêté 2000	Libellé	Montants		Bruxelles	1.924.220
1136	FIPI COMMUNAL	15.000.027 BEF	4.4	2 <sup>ème</sup> 360.791 (15 %) 3 <sup>ème</sup> 84.817 (pas. 5 %)	481.055
	Anderlecht	1.292.844 323.211		Etterbeek	409.187 102.297
	Bruxelles	1.924.220 481.055	- Reft	Forest	1.002.934 250.733
,	Etterbeek	409.187 102.297		Ixelles 2 <sup>eme</sup> 94.108 - remb. 20.875	.1.094.520 273.630
	Forest	1.002.934 250.733		Molenbeek	1.410.107 352.527
	Ixelles	1.094.520 273.630		Saint-Gilles	1.264.286 316.071
	Molenbeek	1.410.107 352.527	<u></u>	Saint-Josse 2 <sup>ènie</sup> 377.376	1.693.963 423.491
	Saint-Gilles	1.264.286 316.071		Schaerbeek	1.907.958 476.990

